

Société Tunisienne de Réassurance



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Site web : www.tunisre.com.tn

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Identifiant unique : n° 0012428Q

La société Tunis Re est notée :

- En date du 29/05/2026 par Fitch Ratings « AA » (Tun), avec perspectives Stables

- En date du 10/07/2026 par AM BEST « B » (Fair) et note long terme « bb », avec perspectives Stables

Prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital de 100 000 000D à 200 000 000D

Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D

Visa n° **26 / 1184** du **31/08/2026** Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mme Hela NOUIRA YOUSSEF

Chef du pôle « Support »

Adresse : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis

Tél : 70 608 789 Fax : 71 904 930

E-mail : h.nouira@tunisre.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis

Tél : 71 139 500 Fax : 71 656 299

Le présent prospectus est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF www.cmf.tn et de Tunis Re www.tunisre.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026. Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/10/2026.



Août 2026

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL	7
CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	8
1.3. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.4. ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	9
1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	9
1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	10
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	11
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	11
2.1.1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION	11
2.1.2. BUT DE L'EMISSION	11
2.1.3. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION	11
2.1.4. AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	12
2.1.5. AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE	12
2.1.6. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES ET GRATUITES	14
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	14
2.2.1. DROITS ATTACHES AUX TITRES EMIS	14
2.2.2. REGIME DE NEGOCIABILITE	14
2.2.3. REGIME FISCAL APPLICABLE :	15
2.3. MARCHE DES TITRES	15
2.3.1. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS ANCIENNES	15
2.3.2. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES EN NUMERAIRE	15
2.3.3. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES	15
2.3.4. COTATION EN BOURSE DES DROITS DE SOUSCRIPTION ET DES DROITS D'ATTRIBUTION	15
2.4. TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGES	15
2.5. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING	15
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	16
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	16
3.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	16
3.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE	16
3.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE	16
3.1.4. OBJET SOCIAL	16
3.1.5. IDENTIFIANT UNIQUE	16
3.1.6. EXERCICE SOCIAL	17
3.1.7. NATIONALITE	17
3.1.8. CAPITAL SOCIAL	17
3.1.9. REGIME FISCAL	17
3.1.10. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA SOCIETE	17
3.1.11. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING	17
3.1.12. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	17
3.2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	23
3.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	23
3.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/07/2026	24
3.4.1. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL AU 31/07/2026	24
3.4.2. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/07/2026	25

3.4.3.	NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31/07/2026	25
3.5.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES AU 31/12/2025	26
3.6.	DIVIDENDES	28
3.7.	MARCHE DES TITRES	28
3.8.	NOTATION DE LA SOCIETE	29
3.8.1.	NOTATION ATTRIBUEE PAR AM BEST :	29
3.8.2.	NOTATION ATTRIBUEE PAR FITCH RATINGS :	30
3.9.	CERTIFICATION :	33

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION 34

4.1.	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON ACTIVITE	34
4.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE	34
4.2.1.	ORGANIGRAMME GENERAL DE LA SOCIETE TUNIS RE	36
4.2.2.	SYSTEME DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE TUNIS RE	37
4.2.3.	CONTROLE INTERNE	40
4.2.4.	SYSTEME D'INFORMATION	41
4.2.5.	POLITIQUE SOCIALE	44
4.3.	ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA SOCIETE AU 31/12/2025	46
4.3.1.	ACTIVITE TECHNIQUE	46
4.3.2.	ACTIVITE FINANCIERE	50
4.3.3.	RESULTAT DE L'EXERCICE	51
4.4.	INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNIS RE AU 30/06/2026 :	52
4.5.	MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)	53
4.6.	FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE	54
4.6.1.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	54
4.6.2.	RISQUE DE CONTREPARTIE ET RISQUE DE CREDIT :	54
4.6.3.	RISQUE DE LIQUIDITE	55
4.6.4.	RISQUE DE CHANGE	55
4.6.5.	RISQUES DE MARCHE	55
4.6.6.	RISQUES DE SOLVABILITE	55
4.6.7.	RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX	56
4.6.8.	RISQUES OPERATIONNELS	56
4.6.9.	RISQUE LIE AU SYSTEME D'INFORMATION ET SA SECURITE	56
4.6.10.	RISQUES BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME (LAB-FT)	57
4.7.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	58
4.8.	LITIGES ET ARBITRAGES EN COURS	60
4.9.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	60

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS 61

5.1.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025	61
5.1.1.	BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE	61
5.1.2.	ETATS DE RESULTAT TECHNIQUE VIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	63
5.1.3.	ETATS DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	64
5.1.4.	ETATS DE RESULTAT COMPARE AU 31 DECEMBRE	65
5.1.5.	ETATS DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL FAMILIAL COMPARES AU 31 DECEMBRE	66
5.1.6.	ETATS DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL GENERAL COMPARES AU 31 DECEMBRE	66
5.1.7.	TABLEAUX DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES COMPARES AU 31 DECEMBRE	67
5.1.8.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	67
5.1.9.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	68
5.1.10.	RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 :	147
5.1.11.	PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2025	155
5.1.12.	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2025	156
5.1.12.1	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES	156
5.1.12.2	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	157
5.1.12.3	EVOLUTION DU RESULTAT NET ET DU RESULTAT TECHNIQUE	157
5.1.12.4	EVOLUTION DES DIVIDENDES	157
5.1.12.5	INDICATEURS ET RATIOS	157
5.2.	COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE TUNIS RE	160

CHAPITRE 6 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES 161

6.1. MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	161
6.1.1. MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION	161
6.1.2. MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION	161
6.1.3. PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET LEURS REPRESENTANTS ET PAR LES MEMBRES DE DIRECTION	162
6.1.4. MANDATS D’ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D’AUTRES SOCIETES	163
6.1.5. FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DANS L’ETABLISSEMENT QU’ILS REPRESENTENT	163
6.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2025	163
6.3. CONTROLE	164
6.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU’AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	164

CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D’AVENIR 165

7.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	165
7.1.1. EVOLUTION RECENTE	165
7.1.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE TUNIS RE :	165
7.1.3. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/06/2026 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L’EXERCICE 2026	166
7.2. PERSPECTIVES D’AVENIR	166
7.2.1. LES PRINCIPALES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES	166
7.2.2. ACTIVITE TECHNIQUE	167
7.2.3. ACTIVITE FINANCIERE	170
7.2.4. COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PAR LES PLACEMENTS	171
7.2.5. POLITIQUE D’INVESTISSEMENT	171
7.2.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	172
7.3. ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DE LA SOCIETE TUNIS RE SUR LA PERIODE (2026 – 2030)	173
7.3.1. BILANS PREVISIONNELS	173
7.3.2. ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE PREVISIONNEL	175
7.3.3. ETAT DE RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL	176
7.3.4. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNEL	177
7.3.5. INDICATEURS ET RATIOS	178
7.3.6. AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2026 A 2030	180

BULLETINS DE SOUSCRIPTION 182

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics, avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de 2MD. Plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière. Au 31/12/2025, le capital de « Tunis Re » est de 100MD divisé en 20 000 000 actions.

Au 31/07/2026, la structure de l'actionnariat de Tunis Re est dominée par les compagnies d'assurance et de réassurance, qui détiennent 50,82 % du capital. Parmi elles, la COMAR se distingue avec une participation de 16,08 %, suivie de la STAR à hauteur de 15,62 %. Le secteur bancaire occupe également une place importante, représentant 22,99 % du capital, avec en tête la Banque Nationale Agricole (BNA), qui en détient à elle seule 18,98 %. Enfin, en raison du caractère stratégique de l'activité de réassurance, l'État tunisien conserve une participation de 1,42%

La Tunis Re a adhéré depuis 1981 à la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances « FTUSA ». En 1982 la société a adhéré à la Federation of Afro-Asian Insurers And Reinsurers « FAIR », l'Union Générale Arabe des Assurances « UGAA » et à l'Organisation des Assurances Africaines « OAA ».

En Avril 2010, la société a été introduite sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, la société Tunis Re est évaluée annuellement depuis 2008, par l'AM Best, une des plus grandes agences spécialisées dans la notation des sociétés d'assurance et de réassurance. Vu le contexte économique et politique du pays et de la région, l'**AM Best** a révisé, le **10/07/2026**, la note de la société qui est actuellement **B (Fair)** avec **perspectives stables**. L'agence a par ailleurs maintenu la notation de solidité financière à **B (fair)** et confirmé la notation de crédit émetteur à long terme à **"bb" (fair)**. Les notations reflètent la solidité du bilan de Tunis Re, qu'AM Best considère comme solide, ainsi que sa performance opérationnelle adéquate.

Une deuxième notation attribuée à Tunis Re, confirmée le **29/05/2026**, est la notation nationale (IFS), par l'agence **Fitch Ratings**, de **AA (very strong)** avec des **perspectives stables**, confirmant encore une fois la solidité financière de Tunis Re et surtout sa résilience face aux différents défis que la société est en train de relever.

Confirmant la qualité de son activité financière, Tunis Re a été encore une fois certifiée conforme au standard financier **MSI 20000** au cours du mois d'**Octobre 2024** à **Décembre 2027**. Certification qui lui est attribuée officiellement de l'institut de la Bourse de Paris représenté par Maghreb Corporate.

En 2025, Tunis Re a tiré parti d'une accalmie de la sinistralité pour enregistrer une hausse notable de son bénéfice net de 26%, à 26,9 MD contre 21,4 MD en 2024.

L'activité est demeurée globalement stable, avec un chiffre d'affaires en légère progression de 0,8% à 243,2MD, soit un taux de réalisation de 99% des objectifs. Cette évolution modérée traduit la résilience de Tunis Re dans un environnement marqué par un durcissement des conditions sur le marché international de la réassurance.

Dans ce contexte, plusieurs contraintes ont pesé sur l'activité de la société sur certains marchés, notamment en Égypte, en Arabie Saoudite, en Jordanie et en Asie du Sud, en lien avec le renforcement des exigences en matière de notation et de fonds propres.

Le résultat des conditions précitées, a été un léger repli de l'activité à l'international (-1,9%) à 141,8 MD, tandis que le marché local a affiché une progression de 4,9% à 101,4 MD.

Le portefeuille d'affaires de Tunis Re, demeure majoritairement orienté vers l'international (58% de l'activité contre 42% pour le marché domestique). L'Asie constitue la principale zone d'exposition (23%), suivie des pays arabes (18%), de l'Afrique (13%) et du Maghreb (4%).

Sur le plan technique, la baisse de la sinistralité a permis une nette amélioration des indicateurs, avec un ratio S/P net ramené de 64% à 36% (-28 points) et un ratio combiné net en recul de 14,3 points à 82,1%.

À titre de rappel, les trois derniers exercices dont l'exercice 2024 ont été fortement impactés par plusieurs sinistres majeurs (inondations à Dubaï et en Tunisie, séisme en Turquie, etc). À cet effet s'ajoute l'impact positif des bonis sur exercices antérieurs.

Parallèlement, l'activité financière a affiché une performance soutenue, portée par un portefeuille de placements nets atteignant 601,3 MD, en progression de 9,7%, et générant des produits de 38,4 MD.

En matière de respect des exigences prudentielles internationales, la société présente un taux de couverture des provisions par les placements de 122%, en amélioration de 13 points par rapport à 2024 (109%), pour un minimum réglementaire de 100%, et un ratio de solvabilité qui s'élève à 158,3% au 31/12/2025 contre 142,5% à la même date en 2024, soit une amélioration de 15,8pts.

Par ailleurs, la rentabilité des fonds propres s'inscrit en hausse, gagnant 1,8 point pour s'établir à 10,9% en 2025, contre 9,0% une année auparavant.

La dynamique de croissance reste néanmoins tributaire de trois leviers clés à savoir :

- L'amélioration de la notation nationale ;
- Renforcement des fonds propres ;
- Evolution favorable du dinar tunisien face au dollar américain.

Dans ce contexte, le renforcement des fonds propres de la compagnie devient un levier stratégique visant à ;

- Se rapprocher des exigences règlementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de Tunis Re face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de sa couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble des actionnaires.

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le capital social de « Tunis Re » sera porté de 100MD à 200MD par :

- L'incorporation de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour (4) actions anciennes.
- La souscription en numéraire de 75 000 000D par l'émission de 15 000 000 actions nouvelles à souscrire à raison de (3) actions nouvelles pour (4) actions anciennes au prix d'émission de 8 D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- **Période de souscription :**

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000 dinars, correspondant à 11 250 000 actions).

- **Jouissance des nouvelles actions**

Les actions nouvelles gratuites (5 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2026**.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

Mme Lamia BEN MAHMOUD
Directeur Général de « Tunis Re »

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée »

Mme Lamia BEN MAHMOUD
Directeur Général de « Tunis Re »



1.3. Responsable du contrôle des comptes

Etats financiers arrêtés au 31/12/2023, 31/12/2024 et 31/12/2025 :

- Le cabinet « FMBZ KPMG Tunisie », Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mme Emna RACHIKOU
Adresse : 6, Rue du Ryal – Immeuble KPMG – Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320
Web site : www.kpmg.com/tn
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com

- Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers de la Société TunisRé relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « FMBZ KPMG Tunisie » représenté par Mme Emna RACHIKOU selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve, ni observations.

- Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers de la Société TunisRé relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « FMBZ KPMG Tunisie » représenté par Mme Emna RACHIKOU selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve, ni observations.

- Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2025

Les états financiers de la Société TunisRé relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « FMBZ KPMG Tunisie » représenté par Mme Emna RACHIKOU selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve, ni observations.

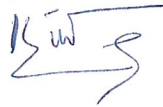


1.4. Attestation du commissaire aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en affectant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Le commissaire aux comptes
FMBZ KPMG Tunisie
Mme Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810663 T / A / M / 000
Tél.: 71.194.344



1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus »

M. Walid SAKKA
Directeur Général de BNA Capitaux



1.6. Responsable de l'Information

Mme Hela NOUIRA YOUSSEF

Chef du pôle « Support »

Adresse : 12, Avenue du Japon, -1073-Tunis

Tél : 70 608 789 Fax : 71 904 930

E-mail : h.nouira@tunisre.com.tn

La notice légale est publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société « Tunis Re » d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

2.1.2. But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

2.1.3. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites.
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles ;

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.4. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

2.1.4.1. Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

2.1.4.2. Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2.1.5. Augmentation de capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 75 000 000D par la création de 15 000 000 actions nouvelles, à souscrire en numéraire.

2.1.5.1. Prix de souscription

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

2.1.5.2. Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.5.3. Période de souscription

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

2.1.5.4. Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis RE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.1.5.5. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Souscription à titre irréductible

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

2.1.5.6. Modalités et délai de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération

2.1.5.7. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.6. Jouissance des actions nouvelles souscrites et gratuites

Les actions nouvelles gratuites (5 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2026**.

2.2. Renseignements généraux sur les titres émis

2.2.1. Droits attachés aux titres émis

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

2.2.3. Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du Code de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques et l'Impôt sur les Sociétés et du Code de la TVA.

2.3. Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

2.3.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

2.3.3. Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4. Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.5. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7SOC2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Tunis Re

Siège social: 12, Avenue du Japon, -1073- Tunis

Téléphone : 71 904 911 / 70 608 700

Fax : 71 904 930

Site web : www.tunisre.com.tn

E-Mail : Tunisre@tunisre.com.tn

3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, la loi n°2005-106 du 19/12/2005, la loi n°2008-08 du 13/02/2008, et la loi 2014-47 du 24/07/2014.

3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 25/03/1981

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

3.1.4. Objet social

La Société a pour objet :

- La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de Rétakaful, de Rétrotakaful et de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
- La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères;
- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de Rétakaful ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de Rétakaful, de rétrocession ou de Rétrotakaful ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, association, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de Rétakaful ou de garantie ;
- La participation de la société par tous moyens, a toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement a l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

3.1.5. Identifiant unique

0012428Q

3.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

3.1.7. Nationalité

Tunisienne

3.1.8. Capital social

Le capital social s'élève au 31/12/2025 à 100 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

3.1.9. Régime fiscal

Règlementation fiscale en vigueur

3.1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social : 12, Avenue du Japon, -1073- Tunis

3.1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

Mme Hela NOUIRA YOUSSEF

Chef du pôle « Support »

Adresse : 12, Avenue du Japon, -1073- Tunis

Tél : 70 608 789 Fax : 71 904 930

E-mail : h.nouira@tunisre.com.tn

3.1.12. Clauses statutaires particulières

Répartition des bénéfices, dividendes, paiement des dividendes (Article 48 des statuts) :

Les produits annuels de la société, composés des revenus et des gains à l'inventaire, après déduction des charges et des provisions techniques telles qu'elles sont définies par les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurances, de toutes charges et provisions non techniques notamment les charges fiscales, sociales et financières, de tous amortissements et provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituent le résultat comptable net.

L'excédent du résultat comptable net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, constitue le bénéfice distribuable après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- Les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixes.

Après constitution des réserves légales, statutaires et toutes autres réserves approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire, il est prélevé sur le bénéfice distribuable :

- Une somme pour alimenter le fonds social au profit du personnel
- Les dividendes à servir aux actions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixes par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration entre les mains des Actionnaires et ce dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale

En cas de dépassement du délai de 3 mois susvisé, les bénéfices non payés sont productifs d'intérêts commerciaux au sens de la législation en vigueur.

Tous dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition sauf dans les cas suivants :

- Si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions législatives.
- S'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

L'action en répétition fictif se prescrit par cinq années à partir de la date de distribution. Elle se prescrit en tous les cas par dix ans à partir de la date de la décision de distribution. Ce délai est relevé à quinze ans pour les actions en restitution intentées contre les dirigeants responsables de la décision de distribution des dividendes fictifs. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Assemblées Ordinaires et Extraordinaires (Article 33 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises, obligent tous les Actionnaires, même les absents ou incapables.

La société s'engage à conformer l'article 33 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Convocation des Assemblées (Article 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur, par le Conseil d'Administration ou à défaut et en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social, par le liquidateur ou par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou de droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit se réunir au moins une fois par an et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut se réunir lorsqu'il en reconnaît l'utilité. Les convocations sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au journal officiel du Centre National du Registre des entreprises dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Lorsqu'une Assemblée Générale Ordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, une deuxième assemblée est tenue sur une deuxième convocation dans quinze jours au moins sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Lorsqu'une Assemblée Générale Extraordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, le délai de sa tenue peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (Article 35 des statuts) :

Seuls les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent participer à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'actionnaire doit être titulaire d'au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les dix (10) actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Toutefois, les personnes morales sont valablement représentées, soit par un de leurs représentants légaux ou par leur délégué investi d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le représentant légal ou son délégué soit personnellement actionnaire ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées : Ordinaire et Extraordinaire, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 14 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont, sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 36 ci-après, déterminés par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter (Article 36 des statuts) :

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer son pouvoir au Siège Social, cinq jours avant la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts en dehors de ces limites.

Règlement des Assemblées Générales (Article 37 des statuts) :

L'Assemblée Générale est présidée par le président ou, en son absence, par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux comptes ou liquidateur), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Le secrétaire de l'assemblée est désigné par les actionnaires présents ou représentés et qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des Actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille est signée par les Actionnaires présents, ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau ; elle est déposée au Siège Social et doit être communiquée à tout requérant.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale (Article 38 des statuts) :

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui, ou par l'auteur qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été adressées avant la tenue de la première assemblée, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant, au minimum, 5% du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (Article 39 des statuts) :

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de l'application des dispositions légales visant les Assemblées Constitutives ou Extraordinaires.

En cas de vote par correspondance, l'actionnaire doit utiliser le formulaire spécial mis à sa disposition à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale (Article 40 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du Conseil, soit par le Directeur Général, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après la dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un liquidateur, ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires

Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 41 des statuts) :

L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose de tout actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant au moins dix actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'Actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote, après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, selon les formes prescrites alors par l'article 34 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 42 des statuts) :

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les états financiers d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, ainsi que les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales que le Conseil d'Administration a approuvées.

Elle autorise tous emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport du ou des Commissaires à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour, et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement statue sur toutes questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

Assemblées Générales Extraordinaires :

Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 43 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des Actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 44 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, et dans le cadre de la législation et de la réglementation des Sociétés Anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le conseil lorsque cette modification est effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale suivante.

Elle ne peut toutefois, augmenter les engagements des actionnaires ni changer la nationalité de la société, à moins qu'elle ne réunisse l'unanimité des actionnaires.

Elle peut en décider notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- La fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer ;
- La modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée ;
- La modification de l'objet social ;

- L'augmentation ou la réduction du Capital Social ;
- La modification de la forme, du rang, ou du taux d'actions, sans que ce taux soit inférieur à cinq Dinars, ainsi que les conditions de leurs transmissions ;
- La réduction ou l'accroissement du nombre des Administrateurs dans les limites légales ;
- La modification du mode de délibération du Conseil d'Administration et l'extension ou la réduction de ses pouvoirs ;
- Toutes modifications à l'affectation et à la liquidation des bénéfices ;
- Et toutes modifications dans les conditions de la liquidation.

La société s'engage à conformer l'article 44 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Quorum (Article 45 des statuts) :

Les Assemblées Générales qui sont appelées soit à vérifier les apports en nature, ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers Administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration du, ou des fondateurs de la société, soit à décider ou à autoriser toutes augmentations du capital ou à délibérer sur toutes modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet et à la forme de la société ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires groupant, au moins, la moitié du capital social.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une deuxième Assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires, et par deux insertions faites, l'une au Journal Officiel de la République Tunisienne, l'autre dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée ne peut se tenir que quinze jours au plus tôt après la publication de la dernière insertion.

Elle ne délibère valablement, que si elle est composée d'Actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce quorum, cette Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus tard à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

La convocation de la réunion à l'Assemblée prorogée aura lieu dans les formes ci-dessus ; l'Assemblée doit comprendre un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport, ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale porterait atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, cette décision ne sera définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des Actionnaires dont les droits auront été modifiés.

Cette Assemblée sera convoquée, composée et délibérera dans les conditions applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires.

Indivisibilité des actions (Article 13 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société, par un seul d'entre eux considéré par elle comme seul propriétaire.

Dans le cas où une action est possédée séparément pour l'usufruit et la nue-propriété, l'action peut être inscrite au nom de l'usufruitier et des nus-propriétaires, mais l'usufruitier est seul convoqué aux Assemblées Générales, même Extraordinaires ou modificatives des statuts. Il a seul, le droit d'y assister et de prendre part au vote comme s'il avait la toute propriété du titre.

En cas d'augmentation du capital, le droit de préférence à la souscription sera exercé, vis-à-vis de la Société, par l'usufruitier seul, le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-proprétaire.

Transmission des droits et obligations attachés aux titres (Article 17 des statuts) :

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe, la possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, ayants-droits ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la liquidation, ni s'immiscer, en aucune manière dans les actes de son administration : ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3.2. Renseignements à caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 100 000 000 dinars

Nombre d'actions : 20 000 000 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération : Intégrale

Jouissance : 01/01/2026

3.3. Evolution du capital social

Date de l'AGE	Nature de l'opération	Evolution du capital			Capital en circulation			Valeur
		Montant en DT	Nombre d'actions	Nombre de CI	Montant en DT	Nombre d'actions	Nombre de CI	Nominale
25/03/1981	Capital initial	2 000 000	20 000		2 000 000	20 000		100
29/12/1988	Incorporation de réserves	500 000	5 000		2 500 000	25 000		100
	Emission en numéraire	2 500 000	25 000		5 000 000	50 000		100
31/05/1994	Incorporation de réserves	1 000 000	10 000		6 000 000	60 000		100
	Emission en numéraire	9 000 000	90 000		15 000 000	150 000		100
26/07/1996*	Réduction de la valeur nominale				15 000 000	1 500 000		10
	Emission en numéraire	7 000 000	700 000		22 000 000	2 200 000		10
	Emission de 240 000 Certificat d'Investissement	2 400 000		240 000	24 400 000	2 200 000	240 000	10
19/09/2002**	Emission en numéraire	5 600 000	500 000	60 000	30 000 000	2 700 000	300 000	10
	Emission en numéraire	3 000 000	270 000	30 000	33 000 000	2 970 000	330 000	10
	Incorporation de réserves	2 000 000	180 000	20 000	35 000 000	3 150 000	350 000	10
12/01/2010	Reconstitution des CI en actions ordinaires				35 000 000	3 500 000		10
	Réduction de la valeur nominale				35 000 000	7 000 000		5
	Emission en numéraire	10 000 000	2 000 000		45 000 000	9 000 000		5
06/12/2010	Emission en numéraire par OPF	30 000 000	6 000 000		75 000 000	15 000 000		5
10/03/2015	Emission en numéraire	25 000 000	5 000 000		100 000 000	20 000 000		5

* L'AGE du 21/12/2001 a décidé de limiter l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 26/07/1996 de 15MD à 35MD au montant souscrit et libéré, soit 9,4MD

*L'AGE du 19/09/2002 a décidé d'augmenter le capital social de 10 600 000D pour le porter à 35 000 000D à réaliser sur 2 tranches de 5 600 000D et de 5 000 000D.

- La 1^{ère} tranche a été réalisée en 2003 par l'émission de 500 000 actions ordinaires et 60 000 Certificats d'Investissement.

- La 2^{ème} tranche a été réalisée en 2007 par l'émission de 270 000 actions ordinaires et 30 000 Certificats d'Investissement et par l'incorporation de réserves de 2 000 000D et l'attribution gratuite de 180 000 actions nouvelles et 20 000 Certificats d'Investissement.

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/07/2026

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 182	19 997 101	99 985 505	99,99%
Personnes morales	90	19 141 556	95 707 780	95,71%
Ayant 3% et plus du capital	9	15 319 157	76 595 785	76,60%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	13	3 121 036	15 605 180	15,61%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	68	701 363	3 506 815	3,51%
Personnes physiques	1 092	855 545	4 277 725	4,28%
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	1 092	855 545	4 277 725	4,28%
Actionnaires étrangers	2	2 885	14 425	0,01%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	2	2 885	14 425	0,01%
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	2	2 885	14 425	0,01%
Droits rompus		14	70	0,00%
Totaux	1 184	20 000 000	100 000 000	100,00%

3.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social au 31/07/2026

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Nationale Agricole - BNA -	3 795 322	18 976 610	18,98%
Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance - COMAR -	3 216 017	16 080 085	16,08%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	3 123 231	15 616 155	15,62%
CTAMA	1 010 668	5 053 340	5,05%
Mutuelle d'Assurance de l'Enseignement - MAE -	1 000 067	5 000 335	5,00%
BH Assurance	861 835	4 309 175	4,31%
Société Tunisienne de Banque - STB -	801 813	4 009 065	4,01%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières - ETAP -	758 518	3 792 590	3,79%
BNA ASSURANCES	751 686	3 758 430	3,76%
Total	15 319 157	76 595 785	76,60%

3.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/07/2026

Membres des organes d'administration et de direction	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Slah KANOUN	2 000	10000	0,01%
Directeur Général			
Mme Lamia BEN MAHMOUD	6	30	0,00%
Administrateurs			
Etat Tunisien	284 446	1 422 230	1,42%
Banque Nationale Agricole - BNA -	3 795 322	18 976 610	18,98%
Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance - COMAR -	3 216 017	16 080 085	16,08%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	3 123 231	15 616 155	15,62%
Mutuelle d'Assurance de l'Enseignement - MAE -	1 000 067	5 000 335	5,00%
Société Tunisienne de Banque - STB -	801 813	4 009 065	4,01%
Société Immobilière et de Participations - SIMPAR	473 351	2 366 755	2,37%
BH Assurance	861 835	4 309 175	4,31%
Mme Nejla HARROUCH MOALLA	100	500	0,00%
Mme Asma MADHIOUB	0	0	0,00%
Mme Mariem ZINE	0	0	0,00%
Total	13 558 188	67 790 940	67,79%

3.4.3. Nombre d'actionnaires au 31/07/2026

Au 31/07/2026, le capital de la société Tunis Re est réparti entre 1 184 actionnaires :

- 90 personnes morales ;
- 1 094 personnes physiques.

3.5. Relations avec les parties liées au 31/12/2025

Se référer au rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 page 153 du présent prospectus.

Autres Informations :

- Le total des primes acceptées des sociétés cédantes membres du Conseil d'Administration s'est élevé au 31/12/2025 à 39,12MD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR	14 483
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance COMAR	9 472
Mutuelle Assurance de l'enseignement MAE	2 596
BH Assurances	12 563
Total	39 115

- Le total des dépôts et les placements auprès des banques membres du Conseil d'Administration au 31/12/2025 s'élève à 178,37MD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Placements en TND	Placements en devise	Total
Banque Nationale Agricole	23 326	30 900	54 226
Société Tunisienne de Banque	32 932	91 211	124 143
Total	56 258	122 111	178 369

- A la même date, Tunis Re détient 9,1 MD dans des OPCVM gérés par des sociétés filiales de banques membres du conseil d'administration détaillé comme suit :

(en mD)	OPCVM Mixtes	OPCVM Obligataires	FCPR	Total
Banque Nationale Agricole	6 000	44	0	6 044
Société Tunisienne de Banque	28	1 034	2 000	3 062
Total	6 028	1 078	2 000	9 106

- La société « Tunis Re » a souscrit à des emprunts obligataires émis par des sociétés membres du conseil d'administration. La situation au 31/12/2025 se présente comme suit :

(en mD)	Montant de l'emprunt	Montant souscrit	Taux	Durée	Dernière échéance	Encours au 31/12/2025
STB SUB 2019-1	50 000 000	1 000 000	11,50%	7ans In Fine	29/11/2026	1 000 000
BNA 2019-1	50 000 000	1 500 000	11,00%	7ans dont 2ans de franchise	10/01/2027	600 000
STB 2020-2	84 714 000	1 000 000	9,74%	5ans	15/02/2026	200 000
BNA 2021-1	70 000 000	2 500 000	8,80%	7ans dont 2ans de franchise	04/06/2028	1 500 000
BNA SUB 2022-1	150 000 000	5 000 000	10,10%	7ans dont 2ans de franchise	03/10/2029	4 000 000
BNA SUB 2025-1 A	100 000 000	3 000 000	9,50%	5ans In Fine	19/12/2030	3 000 000
BNA SUB 2025-1 B	100 000 000	1 000 000	9,55%	7ans dont 2ans de franchise	19/12/2032	1 000 000
Total		15 000 000				11 300 000

- Deux conventions signées entre Tunis Re et le Ministère des finances sont en cours. L'une est relative au Fond de Garantie des assurés (FGA) et l'autre au Fonds de Péréquation des Changes (FPC)

Le service rendu à l'Etat par la prise en charge du secrétariat de ces fonds est rémunéré en vertu des conventions de gestion prévoyant les conditions de cette rémunération.

- **Convention de gestion du FGA :**

Cette convention est conclue entre Tunis Re et le Ministère des Finances le 24 Mai 2011 afin de confier à Tunis Re la gestion des dossiers de l'indemnisation des dégâts liés directement à l'activité conséquences d'actes survenus suite aux émeutes et mouvements populaires qu'a connu le pays entre le 17 Décembre 2010 au 28 Février 2011.

Au titre de cette gestion « Tunis Re » perçoit une rémunération sous forme de commission pour un montant de 30 000 dinars au titre de l'exercice 2025.

- **Convention de gestion du FPC**

Cette convention est conclue entre Tunis Re et le Ministère des Finances le 08 Décembre 1999 et est relative aux termes et conditions de la gestion du fonds de de Péréquation des Changes (FPC) et à la réglementation de la relation entre la Société et l'Etat Tunisien

Au titre de l'exercice 2025, la commission comptabilisée par « Tunis Re » comme rémunération de gestion du fonds s'élève à 494 mille dinars.

- **Participations en emprunts et BTA :**

La situation des placements en titres de l'Etat au 31/12/2025 totalise 89 MD détaillée dans le tableau ci-après :

(en Dinars)	Montant souscrit	Taux	Durée	Dernière échéance	Encours au 31/12/2025
BTA130428 - 6,7%	145 760	6,70%	In Fine	13/04/2028	145 760
BTA130428 - 6,7%	91 150	6,70%	In Fine	13/04/2028	91 150
BTA290327 - 6,6%	1 880 000	6,60%	In Fine	29/03/2027	1 880 000
BTA150732 - 7,5%	1 930 000	7,50%	In Fine	15/07/2032	1 930 000
E N 2021 7AN 8.9%	3 000 000	8,90%	7 ans dont 5 ans de franchise	01/07/2028	3 000 000
E N 2021-2 7AN 8.9%	7 000 000	8,90%	7 ans dont 5 ans de franchise	26/08/2028	7 000 000
E N 2021-3	5 000 000	8,90%	7 ans dont 5 ans de franchise	17/11/2028	5 000 000
EMP NAT 2022-1	5 000 000	8,90%	7 ans dont 2 ans de franchise	16/03/2029	4 000 000
EMP NAT 2022-2	5 000 000	9,60%	10 ans dont 2 ans de franchise	14/06/2032	4 375 000
EMP NAT 2022-3	5 000 000	9,60%	10 ans dont 2 ans de franchise	16/09/2032	4 375 000
EMP NAT 2022-4 F	2 500 000	9,60%	10 ans dont 2 ans de franchise	16/11/2032	2 187 500
EMP NAT 2022-4 V	2 500 000	TMM+2,05%	7 ans dont 2 ans de franchise	16/11/2029	2 000 000
EMP NAT 2023-1 F	8 000 000	9,80%	7 ans dont 2 ans de franchise	17/02/2030	8 000 000
EMP NAT 2023-1 V	2 000 000	TMM+1,75%	7 ans dont 2 ans de franchise	17/02/2030	2 000 000
EMP NAT 2023-2	10 000 000	9,80%	7 ans dont 2 ans de franchise	19/05/2030	10 000 000
EMP NAT 2023-3	5 000 000	9,80%	7 ans dont 2 ans de franchise	14/09/2030	5 000 000
EMP NAT 2023-4	5 000 000	9,80%	7 ans dont 2 ans de franchise	07/12/2030	5 000 000
E N 2024-1	5 000 000	9,80%	7 ans dont 3 ans de franchise	15/02/2031	5 000 000
E N 2024-2	6 000 000	9,80%	7 ans dont 3 ans de franchise	15/05/2031	6 000 000
EN 2024-3-7ANS	3 000 000	9,80%	7 ans dont 3 ans de franchise	13/09/2031	3 000 000
EN 2024-3-10ANS	4 000 000	9,95%	10 ans dont 2 ans de franchise	13/09/2034	4 000 000
EN 2024-4	5 000 000	9,95%	10 ans dont 2 ans de franchise	06/12/2034	5 000 000
Total					88 984 410

- **Dividende et autres rémunérations encaissées par Tunis Re et distribués par les parties liées :**

Partie liée	Dividendes	Autres rémunérations
Banque Nationale Agricole - BNA -	28 750	-
Société Tunisienne de Banque - STB -	0	-
Total	28 750	-

- **Dividende et autres rémunérations distribués par Tunis Re et encaissés par les parties liées :**

Partie liée	Dividendes	Autres rémunérations (Jetons de présence CA)
Banque Nationale Agricole - BNA -	2 161 677	10 000
Société Tunisienne de Banque - STB -	440 997	10 000
Total	2 602 674	20 000

3.6. Dividendes

La distribution des dividendes relatifs au trois derniers exercices a été comme suit :

Désignation	2023	2024	2025
Dividendes (en Dinars)	9 000 000	9 600 000	11 000 000
Nombre d'actions	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Dividende par action	0,450	0,480	0,550
Dividende en % du nominal	9,00%	9,60%	11,00%
Date de mise en paiement	24/05/2024	16/05/2025	19/05/2026

3.7. Marché des titres

Les actions de « Tunis Re » sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La société ne possède pas de titres de créance négociées sur le marché local ou à l'étranger.

3.8. Notation de la société

3.8.1. Notation attribuée par AM BEST :

AM Best a maintenu, le 10/07/2026, la notation de solidité financière de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » à B (fair), la notation de crédit émetteur à long terme à “bb” (fair) et a confirmé les perspectives stables.



OLDWICK, N.J. • MEXICO CITY • LONDON • AMSTERDAM • DUBAI • SINGAPORE • HONG KONG

PRESS RELEASE

FOR IMMEDIATE RELEASE

AM Best Affirms Credit Ratings of Société Tunisienne de Réassurance

LONDON, 10 July 2026—AM Best has affirmed the Financial Strength Rating of B (Fair) and the Long-Term Issuer Credit Rating of “bb” (Fair) of Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Re) (Tunisia). The outlook of these Credit Ratings (ratings) is stable.

The ratings reflect Tunis Re’s balance sheet strength, which AM Best assesses as very strong, as well as its adequate operating performance, limited business profile and marginal enterprise risk management (ERM).

Tunis Re’s balance sheet strength is underpinned by its risk-adjusted capitalisation, as measured by Best’s Capital Adequacy Ratio (BCAR), which is expected to remain at the strongest level, supported by a TND 120 million capital injection in 2026. The assessment factors in Tunis Re’s conservative investment portfolio by asset class and its concentration in Tunisia, where the company holds over 95% of its invested assets in line with regulatory requirements, which weighs on asset quality.

Tunis Re has a track record of adequate operating performance, illustrated by its five-year (2021-2025) weighted average return-on-equity ratio of 9.3%. The company’s earnings are derived largely from solid investment income, with a five-year weighted average net investment return (including unrealised gains/losses) of 7.7%. Tunis Re’s underwriting performance is sound, underpinned by its non-life portfolio that generated a five-year weighted average combined ratio of 93.5% (as calculated by AM Best), which was boosted by a particularly good result in 2025 and combined ratio of 82.5%. A partially offsetting rating factor is the potential volatility that foreign exchange gains and losses can introduce to Tunis Re’s operating performance, as has been the case in recent years.

Tunis Re’s business profile assessment reflects its leading position in Tunisia and good regional diversification, with approximately 60% of gross written premiums (GWP) generated outside Tunisia. Nonetheless, with GWP of TND 243 million (USD 85 million) in 2025, Tunis Re’s scale remains limited in the context of the global reinsurance market.

Lien pour consultation : <https://news.ambest.com/PR/PressContent.aspx?altsrc=108&refnum=37518>

3.8.2. Notation attribuée par Fitch Ratings :

Le 29/05/2026, Fitch Rating a confirmé la notation nationale (IFS), de Tunis Re, **AA (very strong)** avec des perspectives stables.



RATING ACTION COMMENTARY

Fitch Affirms Tunis Re's National IFS Rating at 'AA(tun)'; Outlook Stable

Fri 29 May, 2026 - 07:45 ET

Fitch Ratings - Madrid - 29 May 2026: Fitch Ratings has affirmed Societe Tunisienne de Reassurance's (Tunis Re) National Insurer Financial Strength (National IFS) Rating at 'AA(tun)'. The Outlook is Stable.

Tunis Re's National IFS Rating is driven by its strong creditworthiness versus its local peers, benefiting from its leading domestic market position and extensive international presence in higher-rated countries than Tunisia.

KEY RATING DRIVERS

Leading Domestic Market Position: Tunis Re is the leading reinsurer in Tunisia, with strong domestic expertise and a sizeable, growing international presence, accounting for 58% of gross written premiums in 2025. Its systemic importance to the Tunisian economy is underpinned by strong relationships with all domestic cedents, the largest of which are also shareholders of the company. Fitch's assessment of the business profile is constrained by Tunis Re's limited operating scale and modest prospects for further expansion into overseas markets in higher-rated countries.

Adequate Capital: Tunis Re scored 'Adequate' under Fitch's Prism Global model in 2025, supported by a large capital base and low net exposure to catastrophe risk, partly offset by high asset risk. The reinsurer's internal risk-based capital model, aligned with Solvency II standards and reviewed by an independent international auditor, indicated a comfortable solvency margin of 152% at end-2025. Fitch expects the company to further strengthen its capitalisation through a planned capital increase of TND100 million in 2026.

Strong Profitability: Fitch believes Tunis Re's earnings are strong relative to its rating, underpinned by solid underwriting performance. The company reported a strong net combined ratio of 83.7% in 2025 (2024: 95.9%), benefiting from a relatively low level of

catastrophe losses. The Fitch-calculated gross loss ratio improved to 35.4% (2024: 66.1%), while the net loss ratio was 44.5% (2024: 59.4%). The Fitch-calculated return on equity (ROE) was 10.1% in 2025 (2024: 8.5%).

Fitch expects Tunis Re's profitability to remain strong, supported by solid underwriting expertise and robust retrocession arrangements, which help mitigate earnings volatility arising from foreign-exchange movements and adverse international claims experience.

High Domestic Asset Risk: We view Tunis Re's investment portfolio as high risk, reflecting significant asset concentration in Tunisia, primarily in monetary instruments and fixed-income securities. Fitch considers Tunis Re's balance sheet to be more exposed to currency risk than its domestic peers, owing to an unhedged currency mismatch between assets and liabilities arising from its growing international business. This risk is partly mitigated through the use of international retrocession programmes.

Effective Retrocession: Tunis Re's retrocession practices are effective and credit-positive. The company has established strong relationships with highly rated international reinsurers. Its entire portfolio benefits from excess-of-loss protection, while exposure to catastrophe risk is largely retroceded.

RATING SENSITIVITIES

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Negative Rating Action/Downgrade

- Material deterioration in the company's business risk profile, which could result from increasing business presence in higher-risk markets
- A large deterioration in the company's retrocession policy and programme
- Sharp deterioration in earnings resulting from reserve deficiencies, investment losses, and weak underwriting discipline over a prolonged period

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Positive Rating Action/Upgrade

- Material improvements in Tunis Re's asset and business risk profile, which could result from a reduction in asset concentration on Tunisia and an increasing share of good-quality business outside the country

REFERENCES FOR SUBSTANTIALLY MATERIAL SOURCE CITED AS KEY DRIVER OF RATING

The principal sources of information used in the analysis are described in the Applicable Criteria.

RATING ACTIONS

ENTITY / DEBT ↕	RATING TYPE ↕	RATING ↕	RATING ACTION ↕	PRIOR ↕
Societe Tunisienne de Reassurance	Natl LT IFS	AA(tun) Rating Outlook Stable	Affirmed	AA(tun) Rating Outlook Stable

Lien pour consultation : <https://www.fitchratings.com/entity/societe-tunisienne-de-reassurance-96720114>

3.9. Certification :

Tunis Re a été certifiée conforme au standard financier **MSI 20000** pour la période allant du 24/12/2024 au 31/12/2027. Certification qui lui est attribuée officiellement par l'institut de la Bourse de Paris représenté par COFICERT.



N° 3 / 3

Certificat

MSI / P56.S18.E2.C6

COFICERT certifie que l'établissement sous-mentionné est conforme aux exigences du cahier des charges :

Référentiel
MSI 20000
Market Standard Indicator – Index 20000

Bénéficiaire
TUNIS RE
12 Avenue du Japon, Montplaisir, Tunis, Tunisie

Identifiant National
0012428 Q
Registre National des Entreprises

Rapport d'audit **N°E2.C6**
Enregistré sous la classe **S18_56**
(consigné aux archives du certificateur)

Délivré par l'Organisme de Certification :
COFICERT
3 rue Edouard Fournier, 75016 Paris, France

Ce certificat est valable du 24 Décembre 2024 au 23 Décembre 2027
Le certificat reste actif sous conditions

COFICERT - France

Président



COFICERT
Secrétariat Général
Siège Social : 3 rue Edouard Fournier,
75016 Paris, France
Association n° 152.3/1566

Me Laurent Hugelin



WWW.COFICERT.ORG

Le présent certificat reste la propriété exclusive du certificateur et fait strictement référence au bénéficiaire.
Le maintien du certificat durant la période de validité susmentionnée est soumis à conditions, stipulées dans le corps de la norme.
Selon la réglementation internationale en vigueur, le bénéficiaire est lié contractuellement au certificateur pendant la durée du certificat et un contrôle périodique est opéré en vue de s'assurer que le bénéficiaire est en conformité continue avec les exigences du référentiel.
En cas d'incompatibilité avec la norme, conduisant à la suspension de la certification, le bénéficiaire ne peut faire valoir son certificat et ne peut faire état de sa conformité durant la période de suspension ; sous peine de retrait définitif du certificat.
Il appartient au bénéficiaire de faire cesser les causes de suspension dans les délais impartis.

Le présent certificat autorise son bénéficiaire à utiliser les marques de conformité afférentes, dans le respect de la charte prévue à cet effet.

Typologie du certificat : certification d'intégrité
Nomenclature du référentiel : qualité système

33

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. Présentation générale de la société et de son activité

La société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics, avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de 2MD. Plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière. Actuellement, le capital de « Tunis Re » est de 100MD divisé en 20 000 000 actions.

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance ou de rétrocession dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocedés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est-à-dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

Parailleurs, Tunis Re, gère depuis 2011, un fonds Retakaful conformément aux normes sharaïque. Le modèle choisi est le modèle Hybride qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakala). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un événement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué à cette activité est de 1MD placé selon les règles de la Shariaa.

4.2. Organisation de la société

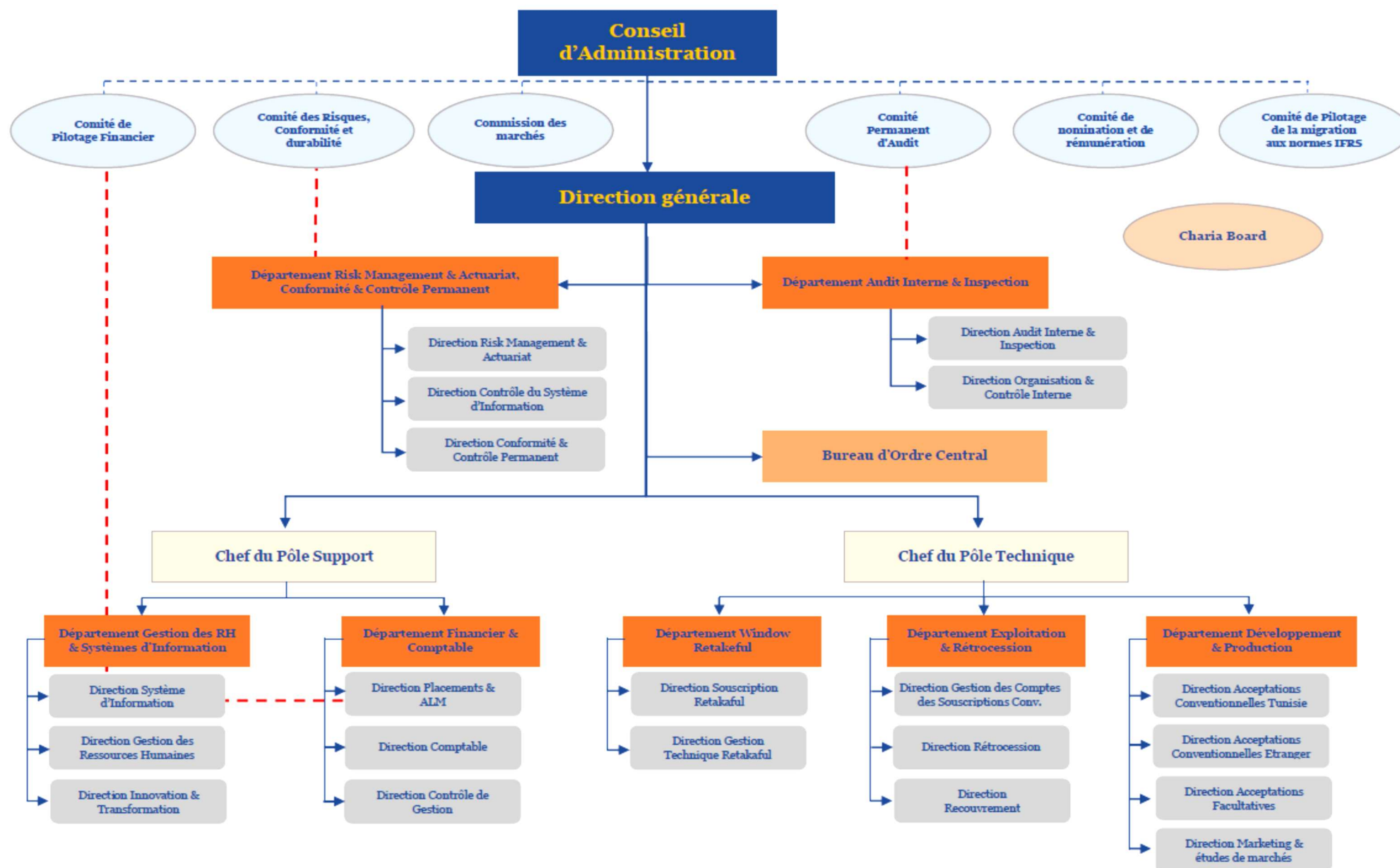
Afin d'assurer une gestion saine et prudente de ses activités, Tunis Re a œuvré à mettre en place les mécanismes assurant un système de gouvernance évolutif qui prend en considération le profil de risque de l'entreprise et sa nature d'activité en s'appuyant sur les axes suivants :

- **Le renforcement des rôles et responsabilités de l'instance de surveillance à travers :**
 - La consécration du principe des « 4 yeux » à travers la séparation claire entre le rôle de Président du Conseil d'administration et le rôle de Directeur Général.
 - Le renforcement de l'indépendance du conseil d'administration dont 40% des membres détiennent des participations en dessous de 5%, et la désignation de deux administrateurs indépendants suivant des critères de compétence, expertise et expérience suffisantes pour comprendre et superviser les activités de Tunis Re.
 - L'élection d'un administrateur représentant les petits porteurs afin de préserver les droits des petits porteurs.
 - Les efforts engagés pour améliorer l'équilibre hommes-femmes parmi les membres du conseil d'administration, sur 12 administrateurs, quatre sont des femmes.

- L'élaboration des chartes précisant la composition et le rôle des comités émanant du conseil : Comité permanent d'audit, Comité des risques & de conformité, Comité de nomination et rémunération, Comité de pilotage financier. Les chartes ont été mises à jour et approuvées par le Conseil.
- La formalisation par le comité des risques d'un cadre d'appétence aux risques en vue de son approbation par le conseil.
- Le renforcement des fonctions clés de contrôle : audit interne, gestion des risques, actuariat et conformité.
- **La consolidation de la veille réglementaire et des best practices à travers la mise en place :**
 - D'un dispositif de gestion des conflits d'intérêt.
 - D'une structure dédiée à la Conformité.
 - D'un dispositif Lutte Anti Blanchiment /Financement du T terrorisme.
- **Le renforcement du dispositif de gestion des risques ERM à travers :**
 - Le développement d'un Modèle Interne de Capital pour le calcul du capital de solvabilité.
 - Un Plan de Continuité de l'Activité.
- **Une organisation transparente bien structurée et adéquate :**
 - La répartition claire et la séparation appropriée des responsabilités entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle.
 - Un dispositif efficace de transmission des informations à travers un reporting et des plans d'actions bien définis.

Cette gouvernance repose sur des structures permanentes dont les membres sont des professionnels de haut niveau ayant à leur actif de vastes expériences et un savoir-faire indéniable et ce dans le but d'assurer la protection des intérêts des actionnaires, la création de la valeur ajoutée pour ceux-ci et la transparence de l'information produite.

4.2.1. Organigramme général de la société Tunis Re



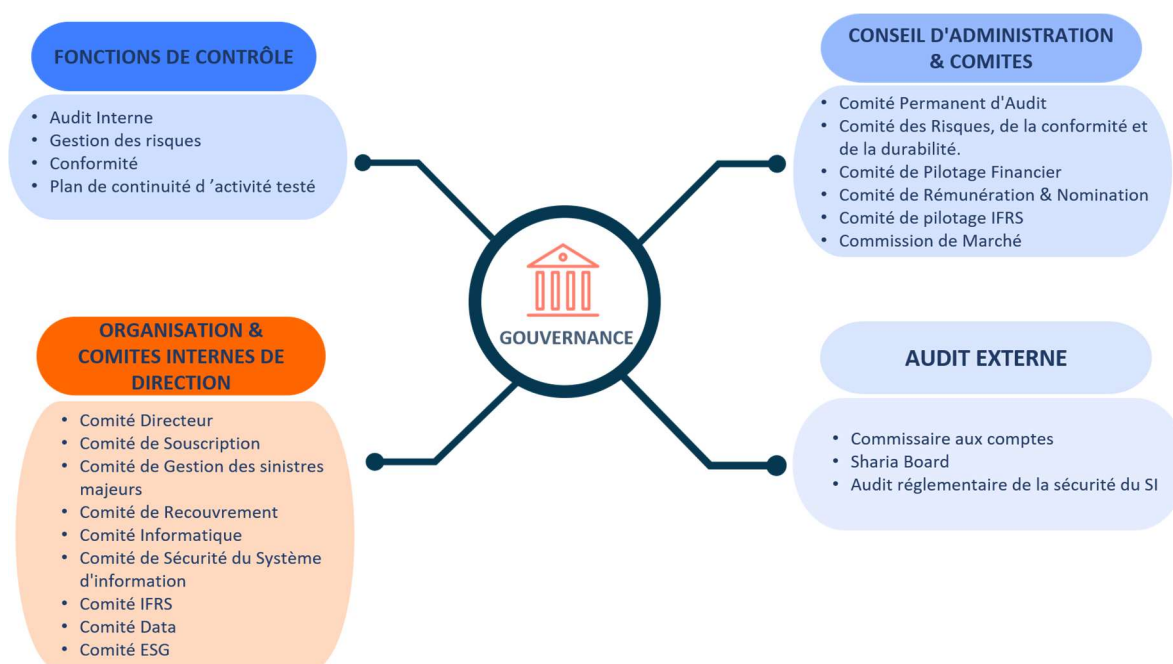
4.2.2. Système de gouvernance de la société Tunis Re

L'organisation de la société Tunis Re, repose essentiellement sur 5 piliers, qui assurent chacun une fonction indépendante et essentielle. Certains de ses piliers sont propres à la société et assurent une activité permanente et exclusive, à savoir :

- Le Conseil d'Administration ;
- Les comités émanant du Conseil ;
- Les comités internes.

Les autres piliers, sont des entités externes qui assurent une activité ponctuelle et essentielle, de par leur indépendance, qui sont :

- L'audit externe ;
- Sharia Board.



4.2.2.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre, contrôle la gestion de la direction, il suit la campagne de renouvellement des traités, le plan de développement de la société, arrête les états financiers à certifier par le commissaire aux comptes et approuve l'organisation de la société.

Le Conseil d'Administration de Tunis Re se réunit au moins quatre fois par an, il est composé de onze administrateurs, hormis le président du conseil, dont un administrateur représentant l'Etat tunisien, quatre représentent les entreprises d'assurances et deux administrateurs représentant les banques, un représentant les petits porteurs, deux administrateurs indépendants.

Conformément à la réglementation en vigueur, Tunis Re soumet à l'autorisation préalable du Comité Général des Assurances toutes nouvelles nominations ainsi que les renouvellements des membres du conseil tout changement envisagé dans l'identité des personnes qui dirigent l'entreprise ou qui assument d'autres fonctions clés.

Tunis Re a renforcé de manière significative les exigences relatives au rôle et à la composition du conseil d'administration, et ce au-delà des missions qui lui sont confiées. En effet, le conseil d'administration joue un rôle éminent dans le contrôle des risques, la conformité, l'audit interne ainsi qu'en matière de nomination et de rémunérations.

4.2.2.2. Les Comités émanant du Conseil d'Administration

- Le Comité Permanent d'Audit

Le comité Permanent d'Audit se compose selon le Conseil d'Administration du 25/04/2025 comme suit :

- Mme Asma Medhioub, membre indépendant, en tant que présidente ;
- M. Lotfi Zguir;
- M. Lassaad ZAROUK;
- M. Sami Akremi ;

Le Comité permanent d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle et la surveillance de la qualité de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques. Il examine les documents financiers périodiques et contrôle tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public. Il lui appartient aussi de s'assurer de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la Société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

- Le Comité des Risques, de Conformité et de durabilité :

Le comité des risques, de conformité et de durabilité se compose, selon le Conseil d'Administration du 25/04/2025, comme suit :

- Mme Mariem Zine, membre indépendant, en tant que présidente ;
- M. Sami Banaouas ;
- M. Laurent Thuiller ;
- Mme Najla Harrouch Moalla ;

En plus de ses missions usuelles, et afin de se conformer à l'article 10 de la décision CGA n° 01/2016 du 13/07/2016 fixant les règles de la bonne gouvernance et de gestion dans les sociétés d'assurance et de réassurance, le comité a élargi le périmètre de ses interventions consignés dans la charte en précisant que le comité de gestion des risques est chargé d'assister le Conseil d'administration dans la conception, la mise en place de la stratégie de gestion des risques et le suivi de sa mise en œuvre. Ce comité est chargé notamment de :

- Préparer et mettre à jour la stratégie de gestion des risques, fixer l'appétence au risque ainsi qu'approuver les mécanismes de mesure et de contrôle de ces risques.
- Analyser l'exposition de la société aux risques et le degré de conformité au respect de la stratégie de gestion des risques,
- Contrôler le respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques ;
- Assurer le suivi de la fonction conformité notamment le dispositif de lutte anti-blanchiment et financement de terrorisme, la veille réglementaire, la formation de l'ensemble des collaborateurs en matière de LAB-FT.
- Examiner la stratégie et les performances, RSE globale de la société, en collaboration avec le comité interne ESG et s'assurer de sa mise en œuvre efficace, conformément à la loi RSE N°35 du 11/06/2018, ainsi qu'au guide de reporting de la BVMT.

- Le Comité de pilotage financier :

Le comité de pilotage financier se compose selon le Conseil d'Administration du 25/04/2025 comme suit :

- M. Slah Kanoun, en tant que président ;
- M. Khalil Ben Yedder ;
- Mme Souad Mensi Chikhaoui ;
- M. Sami Derbel ;

Ce comité a pour mission de définir la politique générale de placements et de veiller à une gestion efficace et prudente des placements en adéquation avec les engagements de l'entreprise et en respectant les critères de

rentabilité, de sécurité, de liquidité et de diversification. Il se réunit quatre fois par an pour suivre la situation des placements et approuver les propositions qui lui sont soumises compte tenu des risques de marché auxquels est exposée la Société et compte tenu de la situation de liquidité de l'entreprise.

- **La commission des marchés :**

Cette commission assure le suivi de la bonne application des procédures de passation des marchés et veille au respect de la transparence, l'appel à la concurrence et à l'égalité des chances en application du manuel des achats qui régit les procédures de passation des marchés au sein de la société. La commission est représentée par un membre du Conseil, Mme Souad Mensi Chikhaloui et des représentants des directions Contrôle de gestion et département RH.

- **Comité de nominations et rémunérations :**

Le comité de nominations et rémunérations se compose selon le Conseil d'Administration du 25/04/2025 comme suit :

- M. Slah Kanoun, en tant que président ;
- M. Lassaad Zarrouk ;
- Mme Souad Mensi Chikhaoui ;

Ce Comité a pour objectif d'arrêter la politique de rémunération, de nomination, de recrutement et de relève des cadres de Tunis Re.

- **Comité de Pilotage IFRS :**

Dans le cadre du processus de mise en place des normes IFRS et IFRS 17, le Comité suit la politique de transition vers les normes IFRS. Il arrête les choix comptables stratégiques et rend au Conseil d'Administration et au Comité Général des Assurances de l'avancement des travaux de préparation à la migration vers les normes internationales IFRS. Il est composé de deux membres du Conseil et du commissaire aux comptes de la société.

Le comité de pilotage de la migration aux normes IFRS se compose de deux membres du conseil d'Administration :

- M. Sami Banouas ;
- M. Lassaad Zarrouk ;

4.2.2.3. Les Comités Internes

La Direction Générale de Tunis Re s'appuie sur divers comités pour mener à bien sa mission notamment :

- **Le Comité Directeur** : a pour missions d'arrêter les orientations et les choix stratégiques, définir la politique de souscription et de rétrocession, examiner le plan de développement et procéder périodiquement à son évaluation en vue de prendre les mesures correctives nécessaires, examiner le budget annuel et le soumettre au Conseil d'Administration pour approbation, examiner les états financiers à soumettre au conseil d'administration.
- **Le Comité de souscription** : chargé de mettre en œuvre les politiques de souscription et de rétrocession conformément aux orientations stratégiques de la société, de mettre à jour le guide de souscription, d'évaluer les réalisations au regard des objectifs fixés, de piloter la campagne de renouvellement des acceptations et de rétrocession et d'arrêter la liste des sécurités.
- **Le Comité de recouvrement** : chargé d'assurer le suivi des actions de recouvrement, d'examiner les situations arrêtées par partenaire par les directions de la gestion technique et de la rétrocession, d'assainir la situation des créances non recouvrées, d'étudier les partenaires en difficultés, de proposer les actions à engager à l'encontre des partenaires défaillants, d'examiner toute proposition de commutation.

- **Le Comité informatique** : a pour prérogative d'élaborer les projets de plan informatique et leur mise à jour, de veiller à l'exécution du plan directeur informatique, de suivre la réalisation des projets informatiques, d'émettre un avis sur le projet de budget informatique.
- **Le Comité de gestion des sinistres majeurs** : chargé d'examiner les sinistres majeurs qui dépassent un seuil fixé par le dit comité (évaluation, ordonnancements), suivi et analyse de l'évolution des sinistres majeurs et leurs impacts sur le renouvellement en acceptation et rétrocession.
- **Le Comité de Sécurité du Système d'Information** : Ce comité nouvellement créé est chargé entre autres d'arrêter la stratégie de la société en matière de sécurité du système d'information, de superviser la mise en œuvre des plans d'action, des mesures, consignes et procédures de sécurité. Ledit comité se réunit trimestriellement et à chaque fois que les circonstances l'imposent afin de traiter les problèmes liés à la sécurité du système d'information et de suivre la mise en place du Plan de continuité d'activité.
- **Le Comité IFRS** : Tunis Re a mis en place un Comité Projet afin d'assurer en interne le suivi de l'avancement de l'implémentation des normes internationales IFRS.
- **Le Comité Data** : Assure le suivi opérationnel des projets Data ; autour des axes Data Management et Reporting. Il veille à l'avancement des travaux, à la qualité des livrables et à la levée des difficultés susceptibles d'impacter la bonne réalisation des projets. Ce comité est composé des membres des directions Système d'information, Direction financière et comptable, Souscription, Risk Management, Contrôle de gestion et Audit.
- **Le comité ESG** : Le Comité ESG est chargé de piloter et de coordonner la démarche ESG de Tunis Re afin d'assurer l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les activités et processus de l'entreprise. Il veille à la structuration des initiatives ESG, à la promotion de pratiques durables et innovantes, à l'engagement des parties prenantes ainsi qu'au respect des exigences réglementaires. Il contribue également au renforcement de la résilience, de la compétitivité et de la transparence de l'entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.
- **Commission de Marché interne** : Elle a pour mission d'examiner et de valider les opérations d'acquisition de biens, services et prestations de l'entreprise, dans le respect des principes de transparence, d'équité, d'optimisation des coûts et de conformité aux procédures internes. Elle veille à la bonne gestion du processus d'achat, évalue les offres reçues, formule des recommandations d'attribution et s'assure que les décisions prises répondent aux besoins de l'entreprise tout en préservant ses intérêts économiques et opérationnels.

Les Comités internes se réunissent régulièrement et consignent leurs décisions dans des procès-verbaux qui sont diffusés aux responsables concernés. Un suivi permanent des décisions émises par lesdits comités est réalisé par le secrétariat de chaque Comité.

4.2.3. Contrôle interne

Conformément aux discussions du Conseil d'Administration en date du 10/12/2021, et sur proposition du Comité Permanent d'Audit Interne, l'organigramme de Tunis Re a été révisé afin de renforcer le dispositif de gouvernance et de contrôle. Dans ce cadre, une Direction du Contrôle Interne a été créée et rattachée de manière indépendante à la structure organisationnelle, distinctement de la Direction de l'Audit Interne et de l'Inspection.

Cette nouvelle structure s'est attribué la tâche de désigner l'ensemble des dispositifs, processus, règles et moyens mis en œuvre par la société afin de :

- Sécuriser les opérations en mettant en place un système de contrôle interne basé sur les risques ;
- Garantir la fiabilité des informations financières et opérationnelles en assurant des missions de contrôle tout en s'appuyant sur les recommandations du Commissaire aux comptes dans ses lettres de direction ;
- Assurer la conformité aux lois et réglementations en collaboration avec la direction Conformité ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques.
- Protéger les actifs de Tunis Re ;

- Maîtriser les activités en mettant à jour le manuel de procédures et les fiches de fonctions ;

A cet effet, une mission d'actualisation et d'optimisation du manuel de procédures de Tunis Re a été confié à un cabinet spécialisé visant à mettre à jour les procédures en harmonie avec la nouvelle organisation de la société, qui servira de base aux travaux de GED (Gestion Electronique des Documents). Cette mission a débuté le 01/04/2026 pour une durée de 6 mois. Cet acquis sera renforcé par l'acquisition et la mise en place d'une solution de modélisation des processus facilitant la mise à jour des procédures et offrant un accès aux procédures actualisées pour tout le personnel.

Ainsi, le renforcement de la deuxième ligne de contrôle permettra à la société d'avoir une circulation fiable de l'information et une alerte des anomalies et constitue un levier essentiel de sécurisation, de conformité et de performance.

Par ailleurs, le Comité Permanent d'Audit Interne s'appuie sur une charte formalisée qui définit clairement ses missions, ses attributions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. Cette charte constitue le cadre de référence de ses travaux et est appliquée avec rigueur par l'ensemble de ses membres. Le respect scrupuleux de ses dispositions garantit la transparence des processus de gouvernance, l'indépendance des analyses et la qualité des recommandations formulées au Conseil d'Administration, contribuant ainsi au renforcement de la gouvernance et à la maîtrise des risques au sein de l'entreprise.

Il se réunit de manière régulière, avec une fréquence moyenne de quatre réunions par an, permettant ainsi d'assurer un suivi continu et efficace des questions relevant de son périmètre de responsabilité. Ces réunions sont l'occasion d'examiner les états financiers, d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de suivre les travaux de l'audit interne et de l'auditeur externe.

Toute fois dans son rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2025, le commissaire aux comptes a relevé les constats suivants :

- Le défaut de mise à jour du manuel comptable ;
- Le Système d'Informations actuel ne permet pas d'assurer une liaison automatique entre les factures fournisseurs et les bons de commandes ou bons de livraison correspondants ;
- Le processus Retakaful n'est pas décrit dans le manuel de procédures actuel ;
- L'absence d'une cartographie des processus ;
- L'absence de mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED)...

4.2.4. Système d'information

Tunis Re dispose d'un système de gestion automatisé intégré qui prend en charge les opérations techniques, comptables et administratives de la société.

Le portail des applications métiers gère son activité de souscription, de rétrocession et d'investissements financiers. L'intégration de toutes ces fonctions est la caractéristique émergente du système construit autour d'une base de données relationnelle.

Par ailleurs, la société n'a cessé de renforcer et de moderniser son système d'information à travers trois axes majeurs :

- Plan informatique triennal

Elaboré en cohérence avec les objectifs stratégiques de la société et visant à améliorer le contrôle des procédures opérationnelles liées aux activités de souscription, de rétrocession et de gestion des investissements financiers. Ce plan contribue également à l'amélioration continue du système d'information et des pratiques de management, tout en intégrant une démarche qualité permettant de maintenir un bon niveau de rating.

➤ La gestion des données (Data Management)

Il constitue un élément fondamental du système d'information de la société. Cette démarche englobe l'ensemble des processus, méthodes et outils permettant de collecter, stocker, organiser, sécuriser, traiter et exploiter les données de manière fiable et efficace, afin de garantir la qualité des informations et de soutenir les besoins opérationnels et décisionnels de la société.

➤ Sécurité du système d'information

Plusieurs mesures de sécurité sont mises en œuvre afin de garantir la protection des données et des applications, notamment à travers des technologies matérielles et logicielles adaptées, des solutions de sauvegarde et de clonage des serveurs permettant une restauration rapide des environnements en cas d'incident, ainsi que la mise en place d'un site de secours pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre.

La société veille également au contrôle des accès aux différents composants du système d'information, au renforcement de la cybersécurité à travers un contrat SOC (Security Operations Center) avec un prestataire spécialisé, ainsi qu'à la sécurisation des connexions internet par des dispositifs de protection tels que les firewalls, les solutions antivirus, antispam et antimalware.

De plus, des politiques et chartes de sécurité sont élaborées et appliquées, tandis que des audits et évaluations périodiques sont réalisés afin d'identifier les risques et de renforcer continuellement le dispositif global de sécurité.

Composantes du système d'information

➤ Infrastructure matérielle comprend notamment :

- Les serveurs physiques et virtuels ;
- Les équipements de stockage ;
- Les postes de travail ;
- Les ordinateurs portables ;
- Les imprimantes et périphériques ;
- Les équipements du datacenter ;
- Les équipements de sauvegarde.

Ces équipements assurent l'hébergement des applications métiers ainsi que le fonctionnement des différents services informatiques.

➤ Infrastructure réseau et télécommunications comprend :

- Le réseau local (LAN) ;
- Le réseau Wi-Fi sécurisé ;
- Les liaisons inter-sites ;
- Les accès internet ;
- Les solutions VPN ;
- Les routeurs et commutateurs ;
- Les pare-feux et dispositifs de filtrage.

L'infrastructure réseau est organisée de manière à garantir la disponibilité des services, les performances des communications et la sécurité des échanges.

➤ **Systèmes et plateformes techniques**

Le système d'information repose également sur plusieurs plateformes techniques, notamment :

- Les systèmes d'exploitation serveurs ;
- Les plateformes de virtualisation ;
- Les services d'annuaire et d'authentification ;
- Les services de messagerie ;
- Les outils collaboratifs ;
- Les solutions de supervision ;
- Les outils de sauvegarde et de restauration.

Applications informatiques

La société dispose de plusieurs applications métiers couvrant les différents besoins fonctionnels, notamment:

➤ **La Gestion des applications spécifiques**

Depuis 1982, l'équipe interne de la DSI assure le développement, la maintenance et l'évolution des applications métiers spécifiques de la société. Dans le cadre de sa stratégie de modernisation du système d'information, ces applications font l'objet d'améliorations continues et de migrations technologiques successives visant à renforcer leur efficacité, leur sécurité et leur adéquation aux besoins opérationnels de l'entreprise. Le système d'information (Applications métiers) gère l'activité de souscription, de rétrocession de gestion de sinistre et de recouvrement des soldes techniques. L'intégration de toutes ces fonctions est la caractéristique émergente du système construit autour d'une base de données relationnelle :

- **Souscription :**

La gestion des contrats de réassurance facultative et conventionnelle présente aux souscripteurs les renseignements sur les affaires acceptées et englobe toutes les informations requises au pilotage de la comptabilité technique et l'établissement des comptes de rétrocession.

- **Gestion Sinistres :**

L'enregistrement systématique des événements ayant touché une ou plusieurs acceptations et leur suivi en temps réel appréhendant ainsi leur évolution et leur aggravation pour un meilleur contrôle des indemnités à la charge de l'entreprise.

- **Rétrocession :**

Juxtaposant les données de la souscription et des sinistres aux conditions des couvertures en rétrocession, le système permet la génération automatisée des comptes et bordereaux de rétrocession.

- **Recouvrement :**

Suivi des soldes techniques acceptations par cédante/courtier et rétrocessions par rétrocessionnaire/courtier.

- **Gestion budgétaire technique ;**

Gestion du budget de souscription et rétrocession.

- **Tableaux de bord et reporting ;**

➤ **Gestion électronique des courriers (Mail Manager par la société Picosoft depuis 2009)**

La Gestion Électronique des Courriers (GEC) centralise, numérise et automatise les correspondances entrantes et sortantes (papier, e-mails, formulaires web). Elle accélère les processus de traitement via des flux de travail (workflows), garantit la traçabilité et permet un archivage sécurisé des documents de l'organisation.

➤ **Gestion des Ressources Humaines (Application SIGA depuis 2018)**

- Gestion administrative du personnel ;
- Gestion des congés ;
- Paie ;
- Gestion des achats et des biens ;
- Suivi des carrières....

➤ **Gestion des placements financiers (TSI, mis en exploitation en 2013)**

➤ **IAS fiscal et déclaration de l'employeur (TSI ERP, mis en exploitation en 2022)**

- IAS fiscal ;
- Déclaration de l'employeur.

➤ **Gestion financière et comptable (SAGE 1000, mis en exploitation 2026)**

- Comptabilité générale ;
- Gestion de la trésorerie ;
- Gestion des immobilisations.

Ces applications permettent d'automatiser les processus et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

4.2.5. Politique sociale

La performance durable repose avant tout sur la qualité du capital humain, Tunis Re inscrit sa politique sociale au cœur de son modèle de gouvernance. Celle-ci vise à attirer, développer et fidéliser des compétences hautement qualifiées, à promouvoir un environnement de travail fondé sur l'éthique, la responsabilité et l'excellence technique, et à garantir le respect des normes réglementaires et des meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

La politique sociale s'articule autour de principes structurants : équité et transparence, valorisation des talents, dialogue social constructif, maîtrise des risques sociaux et engagement en matière de responsabilité sociétale. Elle constitue ainsi un levier essentiel de consolidation de la stabilité institutionnelle et de renforcement de la compétitivité de la Société.

4.2.5.1. Evolution de l'effectif

Catégorie	2023	2024	2025
Cadre de direction	46	50	50
Cadre supérieur	33	32	35
Agent d'encadrement	10	8	10
Total du personnel d'encadrement	89	90	95
Taux d'encadrement	95,70%	91,84%	89,62%
Agent d'exécution et de service	4	8	11
TOTAL	93	98	106

➤ Politique de Formation

- Élaboration de plans de formation individualisés et de parcours de développement adaptés au profil et aux perspectives d'évolution de chaque collaborateur.
- Mise en place de programmes de mentoring et de coaching interne visant à accompagner la montée en compétences et le partage d'expérience.
- Organisation de formations ciblées destinées aux postes à responsabilité et aux fonctions managériales.
- Déploiement d'actions de formation dédiées à l'amélioration du bien-être et au renforcement de la sécurité au travail.
- Mise en œuvre de programmes de formation professionnelle d'intégration au profit des nouvelles recrues, notamment à travers les cursus spécialisés IAA-CTFA.

Les dépenses de formation relatives à l'exercice 2025 ont totalisé 209 598D.

Taux d'accès à la formation	Coût moyen par bénéficiaire	Taux d'investissement formation
88,0%	2 200 D	2,2%
des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2025	coût moyen par bénéficiaire (HT), reflet d'un investissement ciblé et maîtrisé	de la masse salariale consacrés à la formation, traduisant un engagement fort de la direction

4.2.5.2. Politique de rémunération :

Rémunération

La rémunération de l'ensemble du personnel de Tunis Re est régie par la Convention Collective Nationale des Assurances en vigueur, ainsi que ses avenants à jours successifs.

Prime d'intéressement

Conformément aux dispositions de Convention Collective des Assurances, tout collaborateur éligible bénéficie d'une prime d'intéressement annuelle d'un montant égal à deux (2) mois de salaire.

Cette prime est versée en une seule fois, aux dates et conditions fixées par le conseil d'administration.

Avantages aux personnels

En complément de la rémunération de base et des primes, Tunis Re accorde à ses collaborateurs les avantages suivants :

- Tickets Restaurant
- Assurance Groupe Maladie

4.3. Activité et performance de la société au 31/12/2025

4.3.1. Activité technique

4.3.1.1. Acceptations

Les acceptations de « Tunis Re » se sont établies en 2025 à 243,2MD, soit une progression de 0,79% par rapport à 2024. Cette évolution a été réalisée suite à l'augmentation de l'activité Non vie de 2,4% à 210,4MD, contre une baisse de l'activité Vie et de celle de l'activité retakaful respectivement, de 1,7% à 9,1MD et de 10,5% à 23,7MD.

(en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Incendie	76 419	34%	98 444	41%	101 547	42%	3,2%
Accidents et Risques Divers	41 385	19%	29 513	12%	28 956	12%	-1,9%
Risques Techniques	28 260	13%	31 285	13%	31 371	13%	0,3%
Transport	28 845	13%	29 411	12%	27 735	11%	-5,7%
Aviation	16 780	8%	16 877	7%	20 773	9%	23,1%
Total Non vie	191 689	86%	205 529	85%	210 381	87%	2,4%
Vie	9 305	4%	9 240	4%	9 082	4%	-1,7%
Activité retakaful	21 539	10%	26 500	11%	23 713	10%	-10,5%
Total	222 533	100%	241 269	100%	243 176	100%	0,79%

En termes de répartition géographique le chiffre d'affaires affiche une baisse de 9,34% en Asie & Turquie, suivie d'une baisse de 2,94% au niveau des pays Arabes. Cette baisse est due au durcissement des conditions d'accès à ces marchés. La société a réussi en 2025 à augmenter son activité sur le marché local de 4,89%, de 5,96% au Maghreb et de 12,32% en Afrique.

(en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Tunisie	97 000	44%	96 654	40%	101 381	42%	4,89%
Reste du monde	125 534	56%	144 615	60%	141 795	58%	-1,95%
Maghreb	7 104	3%	10 219	4%	10 828	4%	5,96%
Pays Arabes	45 528	20%	44 711	19%	43 398	18%	-2,94%
Afrique	26 713	12%	28 887	12%	32 447	13%	12,32%
Asie et Turquie	46 189	21%	60 798	25%	55 122	23%	-9,34%
Total	222 533	100%	241 269	100%	243 176	100%	0,79%

4.3.1.2. Rétrocession

En termes d'activité rétrocédée le volume s'est appréciée de 15,4% en 2025 par rapport à l'année 2024, essentiellement suite à l'augmentation du volume rétrocédé au niveau de la branche Aviation (+25,7%) qui est passé de 15,8MD en 2024 à 19,9MD en 2025.

(en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Incendie	22 361	37%	19 273	32%	25 854	37%	34,1%
Accidents et Risques Divers	2 016	3%	2 099	4%	1 020	1%	-51,4%
Risques Techniques	9 824	16%	12 293	21%	12 275	18%	-0,1%
Transport	7 473	13%	7 318	12%	7 251	10%	-0,9%
Aviation	15 592	26%	15 834	26%	19 906	29%	25,7%
Total Non vie	57 265	96%	56 817	95%	66 306	96%	16,7%
Vie	184	0%	108	0%	112	0%	4,0%
Activité retakaful	2 198	4%	2 975	5%	2 714	4%	-8,8%
Total	59 647	100%	59 899	100%	69 132	100%	15,4%

4.3.1.3. Activité Retakaful

Tunis Re a engagé une stratégie de diversification proactive et s'est positionnée comme un acteur innovant en réassurance Takaful (Retakaful). La compagnie a progressivement structuré une offre intégrée, couvrant à la fois le marché domestique et plusieurs marchés internationaux, avec pour objectif de consolider sa présence sur ce segment à fort potentiel, d'élargir sa base de partenaires et de capter de nouvelles opportunités de croissance rentable.

En 2025, l'activité Retakaful a affiché une baisse du chiffre d'affaires de 10,52% à 23,7MD, contre une augmentation des primes acquises de 1,23% à 25,6MD. Les charges d'acquisition ont été réduits de 8,92% en 2025 par rapport à 2024, ainsi que les charges de sinistres qui ont baissés de 16,97% sur la même période.

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Chiffre d'affaires (1)	21 539	26 500	23 713	-10,52%
Primes acquises	19 902	25 340	25 651	1,23%
Charges d'acquisition (2)	5 410	7 407	6 746	-8,92%
Charges de sinistres	16 470	12 210	10 138	-16,97%
Commissions % = (2)/(1)	25%	28%	28%	0,00%
S/P	83%	49%	40%	-9,00%

S/P = charges de sinistres/Primes acquises

4.3.1.4. Charges de Sinistres

Les charges de sinistres ont baissé de 43,1% en 2025 (88,04MD) par rapport à l'année 2024 (154,7MD). La baisse a concerné toutes les branches, sauf la branche aviation qui observe une hausse 94,2%.

(en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Incendie	63 008	46%	86 872	56%	31 242	35%	-64,0%
Accidents et Risques Divers	24 035	17%	18 142	12%	16 424	19%	-9,5%
Risques Techniques	12 909	9%	12 487	8%	8 623	10%	-30,9%
Transport	11 987	9%	19 616	13%	14 331	16%	-26,9%
Aviation	6 479	5%	2 024	1%	3 931	4%	94,2%
Total Non vie	118 419	86%	139 142	90%	74 551	85%	-46,4%
Vie	3 523	3%	3 328	2%	3 355	4%	0,8%
Activité retakaful	16 470	12%	12 210	8%	10 138	12%	-17,0%
Total Général	138 412	100%	154 681	100%	88 043	100%	-43,1%

Par zone géographique, la sinistralité a observé une baisse plus importante à l'étranger (-46,8%) qu'en Tunisie (-34,5%).

(en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Tunisie	54 206	39%	47 006	30%	30 786	35%	-34,5%
Reste du monde	84 205	61%	107 675	70%	57 257	65%	-46,8%
Maghreb	1 905	1%	8 307	5%	7 542	9%	-9,2%
Pays Arabes	13 648	10%	71 504	46%	609	1%	-99,1%
Afrique	10 372	7%	16 206	10%	19 607	22%	21,0%
Asie et Turquie	58 280	42%	11 658	8%	29 499	34%	153,0%
Total	138 411	100%	154 681	100%	88 043	100%	-43,1%

Sinistralité par activité

En 2025, La sinistralité de la société Tunis Re a enregistré une amélioration par rapport aux exercices 2024 et 2023. En effet, le S/P global est passé de 64% en 2024 à 36% en 2025.

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Non vie	191 689	205 529	210 381	2,36%
Sinistres Non vie	118 418	139 142	74 551	-46,42%
S/P Non vie	61,8%	67,7%	35,4%	-32,3pts
Vie	9 305	9 240	9 082	-1,71%
Sinistres Vie	3 523	3 328	3 355	0,79%
S/P vie	37,9%	36,0%	36,9%	0,9pts
Activité retakaful	21 539	26 500	23 713	-10,52%
Sinistres retakaful	16 470	12 210	10 138	-16,97%
S/P Retakaful	76,5%	46,1%	42,8%	-3,3pts
S/P Général	62%	64%	36%	-27,9pts

S/P = charges de sinistres/Primes acquises

4.3.1.5. Charges d'acquisition

Les charges d'acquisition pour primes acquises sont quasiment restées stables en 2025, par rapport à 2024 (+0,3%), en s'établissant à 58,3MD.

Acceptation (en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Incendie	20 592	40%	24 797	43%	25 920	44%	4,5%
Accidents et Risques Divers	5 929	12%	5 851	10%	5 714	10%	-2,3%
Risques Techniques	8 026	16%	8 905	15%	8 918	15%	0,1%
Transport	7 187	14%	7 440	13%	6 744	12%	-9,4%
Aviation	210	0%	190	0%	141	0%	-25,8%
Total Non vie	41 945	82%	47 182	81%	47 436	81%	0,5%
Vie	4 072	8%	3 502	6%	4 081	7%	16,5%
Activité retakaful	5 410	11%	7 407	13%	6 746	12%	-8,9%
Total	51 427	100%	58 092	100%	58 263	100%	0,3%

Les charges d'acquisition pour primes rétrocédées se sont accrues de 6,4% en 2025 par rapport à 2024 (5,1MD) en s'établissant à 5,4MD.

Rétrocession (en mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Incendie	1 550	35%	2 030	40%	2 343	43%	15,4%
Accidents et Risques Divers	465	11%	537	11%	456	8%	-15,2%
Risques Techniques	2 056	47%	2 212	43%	2 286	42%	3,3%
Transport	181	4%	188	4%	215	4%	14,2%
Aviation	98	2%	86	2%	83	2%	-3,6%
Total Non vie	4 350	99%	5 053	99%	5 382	99%	6,5%
Vie	0	0%	0	0%	0	0%	0,0%
Activité retakaful	44	1%	51	1%	48	1%	-5,5%
Total	4 394	100%	5 104	100%	5 430	100%	6,4%

4.3.1.6. Frais d'administration

Les frais d'administration ont baissé de 0,2% en 2025 par rapport à l'année 2024, passants de 20,3MD à 20,2MD.

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Frais d'administration Ordinaires	14 580	14 601	15 782	8,09%
Frais d'administration retakaful	5 746	5 697	4 469	-21,56%
Total	20 326	20 298	20 251	-0,2%

4.3.1.7. Résultat technique

Le résultat technique global de Tunis Re, affiche une nette amélioration de 114,5% en 2025, par rapport à 2024, passant de 14,0MD à 30,1MD. Cette évolution positive résulte essentiellement de l'activité Non Vie dont le résultat technique a évolué de 177,10% passant de 10,5MD à 29,0MD, sur la période de référence, contre une régression de l'activité Vie de 69,50%.

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Résultat technique Non Vie	11 157	10 464	28 996	177,10%
Réassurance Ordinaire	16 991	11 486	29 971	160,94%
Re Takaful	-5 834	-1 022	-975	-4,59%
Résultat technique Vie	115	3 560	1 086	-69,50%
Réassurance Ordinaire	430	3 457	1 083	-68,68%
Re Takaful	-315	103	3	-97,22%
Résultat technique Global	11 272	14 024	30 082	114,51%

4.3.1.8. Ratio combiné

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Primes acquises nettes (1)	154 202	178 763	181 433	1,49%
Charges de sinistres nettes de rétrocession (2)	84 573	104 744	80 342	-23,30%
Charges d'acquisition nettes des commissions (3)	47 033	52 988	52 833	-0,29%
Charges d'administration (4)	19 049	20 298	21 528	6,06%
Wakala (5)	-4 464	-5 695	-5 744	0,86%
Ratio combiné = [(2)+(3)+(4)+(5)] / 1	94,81%	96,40%	82,10%	-14,3pts

Dans ce contexte, le Ratio Combiné Net de rétrocession s'est nettement amélioré, enregistrant un gain de 14,3points pour atteindre 82,1%, contre 96,4% à la même période de l'année précédente. Cette évolution témoigne d'une meilleure maîtrise des charges et d'une gestion plus efficiente des sinistres.

4.3.1.9. Provisions techniques

A la clôture de l'exercice 2025, le volume des provisions techniques, incluant les provisions pour primes non acquises (PNA) et les provisions pour sinistres à payer (SAP), s'est élevé à 494,2MD, en légère baisse de 2,2% par rapport aux 505,2MD constatés à la même date en 2025.

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Provision technique brute Ordinaire	418 500	463 454	450 781	-2,73%
Provision technique brute Retakaful	35 512	41 707	43 386	4,02%
Provision technique brute	454 012	505 161	494 167	-2,2%

Sur le plan structurel, la ventilation de ces provisions est restée globalement inchangée d'une période à l'autre, les PPNA représentant 23 % du total et les SAP 77 %, traduisant une stabilité de la structure des engagements techniques.

En termes d'évolution par nature, la tendance observée s'inscrit dans la dynamique globale, avec une baisse de 3,9% des provisions pour primes non acquises (PNA) et un recul de 1,6% des provisions pour sinistres à payer (SAP).

en (mD)	2023	Part %	2024	Part %	2025	Part %	Var 25/24
Provisions pour primes non acquises							
Non vie	99 122	22%	102 174	20%	97 172	20%	-4,9%
Incendie	23 987	5%	28 603	6%	26 964	5%	-5,7%
Accidents et Risques Divers	9 180	2%	6 253	1%	4 643	1%	-25,7%
Risques Techniques	40 864	9%	43 316	9%	43 745	9%	1,0%
Transport	8 063	2%	7 639	2%	7 139	1%	-6,5%
Aviation	17 029	4%	16 362	3%	14 680	3%	-10,3%
Vie	14 530	3%	15 516	3%	15 891	3%	2,4%
Sous total (1)	113 652	25%	117 689	23%	113 063	23%	-3,9%
Provisions techniques pour sinistres							
Non vie	333 432	73%	381 607	76%	375 379	76%	-1,6%
Incendie	145 839	32%	180 802	36%	162 706	33%	-10,0%
Accidents et Risques Divers	56 367	12%	62 865	12%	68 202	14%	8,5%
Risques Techniques	36 787	8%	41 481	8%	41 004	8%	-1,1%
Transport	67 759	15%	75 543	15%	79 296	16%	5,0%
Aviation	26 680	6%	20 916	4%	24 171	5%	15,6%
Vie	6 928	2%	5 865	1%	5 726	1%	-2,4%
Sous total (2)	340 360	75%	387 472	77%	381 104	77%	-1,6%
Total provisions techniques brutes	454 012	100%	505 161	100%	494 167	100%	-2,2%

4.3.2. Activité financière

4.3.2.1. Les placements

Les placements de la société Tunis Re se sont accrus de 9,0% en 2025 par rapport à 2024. Cette progression provient de l'augmentation des placement ordinaires de 8,5% en passant de 532,2MD à 577,5MD et de l'augmentation de 18,8% des placements Retakaful et qui s'établissent à 33,2MD contre 28,0MD en 2024.

(en mD)	2023	part %	2024	part %	2025	part %	Var 25/24
Placements Immobiliers	12 875	3%	28 372	5%	28 372	5%	0,0%
Actions et titres à revenu variable	56 604	11%	59 065	11%	60 736	10%	2,8%
Obligations et titres à revenu fixe	296 680	58%	309 529	55%	354 011	58%	14,4%
Dépôts auprès des cédantes	123 906	24%	133 690	24%	132 963	22%	-0,5%
Autres	1 186	0%	1 571	0%	1 466	0%	-6,7%
Placements ordinaires	491 251	96%	532 227	95%	577 548	95%	8,5%
Placements Retakaful	19 620	4%	27 966	5%	33 221	5%	18,8%
Total placements bruts	510 871	100%	560 193	100%	610 770	100%	9,0%

4.3.2.2. Les produits de placements

Les produits des placements de la société affichent une augmentation de 9,2% pour les placements de l'activité ordinaire et de 17,5% pour les placements de l'activité Retakaful, soit une évolution globale de 9,5%, de 35,1MD à 38,4MD.

(en mD)	2023	part %	2024	part %	2025	part %	Var 25/24
Placements Immobiliers	1 279	4%	1 339	4%	1 403	4%	4,8%
Actions et titres à revenu variable	2 507	8%	3 234	9%	4 002	10%	23,7%
Obligations et titres à revenu fixe	23 919	74%	25 453	73%	24 614	64%	-3,3%
Dépôts auprès des cédantes	2 496	8%	2 998	9%	3 335	9%	11,3%
Autres	1 000	3%	800	2%	3 570	9%	346,1%
Placements ordinaires	31 201	97%	33 824	96%	36 925	96%	9,2%
Placements Retakaful	1 001	3%	1 248	4%	1 466	4%	17,5%
Total	32 202	100%	35 072	100%	38 391	100%	9,5%

4.3.3. Résultat de l'exercice

Le résultat net de 2025 (27,0MD) affiche une progression de 26,04% par rapport à celui de 2024 (21,4MD). Le ROE de Tunis Re s'est apprécié de 1,82pts en 2025 en s'élevant à 10,85%.

(en mD)	2023	2024	2025	Var 25/24
Résultat technique	11 272	14 024	30 082	114,51%
Résultat technique Non vie	11 157	10 464	28 996	177,10%
Résultat technique vie	115	3 560	1 086	-69,50%
Résultat financiers	23 157	25 549	25 048	-2,0%
Produits de placements	32 026	35 072	38 391	9,46%
Produits de placements alloués	-6 687	-8 837	-10 695	21,03%
Charges de placements	-2 183	-686	-2 647	285,78%
Résultat de gestion non technique	-4 870	-4 183	-6 287	50,31%
Autres produits Non Techniques	13 618	16 216	16 600	2,36%
Autres Charges Non techniques	-18 487	-20 399	-22 887	12,19%
Résultat provenant de l'activité ordinaire	29 559	35 390	48 843	38,01%
Impôt sur le résultat	-8 938	-11 653	-18 219	56,34%
Résultat après impôts	20 621	23 737	30 624	29,01%
Perte extraordinaire	-2 043	-2 331	-3 644	56,34%
Résultat net	18 578	21 406	26 980	26,04%
Fonds propres	227 885	236 969	248 553	4,89%
ROE	8,15%	9,03%	10,85%	1,82pts

4.4. Indicateurs d'activité de la société Tunis Re au 30/06/2026 :

En (dinars)

		Primes				En millions
Accétations	Branche	2ème trim 2025	2ème trim 2026	30/06/2025	30/06/2026	31/12/2025
	Incendie	20 573 054	18 587 543	63 039 174	61 282 997	101 547 190
	Accidents et Risques Divers	6 472 208	6 572 589	15 585 002	15 533 475	28 956 132
	Risques Techniques	6 228 231	6 688 876	15 494 117	16 062 418	31 370 576
	Transport	4 553 095	4 816 670	11 511 351	11 352 925	27 734 656
	Aviation	1 128 481	678 093	1 638 822	820 741	20 772 608
	Total Non Vie	38 955 069	37 343 771	107 268 466	105 052 556	210 381 161
	Vie	2 061 991	2 162 561	4 616 727	4 712 678	9 081 917
	Activité Retakaful	5 888 815	9 215 620	11 453 298	16 295 553	23 713 294
	Total Général	46 905 874	48 721 951	123 338 490	126 060 786	243 176 372
Rétrocession	Incendie	3 956 545	3 665 291	14 486 058	14 696 606	25 853 744
	Accidents et Risques Divers	111 251	117 772	892 512	866 264	1 020 110
	Risques Techniques	2 112 528	3 583 660	6 020 091	6 865 131	12 275 103
	Transport	522 576	603 042	1 700 506	1 795 188	7 250 710
	Aviation	949 300	381 147	1 247 679	381 147	19 906 011
	Total Non Vie	7 652 200	8 350 911	24 346 846	24 604 335	66 305 677
	Vie	28 613	27 435	56 922	55 972	112 169
	Activité Retakaful	640 645	991 117	1 204 319	1 495 276	2 714 334
	Total Général	8 321 457	9 369 463	25 608 086	26 155 583	69 132 180
Net	38 584 417	39 352 488	97 730 404	99 905 203	174 044 192	
Accétations	Branche		Charges d'acquisition			
	Incendie	5 126 394	4 088 747	17 127 677	15 596 764	25 919 568
	Accidents et Risques Divers	1 270 582	1 384 085	3 629 779	3 385 454	5 714 009
	Risques Techniques	1 689 680	1 297 436	5 073 872	5 038 860	8 917 776
	Transport	1 419 408	1 480 951	3 415 062	3 250 059	6 744 354
	Aviation	16 032	43 040	112 211	146 304	140 703
	Total Non Vie	9 522 097	8 294 259	29 358 602	27 417 441	47 436 410
	Vie	629 787	519 258	3 136 124	2 473 937	4 080 892
	Activité Retakaful	1 192 653	2 369 250	3 982 798	4 886 169	6 746 161
Total Général	11 344 538	11 182 767	36 477 525	34 777 547	58 263 463	
Rétrocession	Incendie	149 168	102 849	2 062 173	2 222 631	2 342 690
	Accidents et Risques Divers	2 445	238	230 947	203 336	455 915
	Risques Techniques	422 825	428 106	1 521 156	1 592 042	2 285 984
	Transport	46 756	46 703	103 344	101 518	215 193
	Aviation	15 862	15 082	32 876	29 293	82 563
	Total Non Vie	637 057	592 978	3 950 497	4 148 820	5 382 345
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	4 825	1 876	35 188	39 320	47 879
	Total Général	641 882	594 854	3 985 685	4 188 140	5 430 224
Net	10 702 656	10 587 913	32 491 840	30 589 407	52 833 239	
Accétations	Branche		Charges de snistres			
	Incendie	1 347 973	10 756 665	13 919 202	26 484 590	31 242 465
	Accidents et Risques Divers	3 951 966	1 812 171	6 461 770	1 334 386	16 423 688
	Risques Techniques	2 138 244	2 950 781	4 157 212	5 710 765	8 622 657
	Transport	9 630 602	3 254 552	12 570 573	3 125 700	14 330 852
	Aviation	373 760	1 106 472	581 431	2 292 183	3 931 031
	Total Non Vie	17 442 546	19 880 641	37 690 189	38 947 624	74 550 693
	Vie	810 541	799 997	1 679 201	1 931 000	3 354 645
	Activité Retakaful	1 777 397	498 046	4 448 798	-319 897	10 137 939
Total Général	20 030 484	21 178 684	43 818 188	40 558 727	88 043 277	
Rétrocession	Incendie	-1 821 809	2 553 380	-552 980	5 350 324	-2 032 259
	Accidents et Risques Divers	-150 866	143 515	316 209	100 994	717 120
	Risques Techniques	355 267	1 720 899	166 777	1 947 578	512 316
	Transport	7 418 639	1 181 101	7 596 219	617 236	5 314 960
	Aviation	573 743	986 443	849 944	2 274 689	4 200 797
	Total Non Vie	6 374 974	6 585 338	8 376 169	10 290 821	8 712 934
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	-663 933	152 878	-748 668	44 082	-1 011 749
	Total Général	5 711 041	6 738 216	7 627 501	10 334 903	7 701 185
Net	14 319 443	14 440 468	36 190 687	30 223 824	80 342 092	
Produits financiers						
Produits financiers Non Retakaful		8 254 661	9 116 451	15 490 982	16 436 606	33 335 301
Produits financiers Retakaful		276 290	298 566	553 321	591 931	1 073 855
Total Général		8 530 951	9 415 017	16 044 303	17 028 537	34 409 156

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2025 sont audités et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

4.5. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

<u>Points forts</u>	<u>Opportunités</u>
- Position confirmée sur le marché national - Partenariat solide avec les cédantes, - Des ratios prudentiels confortables, - Bonne présence dans les zones d'appartenance régionales et arabes - Solide protection en rétrocession - Faible degré d'exposition aux catastrophes naturelles	- Un fort potentiel sur la région MENA en Afrique y compris sur le marché Tunisien avec un taux de pénétration de 2% loin derrière la moyenne mondiale de 6,5% - De nouveaux marchés en plein essor - Une forte maîtrise technique favorisant le recrutement de nouvelles relations commerciales - Retrait de certains méga réassureurs de marchés en crise, ce qui représente une opportunité pour les réassureurs comme Tunis Re
<u>Points faibles</u>	<u>Menaces</u>
- Un rating non compétitif constituant un handicap pour percer certains marchés - Une parité de change en défaveur de notre position régionale - Une taille du bilan faible par rapport à la concurrence - Un niveau minimum de fonds propres par rapport aux exigences internationales	- Une concurrence plus accrue avec l'émergence de grands groupes de réassurances - Conjoncture économique difficile - Durcissement des restrictions des régulateurs au niveau international, limitant l'accès à certains marchés

4.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

Les principaux risques auxquels Tunis Re est exposée et les principales mesures de gestion en place actuellement sont détaillés ci-dessous.

4.6.1. Risque de Souscription

Tunis Re offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches, notamment : Incendie, Accident, Risques Techniques, Responsabilité Civile, Automobile, Transport Maritime, Energie, Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur la possibilité de survenance de l'évènement assuré ainsi que l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre. Du fait de la nature même des contrats d'assurance, ce risque est aléatoire et par conséquent imprévisible.

Tunis Re a mis en place un processus de souscription traduisant ses choix stratégiques et oriente son activité vers la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs inscrits dans son plan de développement. Les mécanismes mis en place afin de maîtriser les risques liés au processus de souscription reposent sur les structures et outils suivants :

- Analyse des cumuls d'exposition catastrophes avec des partenaires spécialistes ;
- Guide de souscription mis à jour chaque année afin de tenir compte de l'appétence au risque de la société et des limites opérationnelles déclinées ;
- La Tarification : Tunis Re se place comme apériteur d'affaires sur le marché domestique et offre le service de cotation des traités XL (Excess of Loss). Tunis Re a élaboré un référentiel du tarif incendie au besoin des sociétés d'assurances tunisiennes ;
- Le suivi de la sinistralité et ce dans un but de bien gérer l'exposition nette de la société ;
- Contrôle de la souscription Catastrophe et des cumuls : Tunis Re gère son exposition aux catastrophes naturelles par des souscriptions sélectives et fortement limitées sur certaines zones géographiques, en surveillant l'accumulation de ces risques par zone géographique, par traité et par cédante et en établissant une couverture en XL pour une couverture optimale de ces risques auprès de Rétrocessionnaires de premier ordre.
- Programme de rétrocession solide protégeant la compagnie contre des scénarios extrêmes et permettant de lisser les résultats de l'entreprise en réduisant la charge sinistre nette. Le placement du programme s'opère auprès d'un panel de réassureurs performant et diversifié.

4.6.2. Risque de contrepartie et risque de crédit :

Le risque de contrepartie est la perte que Tunis Re subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut par un réassureur, une banque, une contrepartie obligataire ou l'inexécution par une cédante de ses engagements.

Tunis-Re est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenus fixes ainsi que des créances. Face à ces risques, Tunis Re a mis en place différents mécanismes pour anticiper et limiter les conséquences du défaut d'une de ces contreparties.

Le portefeuille des valeurs à revenus fixes de la compagnie est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte de critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité. L'objectif visé est de réduire au minimum la concentration du risque associé au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par une sélection rigoureuse des partenaires et une stricte surveillance des expositions afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

4.6.3. Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté dans laquelle pourrait se trouver la société pour mobiliser les fonds lui permettant de remplir ses engagements et ses autres obligations en réassurance. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides.

La gestion des placements de Tunis Re repose sur une bonne adéquation entre la durée de l'actif et celle du passif permettant une bonne maîtrise des risques provenant de l'activité financière.

Tunis Re est actuellement dotée d'un processus d'évaluation de ses risques et de sa solvabilité lui permettant de s'assurer sur la période du plan de développement de la suffisance de son niveau de capital au vu de son appétit pour le risque et de ses stratégies d'affaires.

Tunis Re a engagé un processus d'augmentation de capital combinant des apports en numéraire par nouvelles émissions et l'incorporation d'une partie de ses réserves, s'inscrivant dans une gestion proactive et prudente de sa structure financière. Cette opération vise à renforcer durablement la base de fonds propres éligibles, tout en optimisant leur qualité et leur disponibilité pour absorber les chocs.

4.6.4. Risque de change

Le risque de change résulte des variations du niveau ou de la volatilité des taux de change, ce qui aurait un impact sur la valeur des actifs de la société et de ses passifs.

Le risque de change découle du fait que Tunis Re détient des comptes et paie les engagements en devises différentes de la monnaie locale avec laquelle sont préparés les états financiers. La perte de change peut survenir suite à une fluctuation défavorable du taux de parité entre la date d'envoi et de la date de règlement et lorsque les comptes en devises étrangères sont convertis en dinar tunisien à la fin de l'année.

Tunis Re ne recourt pas aux techniques de couvertures du risque de change telles que les instruments financiers dérivés mais veille à ce que l'engagement net reste dans les limites acceptables. Les placements et les dépôts en devises atténuent en partie l'impact du risque de change outre leur couverture des engagements techniques à court terme.

4.6.5. Risques de marché

Le risque de marché pour un réassureur est la probabilité de subir des pertes financières en raison des fluctuations des prix des actifs sur les marchés financiers. Cela englobe principalement le risque de taux d'intérêt (baisse de valeur des obligations), le risque de change (décalage entre les devises encaissées et celles des sinistres) et le risque actions.

La stratégie de gestion des risques de marchés auxquels est exposée Tunis Re repose sur une politique d'investissement adaptée à la conjoncture et contexte dans lequel elle opère et qui est guidée par les critères suivants : la sécurité, la liquidité, la diversification et la rentabilité.

Tunis Re pratique ainsi une gestion d'actifs prudente en recherchant des produits à la fois liquides, peu risqués et ayant un rendement acceptable en conformité avec la stratégie d'investissement fixée par le Conseil et suivie trimestriellement par le Comité de pilotage financier.

4.6.6. Risques de solvabilité

Le risque de solvabilité correspond au risque que la société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers envers ses cédantes, notamment en matière de règlement des sinistres. Dans ce contexte, la gestion du capital constitue un axe central de la stratégie de réassurance de l'entreprise.

Le ratio de solvabilité est calculé en divisant les capitaux propres de l'entreprise par les primes nettes de l'exercice.

Pour Tunis Re, le niveau de fonds propres demeure largement supérieur aux exigences de la marge de solvabilité réglementaire, qui est de 100%.

(en mD)	2023	2024	2025
Ratio de solvabilité*	151,31%	142,50%	158,31%

*Ratio de solvabilité = Capitaux propres/Primes nettes

4.6.7. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

Tunis Re est soumise à diverses réglementations pour ses activités de réassurance, de Takaful et du fait de sa cotation sur la Bourse de Tunis. Dans ce cadre, elle a mis en place un système de veille réglementaire afin d'identifier toute nouvelle réglementation nationale, régionale ou internationale qui lui sont applicables, vérifier la conformité vis-à-vis des exigences réglementaires puis définir des plans d'action en cas de non-conformité.

- ✓ Mise en place du dispositif LBA/FT/PA et mise à jour de la cartographie des risques liés au blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes.
- ✓ Identification des compagnies sanctionnées soit par embargo soit par d'autres sanctions.
- ✓ Respect des lois et réglementations, par l'accès digital rapide aux documents juridiques, mis à jour en temps réel et une mise à disposition des textes législatifs, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, à tout le personnel.

4.6.8. Risques opérationnels

Comme toute activité, Tunis Re est exposée aux risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes, du personnel ou bien résultant d'un événement externe. Tunis Re a identifié et analysé les risques d'ordre opérationnel et a mis en place les procédures de contrôle y afférentes. Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels mis en place repose sur :

- ✓ La définition des règles de gestion et procédures à travers les différents manuels et guides précisant la manière dont les activités doivent être effectuées.
- ✓ Un dispositif de Plan de Continuité d'Activité et un plan de sécurité du système d'information ;
- ✓ La mise en place de plateforme de gouvernance des données assurant un contrôle de la qualité de l'actif Data de Tunis Re ;
- ✓ Un plan de formation et de coaching pour l'ensemble des collaborateurs.
- ✓ Un plan de relève pour assurer la continuité de l'activité en cas de départ.
- ✓ Le suivi de la gestion des ressources humaines à travers l'élaboration d'un bilan social chaque année qui repose sur des indicateurs : formation, encadrement, absentéisme...
- ✓ Un programme de couverture d'assurance pour le siège social, tout le matériel informatique, les immobilisations corporelles.

4.6.9. Risque lié au système d'information et sa sécurité

Tunis Re a mis en place un plan de développement de son système d'information sur trois ans suivi mensuellement par le Comité informatique, afin de maîtriser les risques pouvant affecter le système d'information.

Les mesures mises en place sont ;

- ✓ La réalisation d'audit externe annuel de la sécurité du système d'information par un établissement agréé, à savoir l'Agence Nationale de Sécurité Informatique.
- ✓ L'audit de la cyber-Security afin de détecter toutes failles au niveau de la cyber infrastructure ;

- ✓ La Gouvernance des risques SI rigoureuse et allocation du budget annuel pour la sécurité du système d'information ;
- ✓ La surveillance continue par un prestataire externe ;
- ✓ Le contrôle des accès, la gestion des mots de passe, la mise en place d'un firewall de la 3ème génération, la gestion des virus et des malicieux et la mise en œuvre d'un système d'audit & de scan et d'un système d'analyse & de corrélation des journaux de log.
- ✓ La rédaction d'un référentiel de sécurité ; Charte de sécurité, règles de bon usage des ressources SI-Tunis Re et Codes de conduite pour l'utilisation du SI-Tunis Re diffusés et signés par tous les utilisateurs.
- ✓ Actions de sensibilisation et formation du personnel sur les risques informatiques.

4.6.10. Risques blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LAB-FT)

La société a mis en place des procédures détaillées sur les éléments de LAB/FT, conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement du CGA N°2019-02 du 28/08/2019 relatif aux mesures de vigilance nécessaires pour la lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération des armes et répression du blanchiment d'argent dans le secteur des assurances. Cette procédure se détaille comme suit :

- Identification des clients ;
- Formation et actualisation des dossiers partenaires ;
- Balayage périodique ;
- Suivi des transactions et opérations inhabituelles ;
- Déclaration auprès de la CTAF ;
- Conservation des dossiers
- Gél et dégel des avoir ;
- Règlement de la dépense générale ;
- Règlement de la dépendance technique (acceptation ou rétrocession).

La société a par ailleurs, établit une cartographie des risques, sur la base de la révision du règlement du CGA n°2 du 28/08/2019, publiée par la CGA le 30/06/2025, relative à la mise à jour de la cartographie des risques ainsi que du dispositif LAB/FT.

Cette cartographie repose essentiellement sur une approche réglementaire, elle est multicritère et adaptée aux risques inhérents à l'activité et aux risques présentes par les partenaires.

Les risques ont été divisés en trois catégories, à savoir :

- **Risque Pays/ par zone géographique** : Les informations relatives aux pays ou zones géographiques sont déterminées à partir de plusieurs sources fiables, notamment le GAFI, les Nations Unies et l'Union européenne.
- **Risques partenaires (assureur, réassureur, courtiers)** : « Know Your Customer » permet de classer les partenaires selon des critères d'efficacité de leurs dispositifs LAB/FT, en plus des rapports de marché ou des autorités de contrôle locales.
- **Risque produits** (Souscription ou contrat optionnels, assurance vie ou commerciales, etc...) et opérations d'assurance (telle que les opérations complexes ou inhabituelles).

La classification des risques tient compte de la combinaison de ces différents critères et permet de moduler le niveau de vigilance.

➤ **Système d'information LAB/FT**

Le système d'information, de la société est entré en exploitation depuis le 10/12/2018. Ce système LAB/FT est formé par des applications développées en interne ainsi que l'application « World Check One » et Refinitiv.

➤ **Contrôle interne et contrôle du dispositif LAB/FT**

La société effectue plusieurs fois par an, à travers son responsable conformité, des contrôles sur un échantillon de dossiers de souscription et de règlement afin de s'assurer que ceux-ci sont à jour et comportent l'ensemble des pièces nécessaires à l'identification claire des clients.

➤ **Maîtrise des risques LAB/FT**

L'application des mesures de vigilance générale chez la société est renforcée selon le profil de risque du client à travers la mise en place des opérations suivantes ;

- L'identification des clients et le suivi du remplissage des fiches KYC ;
- Le filtrage des partenaires de la société, s'ils sont nouveaux ;
- Le suivi de tout changement dans le capital des partenaires ;
- Le suivi des changements dans le directoire des partenaires ;
- Le suivi du règlement des sinistres, vers le bénéficiaire effectif ;
- Le suivi des transactions inhabituelles ;
- La déclaration auprès de la CTAF et conservation des dossiers.

4.7. Dépendance de l'émetteur

1- Dépendance par nature acceptation

En 2025, le chiffre d'affaires de Tunis Re est reparti entre les acceptations conventionnelles et facultatives respectivement à raison de 75% et 25%. Les acceptations conventionnelles restent prédominantes par rapport aux acceptations facultatives : cette forme de dépendance est très favorable à Tunis Re puisqu'elle permet d'avoir un portefeuille plus stable, homogène et équilibré aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat.

2- Dépendance par branche

La répartition du chiffre d'affaires par branche indique une prépondérance des branches incendie et engineering dans la structure du chiffre d'affaires global, marquant respectivement une part de 47% et 15% en 2025.

La branche Incendie est considérée d'une façon générale comme une branche d'équilibre dans l'activité d'assurance et de réassurance, sa prédominance ne constitue pas un facteur de dépendance négatif.

Le chiffre d'affaires des branches Responsabilité Civile Décennale, Transports et Aviation provient principalement des différents pools gérés par Tunis Re qui peuvent constituer un facteur de dépendance en cas de défaillance de tout, d'une partie ou de l'un des membres de ces groupements.

Tunis Re veille à conserver et à consolider ces pools afin de mutualiser les risques concernés entre les membres de chaque groupement, d'augmenter la rétention du marché dans ces branches et de maîtriser les conditions tarifaires.

3- Dépendance par zone géographique

Avec une part de 42% dans le chiffre d'affaires de Tunis Re, le marché tunisien occupe la première place dans la structure du portefeuille au 31/12/2025.

Tunis Re, continue à opérer dans un marché de plus en plus convoité par la concurrence. Afin de limiter ce risque de dépendance vis-à-vis du marché local, Tunis Re, essaye de diversifier au mieux son portefeuille à l'étranger dans des marchés régionaux similaires au marché Tunisien.

4- Dépendance vis-à-vis des cédantes

La politique adoptée par Tunis Re ces dernières années consiste à se désengager progressivement des traités de rétrocession tout en développant des relations d'affaires avec les compagnies directes.

5- Dépendance vis-à-vis des courtiers

La politique de souscription Tunis Re privilégie les relations directes avec les cédantes. Ce choix s'explique par:

- Une meilleure communication entre Tunis Re et ses cédantes ;
- Une maîtrise des charges d'acquisition ;
- Un règlement plus rapide des soldes ;
- L'évitement de l'influence des courtiers sur la structure du portefeuille des affaires souscrites.

Ceci étant, Tunis Re développe des relations avec plusieurs courtiers de réassurance surtout au niveau des marchés où le passage par des intermédiaires est inéluctable.

2025					
Marché	Montant Direct	Courtier	Structure Direct	Courtier	Total
Tunisie	93 333	8 048	92,0%	8,0%	101 381
Etranger	31 362	110 433	22,0%	78,0%	141 795
Total	124 696	118 481	51,0%	49,0%	243 176

Source : Tunis Re

En effet, Tunis Re intervient sur le marché tunisien principalement en souscription directe, à hauteur de 92%, contre seulement 8% via des courtiers. Sur le marché Etranger, la tendance est inversée, avec 78% des affaires souscrites via courtiers.

Cette configuration s'explique par le caractère incontournable du recours aux courtiers dans certaines régions, notamment les pays arabes et africains, où les opérations sont majoritairement réalisées par leur intermédiaire.

Grâce à leur connaissance approfondie des marchés et à leur forte capacité d'introduction sur des zones stratégiques, notamment les marchés du Golfe et de l'Asie.

En 2025, la structure globale du chiffre d'affaires par branche et canal de distribution se présente comme suit :

2025					
Branche	Direct	part	Indirect	part	Total
Incendie	43 758	38%	70 141	62%	113 899
ARD	14 336	44%	18 266	56%	32 602
R. Technique	18 869	53%	16 728	47%	35 597
Transport	17 975	58%	13 018	42%	30 993
Aviation	20 570	99%	203	1%	20 773
Vie	9 187	99%	126	1%	9 314
Total	124 696	51,0%	118 481	49,0%	243 176

Source : Tunis Re

Le portefeuille est assez diversifié avec une souscription des branches aviation et vie totalement en direct, contre une moyenne de +50% pour les branches dommages, ce qui permet une répartition assez équilibrée du portefeuille et aucune dépendance n'est apparente.

6-Dépendance vis à vis des rétrocessionnaires

La répartition du chiffre d'affaires rétrocédé par rétrocessionnaire est bien diluée et ne représente aucune dépendance apparente. Par ailleurs, il ressort du tableau ci-dessous que Tunis Re rétrocède ses affaires auprès de bonnes sécurités. En effet, 70,43% des rétrocessionnaires sont notés entre A et + en 2025, ce qui constitue une grande performance pour une compagnie de réassurance.

Rating	Montant	%
A++,A+	15 723 896	23%
A,A-	32 966 965	48%
B++,B+	4 214 248	6%
<B+	3 345 506	5%
NR	9 822 346	14%
Marché Tunisien	3 059 214	4%
Total	69 132 176	100%

Source : Tunis Re

4.8. Litiges et arbitrages en cours

À la date d'établissement du présent prospectus, trois dossiers fiscaux demeurent en litige avec l'administration fiscale et sont actuellement devant les juridictions compétentes.

Les deux premiers dossiers concernent des vérifications préliminaires relatives à la TCL :

- La première porte sur l'exercice 2014 ;
- La seconde couvre les exercices allant de 2017 à 2020.

Le montant principal réclamé au titre de ces deux dossiers s'élève à 237 565 dinars. La société a procédé au règlement de ce principal sur un échéancier s'étalant sur 12 trimestres allant de juin 2024 à mars 2027 dans le cadre de l'amnistie fiscale de 2024. En conséquence, ces dossiers ne présentent plus de risque financier et ne nécessitent plus la constatation d'une provision dans les états financiers.

Le troisième dossier concerne la remise en cause par l'administration fiscale d'un réinvestissement exonéré réalisé en 2016 pour un montant de 750 000 dinars. Ce dossier a été examiné par la Commission Nationale de Conciliation, qui a rendu une décision favorable à la société en novembre 2023.

Malgré cette décision, l'administration fiscale a maintenu la taxation pour un montant total de 774 047 dinars, et le litige a été porté devant les juridictions compétentes. La société a obtenu gain de cause en première instance et l'affaire demeure en cours de procédure. Tunis Re a provisionné ce montant sous la rubrique « PA24 Provisions pour risques ».

4.9. Politique d'investissement

Se référer au paragraphe 7.2.5 « Politique d'investissement » figurant à la page 171 du présent prospectus.

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS

5.1. Renseignements sur les états financiers au 31/12/2025

5.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025			2024	2023
		Brut	Amt/Prov	Net		
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	10 463 292	3 061 358	7 401 935	6 334 962	5 650 296
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	4 283 571	0	4 283 571	3 857 944	3 267 997
AC12 Logiciels	(I-2)	6 179 721	3 061 358	3 118 363	2 477 018	2 382 299
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	5 183 434	3 061 661	2 121 773	1 869 622	1 873 807
AC21 Installations techniques & machines	(II-1)	4 598 608	2 669 136	1 929 472	1 732 536	1 714 667
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	584 826	392 525	192 301	137 086	159 140
AC3 PLACEMENTS	(III)	610 770 403	9 481 766	601 288 636	548 234 861	499 130 185
Réassurance Ordinaire		577 548 981	9 481 766	568 067 215	520 268 960	479 509 899
Re Takaful		33 221 422	0	33 221 422	27 965 900	19 620 286
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	28 372 325	3 512 394	24 859 931	25 079 622	9 811 120
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 554 663	1 979 675	4 574 989	4 728 504	4 882 439
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		21 817 662	1 532 719	20 284 942	20 351 118	4 928 680
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	440 312 432	5 969 372	434 343 059	380 775 487	357 315 321
Réassurance Ordinaire		416 213 552	5 969 372	410 244 180	361 498 876	345 792 974
Re Takaful		24 098 880	0	24 098 880	19 276 611	11 522 347
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		60 736 391	5 969 372	54 767 019	50 399 171	47 926 877
AC332 Obligations & autres titres à revenu fixe		224 141 523	0	224 141 523	227 647 015	232 023 706
Réassurance Ordinaire		214 361 523	0	214 361 523	219 487 015	225 743 706
Re Takaful		9 780 000	0	9 780 000	8 160 000	6 280 000
AC334 Autres prêts		1 390 108	0	1 390 108	1 344 819	1 185 763
AC336 Autres		154 044 410	0	154 044 410	101 384 483	76 178 974
Réassurance Ordinaire		139 725 530	0	139 725 530	90 267 872	70 936 627
Re Takaful		14 318 880	0	14 318 880	11 116 611	5 242 347
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	142 085 646	0	142 085 646	142 379 751	132 003 744
Réassurance Ordinaire		132 963 104	0	132 963 104	133 690 462	123 905 806
Re Takaful		9 122 542	0	9 122 542	8 689 289	8 097 939
SOUS TOTAL 1		626 417 129	15 604 785	610 812 344	556 439 445	506 654 288
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	(IV)	203 019 364	0	203 019 364	219 963 543	195 935 531
Réassurance Ordinaire		198 217 819	0	198 217 819	213 414 986	190 498 261
Re Takaful		4 801 545	0	4 801 545	6 548 556	5 437 270
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	54 872 850	0	54 872 850	52 110 612	50 679 328
Réassurance Ordinaire		54 483 719	0	54 483 719	52 023 405	50 600 631
Re Takaful		389 131	0	389 131	87 207	78 697
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	148 146 513	0	148 146 513	167 852 931	145 256 203
Réassurance Ordinaire		143 734 100	0	143 734 100	161 391 582	139 897 630
Re Takaful		4 412 413	0	4 412 413	6 461 349	5 358 573
AC6 CREANCES	(V)	120 405 963	13 665 401	106 740 562	141 081 586	118 247 179
Réassurance Ordinaire		102 245 293	11 437 051	90 808 242	123 720 635	103 650 703
Re Takaful		18 160 670	2 228 350	15 932 320	17 360 951	14 596 476
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	86 205 655	12 978 125	73 227 530	74 340 675	68 629 385
Réassurance Ordinaire		75 561 423	10 749 775	64 811 648	64 307 014	61 376 160
Re Takaful		10 644 232	2 228 350	8 415 882	10 033 661	7 253 225
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	25 171 614	687 276	24 484 338	58 411 885	41 335 383
Réassurance Ordinaire		21 157 447	687 276	20 470 171	54 479 733	37 403 231
Re Takaful		4 014 167	0	1 014 167	3 932 152	3 932 152
AC63 Autres créances	(V-3)	9 028 695	0	9 028 695	8 329 025	8 282 412
Réassurance Ordinaire		5 526 424	0	5 526 424	4 933 887	4 871 313
Re Takaful		3 502 271	0	3 502 271	3 395 138	3 411 099
AC631 Personnel		98 001	0	98 001	76 085	54 041
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques		5 268 828	0	5 268 828	4 625 696	4 338 517
Réassurance Ordinaire		4 860 022	0	4 860 022	4 333 083	4 063 133
Re Takaful		408 806	0	408 806	292 613	275 384
AC633 Débiteurs divers		3 661 865	0	3 661 865	3 627 245	3 889 854
Réassurance Ordinaire		568 400	0	568 400	524 720	754 139
Re Takaful		3 093 465	0	3 093 465	3 102 525	3 135 715
AC635 FPC		0	0	0	0	0
SOUS TOTAL 2		323 425 327	13 665 401	309 759 926	361 045 129	314 182 710
Réassurance Ordinaire		300 463 112	11 437 051	289 026 061	337 135 621	294 148 965
Re Takaful		22 962 214	2 228 350	20 733 864	23 909 508	20 033 745
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	(VI)	101 832 005	0	101 832 005	105 865 883	105 582 253
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	3 807 165	0	3 807 165	5 373 432	10 683 763
Réassurance Ordinaire		2 208 507	0	2 208 507	3 316 731	5 973 318
Re Takaful		1 598 658	0	1 598 658	2 056 702	4 710 445
AC72 Charges reportées	(VI-2)	22 394 775	0	22 394 775	23 795 062	22 748 616
Réassurance Ordinaire		20 917 775	0	20 917 775	21 739 737	21 058 325
Re Takaful		1 477 000	0	1 477 000	2 055 325	1 690 291
AC721 Frais d'acquisition reportés		22 394 775	0	22 394 775	23 795 062	22 748 616
Réassurance Ordinaire		20 917 775	0	20 917 775	21 739 737	21 058 325
Re Takaful		1 477 000	0	1 477 000	2 055 325	1 690 291
AC722 Autres charges à répartir		0	0	0	0	0
Réassurance Ordinaire		0	0	0	0	0
Re Takaful		0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	(VI-3)	42 188 594	0	42 188 594	42 770 373	38 051 398
Réassurance Ordinaire		39 281 755	0	39 281 755	39 731 573	34 299 245
Re Takaful		2 906 838	0	2 906 838	3 038 800	3 752 153
AC731 Intérêts acquis non échus		9 409 373	0	9 409 373	8 775 611	9 346 599
Réassurance Ordinaire		9 140 209	0	9 140 209	8 378 843	9 189 391
Re Takaful		26 964	0	269 164	396 768	157 208
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		22 935 230	0	22 935 230	23 550 827	20 008 387
Réassurance Ordinaire		20 582 800	0	20 582 800	21 128 691	16 586 344
Re Takaful		2 352 430	0	2 352 430	2 422 136	3 422 042
AC733 Autres comptes de régularisation		9 843 991	0	9 843 991	10 443 935	8 696 412
Réassurance Ordinaire		9 558 747	0	9 558 747	10 224 039	8 523 510
Re Takaful		285 244	0	285 244	219 896	172 903
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	33 441 471	0	33 441 471	33 927 015	34 098 476
Réassurance Ordinaire		28 528 797	0	28 528 797	29 263 026	29 498 747
Re Takaful		4 912 674	0	4 912 674	4 663 989	4 599 729
SOUS TOTAL 3		101 832 005	0	101 832 005	105 865 883	105 582 253
Réassurance Ordinaire		90 936 834	0	90 936 834	94 051 067	90 829 636
Re Takaful		10 895 170	0	10 895 170	11 814 816	14 752 618
TOTAL DE L'ACTIF		1 051 674 460	29 270 186	1 022 404 274	1 023 350 457	926 419 251
Réassurance Ordinaire		984 595 654	27 041 836	957 553 818	959 660 233	872 012 602
Re Takaful		67 078 806	2 228 350	64 850 456	63 690 224	54 406 649

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	(I)			
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	91 836 663	87 736 225	84 013 543
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	0	-223 825	-223 825
CP4 Autres capitaux propres		11 442 641	10 942 641	8 942 641
CP5 Résultat reporté	(I-4)	45 274 167	38 514 000	35 152 149
Réassurance Ordinaire		59 275 173	52 504 624	42 329 639
Re Takaful		-14 001 006	-13 990 624	-7 177 490
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		248 553 471	236 969 041	227 884 508
Réassurance Ordinaire		262 554 477	250 959 665	235 061 998
Re Takaful		-14 001 006	-13 990 624	-7 177 490
CP6 Résultat de l'exercice	(I-5)	26 980 208	21 406 176	18 578 225
Réassurance Ordinaire		28 672 032	21 416 558	25 391 360
Re Takaful		-1 691 824	-10 382	-6 813 135
Total capitaux propres avant affectation		275 533 678	258 375 216	246 462 733
PASSIFS				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	9 532 182	7 407 508	7 603 208
Réassurance Ordinaire		5 950 555	4 412 784	4 355 721
Re Takaful		3 581 627	2 994 725	3 247 487
PA22 Provisions pour impôts		0	0	100 000
PA23 Autres provisions		5 555 717	3 431 044	3 626 743
Réassurance Ordinaire		2 674 090	1 136 319	1 079 256
Re Takaful		2 881 627	2 294 725	2 547 487
PA24 Provisions pour risques		3 976 465	3 976 465	3 876 465
Réassurance Ordinaire		3 276 465	3 276 465	3 176 465
Re Takaful		700 000	700 000	700 000
PA25 Provisions sur Augmentation Légales		0	0	0
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	(III)	494 167 191	505 161 120	454 012 001
Réassurance Ordinaire		450 781 178	463 453 656	418 500 265
Re Takaful		43 386 013	41 707 465	35 511 736
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	113 062 926	117 689 398	113 651 736
Réassurance Ordinaire		107 040 100	109 728 518	106 850 600
Re Takaful		6 022 826	7 960 881	6 801 274
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	381 104 265	387 471 722	340 360 128
Réassurance Ordinaire		343 741 078	353 725 138	311 649 665
Re Takaful		37 363 187	33 746 584	28 710 463
PA361 Autres provisions techniques	(III-3)	0	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	91 640 669	114 894 725	92 825 034
Réassurance Ordinaire		87 150 049	109 041 420	87 743 484
Re Takaful		4 490 621	5 853 306	5 081 550
PA6 AUTRES DETTES	(V)	103 024 439	85 041 876	76 578 465
PA621 Dettes nées d'opérations d'acceptation	(V-1)	21 959 834	25 232 521	31 741 157
Réassurance Ordinaire		21 765 550	24 669 237	30 624 125
Re Takaful		194 284	563 284	1 117 032
PA622 Dettes nées d'opérations de rétrocession	(VI-2)	51 342 422	32 550 700	31 909 159
Réassurance Ordinaire		32 620 349	16 997 376	18 189 903
Re Takaful		18 722 072	15 553 324	13 719 256
PA63 Autres dettes	(VI-3)	29 722 184	27 258 655	12 928 149
Réassurance Ordinaire		29 504 290	26 968 486	12 492 753
Re Takaful		217 894	290 168	435 396
PA632 Personnel		1 471 701	1 353 491	1 304 200
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		16 496 882	9 627 780	6 547 948
Réassurance Ordinaire		16 278 989	9 337 612	6 149 357
Re Takaful		217 894	290 168	398 590
PA634 Crédoiteurs divers		11 753 600	16 272 539	5 071 157
Réassurance Ordinaire		11 753 600	16 272 539	5 034 351
Re Takaful		0	0	36 806
PA635 FGIC Crédoiteurs		0	4 844	4 844
PA636 FPC		0	0	0
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	48 506 114	52 470 011	48 937 809
PA71 Comptes de régularisation Passif	(VI-1)	20 620 360	21 974 039	18 466 076
Réassurance Ordinaire		12 700 632	13 614 345	11 233 503
Re Takaful		7 919 728	8 359 694	7 232 573
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		11 022 553	10 450 865	9 595 740
Réassurance Ordinaire		11 006 079	10 434 595	9 583 254
Re Takaful		16 474	16 270	12 486
PA711 Estimation d'éléments techniques		760 693	1 180 191	1 029 077
Réassurance Ordinaire		736 066	1 159 270	996 514
Re Takaful		24 628	20 922	32 564
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		8 837 114	10 342 982	7 841 258
Réassurance Ordinaire		958 487	2 020 480	653 735
Re Takaful		7 878 627	8 322 502	7 187 523
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	27 885 754	30 495 972	30 471 733
Réassurance Ordinaire		25 854 706	30 495 972	28 419 492
Re Takaful		2 031 047	2 369 264	2 052 242
Total passif		746 870 595	764 975 240	679 956 517
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 022 404 274	1 023 350 456	926 419 250
Réassurance Ordinaire		957 553 818	959 660 233	872 012 602
Re Takaful		64 850 456	63 690 223	54 406 648

5.1.2. Etats de résultat technique Vie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025			2024	2023
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NET		
PRV1 PRIMES ACQUISES	(I)	8 937 859	114 380	8 823 479	8 559 991	9 300 356
PRV11 Primes	(I-1)	9 313 541	114 380	9 199 161	9 545 620	11 077 882
PRV111 Primes Ordinaire		9 081 917	112 169	8 969 747	9 131 958	9 121 309
PRV112 Primes Re Takaful		231 625	2 211	229 414	413 662	1 956 573
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-375 683	0	-375 683	-985 628	-1 777 526
PRV121 Variation PPNA Ordinaire		-517 005	0	-517 005	-1 454 517	-1 615 186
PRV122 Variation PPNA Re Takaful		141 322	0	141 322	468 889	-162 340
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	384 595	0	384 595	2 515 450	431 746
PRV41 Autres produits techniques Ordinaire		347 500	0	347 500	2 467 350	379 004
PRV42 Autres produits techniques Re Takaful		37 094	0	37 094	48 100	52 741
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	(IV)	3 496 937	0	3 496 937	3 575 848	4 871 715
CHV11 Sinistres payés	(IV-1)	3 635 825	0	3 635 825	4 639 604	4 846 678
CHV111 Sinistres payés Ordinaire		3 287 924	0	3 287 924	3 688 059	3 698 076
CHV112 Sinistres payés Re Takaful		347 901	0	347 901	951 546	1 148 602
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	138 888	0	-138 888	-1 063 757	25 037
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		66 721	0	66 721	-359 827	174 592
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		205 609	0	-205 609	-703 930	199 630
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(V)	4 578 151	83 913	4 494 238	4 130 598	4 728 171
CHV41 Frais d'acquisition	(V-1)	4 196 797	0	4 196 797	3 857 947	4 442 829
CHV411 Frais d'acquisition Ordinaire		4 080 892	0	4 080 892	3 502 218	4 071 782
CHV412 Frais d'acquisition Re Takaful		115 904	0	115 904	355 730	371 047
CHV43 Frais d'administration	(V-2)	381 355	0	381 355	471 949	690 546
CHV431 Frais d'administration Ordinaire		297 401	0	297 401	272 591	285 167
CHV432 Frais d'administration Re Takaful		83 954	0	83 954	199 358	405 379
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(V-3)	0	0	0	0	0
CHV441 Commissions Ordinaire		0	0	0	0	0
CHV442 Commissions Re Takaful		0	0	0	0	0
CHV45 Wakala	(V-3)	0	83 913	-83 913	-199 298	-405 204
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VI)	826 042	0	826 042	457 083	564 257
CHV51 Autres charges techniques Ordinaire		732 650	0	732 650	395 395	493 906
CHV52 Autres charges techniques Re Takaful		93 392	0	93 392	61 688	70 351
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	694 795	0	694 795	647 687	546 630
PRNT31 Ordinaire		664 223	0	664 223	611 069	513 634
PRNT32 Re Takaful		30 572	0	30 572	36 618	32 996
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		1 116 118	30 467	1 085 651	3 559 600	114 589
RTV Résultat technique vie Ordinaire		1 111 047	28 256	1 082 790	3 456 722	429 627
RTV Résultat technique vie Re Takaful		5 072	221	2 861	102 878	-315 038

5.1.3. Etats de résultat technique Non Vie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025			2024	2023
		ACCEPTATION	RETROCESSION	Net		
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	238 864 986	66 255 558	172 609 428	170 203 186	144 901 159
PRNV11 Primes	(I-1)	233 862 831	69 017 796	164 845 035	171 823 799	151 808 611
PRNV111 Primes Ordinaire		210 381 161	66 305 673	144 075 488	148 712 132	134 423 662
PRNV112 Primes Re Takaful		23 481 669	2 712 123	20 769 546	23 111 667	17 384 949
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	5 002 155	-2 762 238	7 764 393	-1 620 613	-6 907 452
PRNV121 Variation PPNA Ordinaire		3 205 422	-2 460 314	5 665 736	-627	-5 428 424
PRNV122 Variation PPNA Re Takaful		1 796 733	-301 924	2 098 657	-1 619 985	-1 479 028
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	10 000 477	0	10 000 477	8 188 936	6 140 048
PRNT31 Ordinaire		8 888 806	0	8 888 806	7 344 098	5 481 433
PRNT32 Re Takaful		1 111 671	0	1 111 671	844 838	658 615
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	11 633 989	0	11 633 989	10 002 640	13 060 302
PRNV41 Autres produits techniques Ordinaire		10 511 887	0	10 511 887	8 547 605	11 464 882
PRNV42 Autres produits techniques Re Takaful		1 122 102	0	1 122 102	1 455 035	1 595 420
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(IV)	84 546 340	7 701 185	76 845 156	101 168 239	79 701 409
CHNV11 Sinistres payés	(IV-1)	90 774 909	27 407 602	63 367 307	75 589 616	59 799 819
CHNV111 Sinistres payés Ordinaire		84 601 474	26 370 416	58 231 058	69 778 249	53 926 770
CHNV112 Sinistres payés Re Takaful		6 173 435	1 037 186	5 136 249	5 811 367	5 873 049
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(IV-2)	-6 228 569	-19 706 418	13 477 849	25 578 623	19 901 590
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire		-10 050 781	17 657 482	7 606 700	20 941 348	12 967 073
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful		3 822 212	-2 048 936	5 871 148	4 637 275	6 934 517
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(V)	75 212 968	11 090 800	64 122 167	63 460 185	56 890 600
CHNV41 Frais d'acquisition	(V-1)	54 066 666	0	54 066 666	54 233 804	46 984 213
CHNV411 Frais d'acquisition Ordinaire		47 436 410	0	47 436 410	47 182 430	41 945 262
CHNV412 Frais d'acquisition Re Takaful		6 630 257	0	6 630 257	7 051 374	5 038 951
CHNV43 Frais d'administration	(V-2)	21 146 301	0	21 146 301	19 826 410	18 358 842
CHNV431 Frais d'administration Ordinaire		15 484 500	0	15 484 500	14 328 644	14 295 257
CHNV432 Frais d'administration Re Takaful		5 661 801	0	5 661 801	5 497 766	4 063 584
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(V-3)	0	5 430 224	-5 430 224	-5 104 073	-4 394 149
CHNV441 Commissions Ordinaire		0	5 382 345	-5 382 345	-5 053 418	-4 349 811
CHNV442 Commissions Re Takaful		0	47 879	-47 879	-50 655	-44 338
CHNV45 Wakala	(V-3)	0	5 660 576	-5 660 576	-5 495 956	-4 058 305
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VI)	24 280 290	0	24 280 290	13 302 195	16 352 007
CHNV51 Autres charges techniques Ordinaire		21 455 191	0	21 455 191	11 436 126	14 223 895
CHNV52 Autres charges techniques Re Takaful		2 825 100	0	2 825 100	1 866 068	2 128 112
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		76 459 853	47 463 572	28 996 280	10 464 145	11 157 493
RTNV Résultat technique non vie Ordinaire		74 060 483	44 089 503	29 970 980	11 485 785	16 991 412
RTNV Résultat technique non vie Re Takaful		2 399 370	3 374 069	-974 699	-1 021 640	-5 833 919

5.1.4. Etats de résultat comparé au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025	2024	2023
RNTV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		28 996 280	10 464 145	11 157 493
Réassurance Ordinaire		29 970 980	11 485 785	16 991 412
Re Takaful		-974 699	-1 021 640	-5 833 919
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		1 085 651	3 559 600	114 589
Réassurance Ordinaire		1 082 790	3 456 722	429 627
Re Takaful		2 861	102 878	-315 038
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	38 390 791	35 071 874	32 026 371
Réassurance Ordinaire		36 924 532	33 824 235	31 025 772
Re Takaful		1 466 259	1 247 639	1 000 599
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	34 516 989	34 087 211	31 460 523
Réassurance Ordinaire		33 050 730	32 839 572	30 459 924
Re Takaful		1 466 259	1 247 639	1 000 599
PRNT12 Produits des autres placements		0	0	0
Réassurance Ordinaire		0	0	0
Re Takaful		0	0	0
S/Total 1a		34 516 989	34 087 211	31 460 523
Réassurance Ordinaire		33 050 730	32 839 572	30 459 924
Re Takaful		1 466 259	1 247 639	1 000 599
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	3 150 693	617 040	184 953
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	723 109	367 624	380 895
S/Total 1		3 873 802	984 663	565 848
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	(II)	-694 795	-647 687	-546 630
Réassurance Ordinaire		-664 223	-611 069	-513 634
Re Takaful		-30 572	-36 618	-32 996
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	2 647 143	686 183	2 182 948
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	0	0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	434 910	585 635	2 090 375
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	2 212 233	100 549	92 572
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie	(IV)	-10 000 477	-8 188 936	-6 140 048
Réassurance Ordinaire		-8 888 806	-7 344 098	-5 481 433
Re Takaful		-1 111 671	-844 838	-658 615
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(V)	16 599 761	16 216 495	13 617 607
Réassurance Ordinaire		12 520 492	11 868 526	10 451 001
Re Takaful		4 079 269	4 347 969	3 166 605
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(VI)	16 599 761	16 216 495	13 617 607
Réassurance Ordinaire		17 763 309	16 593 301	14 347 695
Re Takaful		5 123 272	3 805 771	4 139 770
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES		48 843 489	35 390 234	29 558 970
Réassurance Ordinaire		50 535 313	35 400 616	36 372 104
Re Takaful		-1 691 824	-10 382	-6 813 134
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	(VII)	18 219 401	11 653 382	8 937 815
Réassurance Ordinaire		18 219 401	11 653 382	8 937 815
Re Takaful		0	0	0
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		30 624 088	23 736 852	20 621 154
Réassurance Ordinaire		32 315 912	23 747 234	27 434 289
Re Takaful		-1 691 824	-10 382	-6 813 134
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES		0	0	0
Réassurance Ordinaire		0	0	0
Re Takaful		0	0	0
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	(VII)	3 643 880	2 330 676	2 042 929
Réassurance Ordinaire		3 643 880	2 330 676	2 042 929
Re Takaful		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		26 980 208	21 406 176	18 578 225
Réassurance Ordinaire		28 672 032	21 416 558	25 391 360
Re Takaful		-1 691 824	-10 382	-6 813 134
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		26 980 208	21 406 176	18 578 225
Réassurance Ordinaire		28 672 032	21 416 558	25 391 360
Re Takaful		-1 691 824	-10 382	-6 813 134

5.1.5. Etats de surplus ou déficit du fonds Re Takaful familial comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025			2024	2023
		ACCEPTATION	RETROCESSION	Net		
PRF1 PRIMES ACQUISES	(I)	372 947	2 211	370 737	882 550	1 794 232
PRF11 Primes émises et acceptées	(I-1)	231 625	2 211	229 414	413 662	1 956 573
PRF12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	141 322	0	141 322	468 889	-162 340
PRF2 PRODUITS DE PLACEMENTS		30 572	0	30 572	36 618	32 996
PRF21 Revenus des placements		30 572	0	30 572	36 618	32 996
PRF22 Produits des autres placements		0	0	0	0	0
Sous total 1		30 572	0	30 572	36 618	32 996
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements		0	0	0	0	0
PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		0	0	0	0	0
Sous total 2		0	0	0	0	0
PRF3 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS		0	0	0	0	0
PRF4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	37 094	0	37 094	48 100	52 741
CHF1 CHARGES DE SINISTRES	(IV)	0	0	0	0	0
CHF11 Montants payés	(V-1)	347 901	0	347 901	951 546	1 148 602
CHF12 Variation de la provision pour sinistres	(V-2)	-205 609	0	-205 609	703 930	199 630
Sous total 3		142 292	0	142 292	247 616	1 348 231
CHF2 Variation des autres provisions techniques		0	0	0	0	0
CHF3 FRAIS D'EXPLOITATION	(V)	0	0	0	0	0
CHF31 Frais d'acquisition	(V-1)	115 904	0	115 904	355 730	371 047
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	(V-2)	83 954	0	83 954	199 358	405 379
CHF34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful	(V-3)	0	0	0	0	0
Sous total 5		199 858	0	199 858	555 087	776 426
CHF4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	(VI)	12 852	0	12 852	10 267	7 826
CHF41 Charges de gestion des placements		12 852	0	12 852	10 267	7 826
CHF411 Commissions Moudharaba		9 128	0	9 128	7 037	5 533
CHF412 Autres charges de gestion de placements		3 724	0	3 724	3 230	2 293
CHF42 Correction de valeur sur placements		0	0	0	0	0
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0	0	0	0
CHF5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VII)	80 539	0	80 539	51 421	62 525
Sous total 6		93 392	0	93 392	61 688	70 351
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	0
CHF7 Moins-values non réalisées sur placements		0	0	0	0	0
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Familial		5 072	2 211	2 861	102 878	-315 038

5.1.6. Etats de surplus ou déficit du fonds Re Takaful général comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025			2024	2023
		ACCEPTATION	RETROCESSION	Net		
PRG1 PRIMES ACQUISES	(I)	25 278 402	2 410 199	22 868 203	21 491 682	15 905 921
PRG11 Primes émises et acceptées	(I-1)	23 481 669	2 712 123	20 769 546	23 111 667	17 384 949
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	1 796 733	-301 924	2 098 657	-1 619 985	-1 479 028
PRG2 PRODUITS DE PLACEMENTS	(II)	2 233 773	0	2 233 773	2 299 873	2 254 035
PRG21 Revenus des placements		1 111 671	0	1 111 671	844 838	658 615
PRG22 Produits des autres placements		0	0	0	0	0
Sous total 1		1 111 671	0	1 111 671	844 838	658 615
PRG23 Reprise de corrections de valeur sur placements		0	0	0	0	0
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		0	0	0	0	0
PRG3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)	1 122 102	0	1 122 102	1 455 035	1 595 420
PRG4 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS		0	0	0	0	0
Sous total 1a		1 122 102	0	1 122 102	1 455 035	1 595 420
CHG1 CHARGES DE SINISTRES		9 995 647	-1 011 749	11 007 397	10 448 642	12 807 565
CHG11 Montants payés	(V-1)	6 173 435	1 037 186	5 136 249	5 811 367	5 873 049
CHG12 Variation de la provision pour sinistres	(V-2)	3 822 212	-2 048 936	5 871 148	4 637 275	6 934 517
CHG2 Variation des autres provisions techniques		0	0	0	0	0
Sous total 2		9 995 647	-1 011 749	11 007 397	10 448 642	12 807 565
CHG3 FRAIS D'EXPLOITATION		11 292 058	47 879	12 244 179	12 498 485	9 058 197
CHG31 Frais d'acquisition	(V-1)	6 630 257	0	6 630 257	7 051 374	5 038 951
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	(V-2)	5 661 801	0	5 661 801	5 497 766	4 063 584
CHG34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful	(V-3)	0	47 879	-47 879	-50 655	-44 338
CHG4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	(VI)	388 780	0	388 780	310 582	236 729
CHG41 Charges de gestion des placements		388 780	0	388 780	310 582	236 729
CHG411 Commissions Moudharaba		276 117	0	276 117	212 860	167 370
CHG412 Autres charges de gestion de placements		112 663	0	112 663	97 722	69 359
CHG42 Correction de valeur sur placements		0	0	0	0	0
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0	0	0	0
CHG5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VII)	2 436 320	0	2 436 320	1 555 486	1 891 383
CHG6 Variation de la provision pour égalisation		0	0	0	0	0
Sous total 3		2 825 100	0	2 825 100	1 866 068	2 128 112
CHG7 Moins values non réalisées sur placements		0	0	0	0	0
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Général		2 399 370	3 374 069	-974 699	-1 021 640	-5 833 919

5.1.7. Tableaux des engagements reçus et donnés comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	2025	2024	2023
Engagements reçus	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit données	-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs pour compte de tiers	-	-	-

5.1.8. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

RUBRIQUES	Notes	2025	2024	2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	X			
Encaissements des cédantes	X-1	114 324 032	102 115 377	93 736 095
Versements aux cédantes	X-2	-26 515 394	-52 941 459	-65 097 030
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	39 367 665	22 824 579	23 757 418
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	-47 512 898	-45 366 609	-42 622 652
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	412 492 339	396 812 547	532 525 471
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-467 114 267	-403 372 609	-502 872 996
Produits financiers reçus	X-7	13 663 639	18 841 099	13 524 860
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	21 309 079	16 767 454	12 554 297
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	-29 643 876	-38 322 594	-40 458 966
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	-13 309 003	-12 072 386	-14 207 089
Flux provenant de la Gestion des Fonds		0	0	1 223 445
Flux provenant de l'exploitation		14 061 316	5 285 399	12 062 852
Flux affectés à l'exploitation		0	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	X-1	0	0	0
Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	0	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	-5 188 399	-1 334 227	-785 544
Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	0	0	0
Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	-428 352	-92 211	-27 091
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		0	0	0
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		-5 616 751	-1 426 438	-812 635
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	XII	0	0	0
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	0	0	0
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	0	0	0
Dividendes & autres distributions	XII-3	-9 599 993	-8 999 994	-7 999 994
Flux provenant des activités de financements		0	0	0
Flux affectés aux activités de financements		-9 599 993	-8 999 994	-7 999 994
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	XIII	-410 839	-169 298	173 813
VARIATION DE TRESORERIE	XIV-XV	-1 566 267	-5 310 331	3 424 036
Trésorerie au début de l'exercice		5 362 775	10 673 106	7 249 071
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 796 508	5 362 775	10 673 106

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025
(montants exprimés en dinars)

1 PRESENTATION DE TUNIS RE

1.1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 100.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.

5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Tunis Re gère depuis 2011 un fonds Retakaful conformément aux normes sharaïques. Le modèle choisi est le modèle Hybride qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un événement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 1 MD placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2025 se présente par catégorie comme suit :

Catégorie I	51
Catégorie II	30
Catégorie III	10
Catégorie IV	5
Catégorie V	3
Total	99

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 12 955 166 dinars, ventilés comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	9 119 685	8 380 340
Charges sociales	3 620 841	3 253 509
Autres charges	214 640	189 090
Total	12 955 166	11 822 939

1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat les Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et les Fond de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires survenus entre le 17 décembre 2010 et le 28 février 2011.

2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025 :

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs sinistres d'ampleur modérée ont été enregistrés, aussi bien sur le marché tunisien que sur les marchés étrangers. Bien qu'ils aient retenu l'attention, ces événements sont demeurés globalement maîtrisés grâce à une politique de souscription rigoureuse, à une diversification prudente du portefeuille ainsi qu'à une gestion proactive des engagements. Les chiffres ci-après sont donnés en KTND.

NOM SINISTRE	TOTAL
TUNISIE	
NOUVELAIR (RC)	3,374
STE CITY BOIS	2,877
TUNISAIR HANDLING	2,166
TIFFERT	865
OFFICE PLAST	730
STE TECHNOPACK	640
SOCIETE SOUAD GOURMANDISE	505
ÉTRANGER	
MARINA PINNACLE	996

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 *Cadre comptable*

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 sont établis conformément :

- Aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 (telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996) ;
- Aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances (telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000) ;
- Aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances Takaful et Retakaful (NCT N°43 et 44) entrées en vigueur le 1^{er} janvier de l'exercice 2020 ;
- Les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2025, la société a procédé à :

- La présentation du résultat technique consolidé (Ordinaire et Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2 *Les règles comptables :*

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2025 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2025 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% pour le marché tunisien, et de 7% pour le marché étranger.
- Tunis Re applique les règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. Les modalités de conversion de ces opérations en dinars tunisien se traduisent par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées en monnaie originale et converties en dinars tunisiens sur la base du dernier cours moyens de change du mois précédent.
 - Une différence de change de ces opérations est calculée mensuellement sur la base des parités des mois M et M-1.
 - Les cours de change retenus pour l'exercice 2025 sont ceux publiés par la Banque Centrale de Tunisie pour les monnaies cotées et par la banque en ligne **boursorama.com** pour les monnaies non cotées en Tunisie.
- Tunis Re n'opère pas à une couverture spécifique contre le risque de change étant donné qu'elle dispose de comptes professionnels en devises (USD, EUR et GBP) utilisés pour les transferts reçus et émis en devises étrangères

3.3 Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2025 :

3-3-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition ou au coût de production pour les logiciels développés en interne, ils sont amortis sur 3 et 10 ans.

3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis 8 ou 10 ans)	12,5%/10%
Matériel informatique (amortis sur 7 ou 8 ans)	15%/12,5%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3-3-3-Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.

Une expertise réalisée au cours de l'année 2020 par l'expert immobilier M. Mouhddine DJERAD, a fait ressortir une juste valeur de 16,7 MD soit une plus-value estimée sur les constructions de 10,1 MD ;

Le nouveau terrain acquis en juin 2022 pour un montant de 2,7 MDI a été évalué à 3,2 MDI par l'expert immobilier M. Ali Taher MOULA, soit une plus-value de cinq cent mille dinars.

En Aout 2024, Tunis Re a procédé à l'acquisition d'un terrain sis à la perle du lac pour un montant total de 15,5 MD payable sur 8 trimestres à compter de aout 2024. La partie qui a été réglée s'élève à 9 MD. Ce terrain a fait l'objet d'une promesse de vente assortie d'une clause de réserve de propriété jusqu'à paiement intégral du prix de vente prévu en août 2026.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport) à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- ❖ Participations ;
- ❖ Actions cotées ;
- ❖ Emprunts obligataires
- ❖ Parts d'OPCVM ;
- ❖ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (en dinars et en devise) ;
- ❖ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ❖ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement. Tunis Re utilise la méthode du CMP pour les placements à revenus fixes et variable

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2025 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur mathématique correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. Pour les participations étrangères, elles sont évaluées en tenant compte de la parité du dernier jour ouvrable de la période. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements financiers à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 41.598 MDT et des moins-values provisionnées de 5.969 MDT.

Catégorie	Plus-value	Moins-value
Participations	34 353	2 077
Actions Cotées	4 649	2 879
OPCVM	1 753	13
FCPR	843	1 000
Total	41 598	5 969

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2025.

Les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes sont comptabilisés dans l'état de résultat technique vie et non vie sous la rubrique « Produits de placement alloués » et ceux découlant des opérations de rétrocession figurent dans la rubrique « Autres charges techniques ».

3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2025 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2025, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2025 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2025 ;

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3-3-5-Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31/12/2025, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2025 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 33,441 MD et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 27,885 MD.

3-3-6-Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués :

- Des primes acceptées augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour primes non acquises ;
- Des intérêts sur dépôts reçus des cédantes ;
- Des commissions reçues des rétrocessionnaires ;
- Des produits de placement alloués à l'activité technique. Ces produits sont calculés sur la base de la rémunération des flux de trésorerie net de l'activité technique par le taux de rendement moyen des placements ;
- Des plus-values de changes.

3-3-7-Les charges techniques

Les charges techniques sont constituées :

- Des charges de sinistres ;
- Des frais d'exploitation ;
- Des autres charges techniques.

Les charges de sinistres se composent des sinistres payés augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour sinistres à payer.

Les frais d'exploitation comprennent les charges d'acquisition versées aux cédantes et les charges d'administration initialement enregistrées par nature. Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les autres charges techniques sont constituées des intérêts sur dépôt payés aux rétrocessionnaires, des charges de placement allouées à l'activité technique et des moins-values de change

La méthode d'affectation des charges et produits en éléments techniques et non techniques consiste en l'affectation de tous les frais de gestion techniques sur les employés avant de les déverser sur les destinations et sur les catégories d'assurance. Ce traitement s'effectue en quatre séquences :

1ère Séquence :

Affectations des frais de gestion par employé, directement si possible, sinon en fonction de clés d'affectation à savoir :

- ✓ Effectif ;
- ✓ Masse salariale ;
- ✓ Superficie occupée, et
- ✓ Parc informatique.

2ème Séquence :

Déversement du total des charges des employés fonctionnels sur les employés opérationnels en fonction de la clé effectif opérationnel.

3ème Séquence :

Répartition des charges des employés opérationnels sur les destinations analytiques, en fonction des comptes rendus d'activité.

4ème Séquence :

Affectation des destinations analytiques par catégorie d'assurances moyennant des clés d'affectation à savoir :

- ✓ Primes acceptées ;
- ✓ Primes rétrocédées ;
- ✓ Primes nettes de rétrocession ;
- ✓ Sinistres réglés acceptation ;
- ✓ Sinistres réglés rétrocession ;
- ✓ Nombre de traités acceptés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre de comptes affectés ;

- ✓ Nombre de comptes affectés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre d'acceptations facultatives ;
- ✓ Nombre de traités de rétrocession, et
- ✓ Nombre de notes de couverture.

Pour l'activité Retakaful, les charges sont affectées dès l'origine, totalement et directement, soit au fonds des adhérents, soit au fonds de l'opérateur.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LEURS NATURE D'ACTIVITE

CENTRES DE TRAVAIL	NATURE D'ACTIVITE
• <i>Direction Générale</i> + Direction Générale. + Bureau d'ordre central + Direction des Fonds. • <i>Département Audit et ERM</i> + Direction Audit Interne et Organisation + ERM + Conformité • <i>Department Window Tunis Retakaful</i> • <i>Département Développement et Production</i> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques • <i>Département Exploitation et Rétrocession</i> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles • <i>Département Support Fonctionnel</i> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion	Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle Autres activités Fonctionnelle Fonctionnelle Fonctionnelle Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle Fonctionnelle Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle Fonctionnelle Fonctionnelle Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle

3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

Les produits de placement affectés à l'activité technique sont venus en déduction dans le compte de résultat.

Une partie des charges par nature est imputée en **Autres Charges non techniques**. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion du Fonds FPC, des charges non incorporables et des dotations sur les provisions des éléments d'actif.

Une partie des produits est imputée en **Autres Produits non techniques** tel que les reprises sur provisions, la commission de gestion des fonds et les gains extraordinaires.

Les gains et les pertes extraordinaires enregistrent :

- ✓ Gains et pertes dégagés des cessions d'éléments d'actif.
- ✓ Contributions conjoncturelle et sociale de solidarité.

3-3-9-Les comptes hors bilan

Il n'existe aucun engagement donné ou reçu au cours de l'exercice 2025.

4 RESULTATS

4.1 *Résultat technique*

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2025 arrêté au 31/12/2025 est soldé par un bénéfice de 30,082 MD représentant 17% des primes acquises nettes.

4.2 *Résultat de l'exercice*

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice provenant des activités ordinaires de 32,316 MD. Conformément à la loi de finance et après la prise en compte de la contribution conjoncturelle, le bénéfice net de l'exercice est de 26,980 MD dégageant un taux de 26,98% de rentabilité du capital social.

5 Transition aux normes IFRS

Tunis Re, poursuit ses travaux sur les différentes phases liées au projet de mise en place des normes IFRS, aussi bien sur les volets actuariels que comptables,

Dans ce cadre, les différents retraitements des états financiers 2024, sous IFRS 4, ont été finalisé, faisant ressortir un impact modéré.

En parallèle, les travaux d'implémentation sous IFRS17 sont en phase d'avancement avec l'accomplissement d'un exercice en dry run.

6 Informations financières liées aux facteurs ESG

6.1 Approche générale et cadre de référence

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier relatif à l'information financière liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Tunis Re présente dans la présente note les éléments jugés matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Dans le cadre du rapport ESG 2024, la Société a élaboré une double matérialité comprenant la matérialité d'impact et la matérialité financière conformément aux exigences de la directive européenne CSRD. Cette démarche s'est appuyée sur le guide publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, inspiré des standards GRI, et a nécessité une approche méthodique et progressive, mobilisant l'ensemble des parties prenantes et des directions métiers.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et afin d'assurer la conformité avec les normes internationales IFRS S1 et IFRS S2, la présente note se concentre sur la matérialité financière de la double matérialité. Cette focalisation permet de structurer l'information financière liée à la durabilité et de répondre aux exigences de reporting attendues par le CMF et les investisseurs, tout en préparant une montée en maturité progressive de la collecte et de la communication des données ESG.

Selon les recommandations du CMF relatives à l'information financière liée aux facteurs ESG, les informations sont structurées autour de **quatre sections principales** :

1. **Gouvernance des enjeux ESG** : présentation des structures de gouvernance, des rôles et responsabilités, ainsi que de l'organisation du pilotage des enjeux ESG.
2. **Stratégie ESG** : description des principales orientations de la Société et des enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa performance et ses perspectives.
3. **Gestion des risques et opportunités ESG** : identification et analyse des risques et opportunités jugés matériellement significatifs, avec un lien explicite avec l'activité d'assurance
4. **Indicateurs ESG** : présentation des indicateurs considérés comme matériellement significatifs, accompagnée de l'application du principe « Comply or Explain ».

Cette structuration assure une présentation claire et cohérente des informations financières ESG, alignée sur les attentes du régulateur et sur les standards internationaux, tout en respectant le principe de matérialité financière.

6.2 Gouvernance des enjeux ESG

Tunis Re a progressivement structuré un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'assurer une supervision rigoureuse des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

Ce dispositif s'articule autour :

- Du **Conseil d'Administration** ;
- Du **Comité des Risques, de Conformité et de Durabilité**, émanant du Conseil d'Administration ;
- Du **Comité Interne ESG**.

1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la supervision stratégique des enjeux ESG. Il veille à leur intégration progressive dans l'orientation générale de la Société et s'assure de la cohérence entre stratégie, gestion des risques et exigences réglementaires.

2. Comité des Risques, de Conformité et de Durabilité

Les attributions du Comité des Risques ont été élargies afin d'intégrer explicitement les dimensions de durabilité.

Le **Comité des Risques, de Conformité et de Durabilité** :

- Valide le plan d'action ESG pluriannuel ;
- Assure le suivi régulier de sa mise en œuvre ;
- Supervise l'intégration des risques ESG dans la cartographie globale des risques ;
- Examine les travaux relatifs au reporting ESG ;
- Évalue les incidences financières potentielles identifiées.

Un point d'avancement ESG est inscrit à l'ordre du jour de ses réunions, permettant un suivi structuré et documenté.

3. Comité Interne ESG

Tunis Re a créé un **Comité Interne ESG**, présidé par le Directeur Général et composé des responsables des pôles support, technique, marketing et conformité.

Ce comité joue un rôle central dans le pilotage opérationnel de la démarche ESG.

Il est notamment chargé de :

- L'identification et l'évaluation des enjeux ESG ;
- L'analyse de leur matérialité financière ;
- L'élaboration du **plan d'action ESG 2025-2028** ;
- Le suivi de l'application des actions prévues ;
- La coordination des travaux de reporting.

Le Comité Interne ESG agit à travers un pilote de projet désigné, chargé de consolider l'ensemble des actions engagées, d'assurer le suivi des indicateurs et de centraliser les informations relatives à l'avancement des différentes étapes du reporting.

6.3 Stratégie ESG

La stratégie ESG de Tunis Re s'inscrit dans une démarche progressive d'intégration des enjeux de durabilité au cœur du modèle d'affaires. Elle vise à renforcer la résilience financière de la Société tout en accompagnant la transformation durable du secteur de l'assurance et de la réassurance.

Elle repose sur deux orientations structurantes :

1. Intégration des risques climatiques et environnementaux dans le modèle de réassurance

En tant que réassureur, Tunis Re est exposée de manière directe et significative aux risques liés au changement climatique et aux transitions économiques en cours.

Ces expositions concernent notamment :

- L'augmentation de la fréquence et de la sévérité des catastrophes naturelles ;
- Les risques de transition associés à la décarbonation des économies (évolution des modèles énergétiques, transformation des secteurs fortement émetteurs) ;
- Le renforcement des exigences réglementaires et prudentielles internationales en matière de durabilité ;
- Les attentes croissantes des marchés financiers et des partenaires institutionnels.

Ces facteurs sont susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La sinistralité future et la volatilité des résultats techniques ;
- Les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des engagements ;
- La politique de tarification et de sélection des risques ;
- La stratégie de rétrocession ;

Cette approche vise à anticiper les impacts financiers futurs et à transformer les risques émergents en opportunités stratégiques.

Dans ce cadre, Tunis Re vise à mettre en œuvre plusieurs actions structurantes, notamment :

- **Jouer pleinement son rôle fédérateur au sein du secteur tunisien de l'assurance**, à travers un dialogue technique renforcé avec les cédantes, afin de les sensibiliser et de les inciter à intégrer progressivement les critères ESG dans leurs propres politiques de souscription. Cette dynamique vise à diffuser une culture commune du risque climatique et à renforcer la résilience globale du marché.

- **Intégrer progressivement les critères ESG dans les décisions d'investissement**, à travers l'adoption d'une grille d'exclusion ciblant les activités fortement émettrices ou controversées, ainsi qu'une réorientation graduelle du portefeuille vers des actifs plus responsables et résilients.
- **Actualiser le guide de souscription**, en intégrant systématiquement les dimensions climatiques (risques physiques et risques de transition) dans l'analyse des risques et en adoptant des politiques restrictives concernant le charbon thermique ainsi que certains projets pétroliers et gaziers à forte intensité carbone. L'objectif est d'améliorer la qualité du portefeuille tout en accompagnant les assurés engagés dans une trajectoire de transition.
- **Renforcer les travaux de modélisation des risques climatiques**, en collaboration avec les fonctions actuarielles et techniques, afin d'intégrer des scénarios prospectifs et d'en évaluer les incidences financières à moyen et long terme.
- **Soutenir les projets liés aux énergies renouvelables et promouvoir des produits innovants**, notamment paramétriques, contribuant à la résilience face aux événements climatiques extrêmes et à l'accompagnement d'une économie bas carbone.

2. Renforcement de la performance durable et de la gouvernance interne

Dans le cadre de sa stratégie ESG, Tunis Re vise à structurer sa performance durable interne autour des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance, selon une approche progressive et intégrée.

Sur le plan environnemental, la Société entend réduire l'empreinte écologique de ses activités à travers :

- L'optimisation de la consommation énergétique des locaux et l'intégration progressive de solutions d'énergie renouvelable ;
- La rationalisation de l'usage du papier et la digitalisation accrue des processus ;
- L'adoption de pratiques d'achats responsables et la sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes ;
- Le suivi régulier des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'indicateurs de performance environnementale.

Ces mesures visent à améliorer l'efficacité opérationnelle tout en contribuant à la transition vers une économie bas carbone.

Sur le plan social, Tunis Re ambitionne de renforcer la qualité de son capital humain, en considérant les ressources humaines comme un levier central de performance durable. À ce titre, la Société vise à :

- Promouvoir un environnement de travail inclusif, fondé sur l'égalité des chances et la non-discrimination ;
- Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs ;
- Développer les compétences à travers des programmes de formation, notamment en matière d'ESG et de gestion des risques émergents ;
- Encourager la mobilisation et l'engagement des équipes autour des valeurs d'éthique et de responsabilité.

Cette orientation contribue à la stabilité des effectifs, à l'attractivité de la Société et à la consolidation de sa culture organisationnelle.

Sur le plan de la gouvernance, Tunis Re vise à renforcer la transparence, la conformité et l'intégration des enjeux ESG dans les mécanismes de pilotage interne, notamment à travers :

- Renforcer la protection des données et les dispositifs de cybersécurité, à travers l'amélioration continue des systèmes d'information, la mise à jour régulière des protocoles de sécurité et la mise en place d'une veille permanente face aux nouvelles menaces numériques, afin de garantir la confidentialité des informations sensibles et la continuité des activités.
- Développer une culture interne de sécurité numérique en assurant la formation régulière du personnel aux enjeux digitaux, aux risques cyber et aux bonnes pratiques en matière de protection des données, de manière à responsabiliser l'ensemble des collaborateurs.
- Intégrer progressivement des critères ESG dans l'évaluation et la sélection des fournisseurs, en tenant compte des dimensions éthiques, sociales et environnementales, afin de promouvoir une chaîne de valeur plus responsable et de réduire les risques indirects.
- Assurer la publication annuelle d'un rapport ESG structuré, présentant les principaux indicateurs, les avancées réalisées et les perspectives d'amélioration, dans une logique de transparence et de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes.
- Participer activement aux initiatives sectorielles liées au référentiel du marché financier tunisien, afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques, d'anticiper les évolutions réglementaires et de renforcer le positionnement institutionnel de la Société en matière de durabilité.

6.4 Gestion des risques et opportunités ESG

Dans le cadre de son engagement ESG, Tunis Re a développé une approche structurée pour identifier et analyser les risques et opportunités jugés matériellement significatifs, en lien direct avec ses activités de réassurance. Cette démarche vise à aligner la performance économique de l'entreprise avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, tout en renforçant sa résilience face aux évolutions réglementaires et aux attentes des parties prenantes.

1. Identification et validation des IROs

Tunis Re a d'abord engagé la **phase d'analyse de matérialité en interne**, permettant de recenser les **Impacts, Risques et Opportunités (IROs)** pertinents pour l'entreprise.

L'identification interne des IROs a été réalisée par le **Comité interne ESG**, à partir de plusieurs sources :

- **Analyse interne** : rapports d'activité, stratégies, politiques internes, incidents passés et indicateurs clés ; ainsi que **dialogues avec les responsables de toutes les directions** (souscription, rétrocession et financière) pour s'assurer de la prise en compte des enjeux opérationnels et stratégiques.
- **Référentiels et bonnes pratiques sectorielles** : examen des normes et standards internationaux, tels que les **GRI Standards**,
- Ces IROs préliminaires ont ensuite été **validés par le Comité des risques, conformité et durabilité**, garantissant leur pertinence et leur alignement avec la stratégie et les obligations réglementaires.
- Une fois cette étape interne complétée, Tunis Re a entamé la **phase de dialogue avec les parties prenantes**. Ce processus a permis de :
 - Approuver les IROs identifiés par les parties prenantes externes et internes ;
 - Hiérarchiser les enjeux selon leur matérialité financière

À l'issue de ce dialogue, l'entreprise a défini **huit enjeux ESG jugés pertinents**, constituant la base de sa stratégie ESG et de son reporting.

2. Risques ESG significatifs pour Tunis Re

Risques climatiques et environnementaux

- Événements extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses) pouvant entraîner une augmentation des sinistres et des coûts d'indemnisation.
- Non-développement ou non-adoption de couvertures de réassurance bas carbone et liées aux risques climatiques, pouvant entraîner une perte de parts de marché face à des concurrents internationaux plus rapides à proposer ces solutions spécialisées. Cette situation limiterait la capacité de Tunis Re à soutenir ses cédantes dans la protection de leurs portefeuilles face aux événements climatiques extrêmes et à participer activement à la transition vers une économie bas carbone, réduisant ainsi son positionnement comme leader de la réassurance durable.
- Non-conformité aux réglementations environnementales ou à la transition énergétique, exposant Tunis Re à des sanctions et à des risques réputationnels.

Risques sociaux et RH

- Conditions de travail insuffisamment inclusives ou discriminatoires pouvant provoquer une baisse de motivation, un turnover élevé, une perte de talents ou un désengagement des équipes dans les projets stratégiques.

- Insuffisance de formation et de développement des compétences pour les collaborateurs, pouvant limiter l'adaptabilité face aux évolutions réglementaires et technologiques et réduire la performance opérationnelle.
- Difficultés dans la gestion de la santé et du bien-être au travail, y compris le stress, la sécurité physique ou mentale, pouvant générer des arrêts prolongés, des accidents ou un climat social dégradé
- Manque de soutien aux communautés locales ou programmes d'insertion non mis en œuvre, entraînant une réputation affectée, un risque de non-conformité aux exigences légales et sociales, et une diminution de la contribution au développement économique local.

Risques liés aux clients et partenaires

- Violation de la confidentialité des données clients et partenaires ou cyberattaques pouvant compromettre la confiance et la crédibilité de Tunis Re.
- Non-conformité aux réglementations sur la protection des données, entraînant des sanctions juridiques ou financières.

Risques de gouvernance et de conduite d'affaires

- Manque de transparence ou de contrôle dans la prise de décision, générant des inefficacités opérationnelles et une perte de confiance des parties prenantes.
- Absence de politique anti-corruption claire, exposant l'entreprise à des sanctions légales et à des pertes de crédibilité.
- Conseil d'administration non diversifié limitant l'innovation et la qualité stratégique des décisions.

3. Opportunités ESG significatives pour Tunis Re

Opportunités environnementales

- Nouveaux produits de réassurance climatique : Développement de solutions sur mesure pour couvrir les risques climatiques croissants (inondations, sécheresses, tempêtes) et soutenir les cédantes face à ces risques.
- Leadership en durabilité : Positionner Tunis Re comme un acteur de référence dans l'adaptation aux changements climatiques, renforçant l'attractivité auprès des clients, investisseurs et partenaires sensibles aux enjeux ESG.
- Partenariats stratégiques : Renforcer les collaborations avec les cédantes et autres acteurs du secteur pour co-développer des solutions climatiques innovantes, créant synergies et croissance à long terme.
- Innovation et différenciation : Concevoir des produits de réassurance innovants pour les risques liés à la transition énergétique, à la pollution ou à la gestion des déchets, permettant de se démarquer sur le marché.

- Réduction des coûts à long terme : Diminution des coûts pour les cédantes grâce à l'adoption de pratiques énergétiques plus efficaces et durables, ce qui réduit la fréquence et l'ampleur des sinistres climatiques

Opportunités sociales et RH

- Mise en place de politiques d'inclusion et de diversité, stimulant l'innovation, l'engagement et la performance des employés.
- Contribution au développement des communautés locales et insertion professionnelle des jeunes, femmes et personnes à mobilité réduite, renforçant la réputation de Tunis Re comme acteur socialement responsable.

Opportunités liées aux clients et partenaires

- Renforcement de la confiance et de la fidélité des clients grâce à une protection robuste des données et à la transparence des pratiques.
- Positionnement compétitif comme leader en matière de cybersécurité et de protection des informations sensibles.

Opportunités de gouvernance et conduite d'affaires

- Amélioration de la transparence et de la prise de décision stratégique, renforçant la crédibilité auprès des investisseurs et des régulateurs.
- Mise en place de pratiques anti-corruption et de reporting ESG rigoureux, contribuant à la réputation éthique et responsable de Tunis Re.
- Diversification des compétences et perspectives au sein du conseil d'administration, favorisant l'innovation et une gestion proactive des risques complexes.

6.5 Indicateurs ESG

Conformément aux récentes communications du Conseil du Marché Financier relatives au renforcement du reporting extra-financier des sociétés cotées, la société présente dans cette note un premier ensemble d'**indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**.

Ces indicateurs sont établis en référence aux **normes IFRS S1 « General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information »** et **IFRS S2 « Climate-related Disclosures »**, publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

Dans ce cadre, les indicateurs présentés sont structurés en deux catégories :

- **Indicateurs ESG communs (transversaux)** : ils couvrent les informations générales applicables à l'ensemble des organisations, notamment celles relatives à la gouvernance, aux politiques ESG, aux ressources humaines, ainsi qu'aux impacts environnementaux des opérations.

- **Indicateurs ESG spécifiques au secteur de l'assurance** : ils concernent plus particulièrement les activités techniques de la société, notamment l'intégration des critères ESG dans les processus de souscription, l'exposition aux risques climatiques et environnementaux, ainsi que les éléments liés à la gestion des sinistres et aux politiques d'exclusion sectorielle.

La présentation de ces indicateurs s'inscrit dans une **démarche progressive de mise en conformité avec les exigences du Conseil du Marché Financier**, conformément au principe « *comply or explain* », certaines informations pouvant être complétées et affinées au cours des prochains exercices.

1. Indicateurs communs

A. Indicateurs Environnementaux

Indicateur financier	Définition / Contenu	Formule de calcul	Montant
Coût total de la consommation énergétique	Montant total des charges liées à la consommation d'énergie des bureaux et infrastructures de la société.	Σ (Consommation d'énergie par source $\times$ Prix unitaire)	97 056 Dinars
Coût total de la consommation d'eau	Montant total des charges liées à la consommation d'eau des installations.	Volume d'eau consommé $\times$ Tarif unitaire	7 376 Dinars
Coût net de gestion des déchets	Charges liées à la gestion des déchets de bureau (papier, équipements informatiques...).	Coût de traitement – Économies du recyclage	6 696 Dinars
Part des investissements énergétiques verts	Part des investissements destinés aux solutions énergétiques propres (ex. panneaux solaires, efficacité énergétique des bureaux).	Économies du recyclage / Coût total de gestion des déchets	400 000 Dinars

B. Indicateurs Sociaux

Indicateur financier	Définition / Contenu	Formule de calcul	Montant
Investissement moyen en formation par collaborateur	Dépenses consacrées au développement des compétences.	Dépenses de formation / Nombre de collaborateurs	246 004 Dinars
Taux d'investissement en formation	Part de la formation dans la masse salariale.	Dépenses de formation / Masse salariale	246 004 Dinars / 9 119 685 Dinars $\times$ 100 = 2,69%

Coût des accidents de travail	Charges liées aux accidents et incidents professionnels.	Somme des coûts directs et indirects	0
Coût de la structure d'encadrement	Part de la masse salariale des cadres dans les coûts RH.	Masse salariale des cadres / Masse salariale totale	82%
Ratio de coût de l'encadrement féminin	Part de la masse salariale des femmes cadres dans les coûts d'encadrement.	Masse salariale femmes cadres / Masse salariale cadres	57%

C. Indicateurs Gouvernance

Indicateur financier	Définition / Contenu	Formule de calcul	Montant
Dépenses liées à l'intégration des facteurs ESG	Ressources financières allouées à la gouvernance et à la stratégie ESG.	Dépenses ESG annuelles (formation...)	45 700
Coût de la gouvernance indépendante*	Rémunérations et charges liées aux administrateurs indépendants.	Rémunération des membres indépendants	40 000
Exposition financière au risque de non-conformité	Risque financier lié aux manquements (amendes, sanctions, pertes de réputation).	Montant des sanctions + amendes...	0

2. Indicateurs ESG liés à l'activité d'assurance et réassurance

A. Exposition aux risques environnementaux

Indicateur	Unité	Logique de calcul / Contenu	Montant
Probable Maximum Loss (PML) lié aux catastrophes naturelles	TND	Perte maximale probable modélisée (cat models), ventilée par segment (consumer/commercial), type d'événement et type de risque	Brut : 247 MDT - Net : 23,9 MDT
Pertes annuelles liées aux catastrophes naturelles (modélisées / non modélisées)	TND	Total des sinistres payés liés aux catastrophes naturelles	Néant - Aucun paiement de sinistres au titre de catastrophes naturelles survenues en 2025

Marchés/régions/événements exclus de la couverture	Narratif	Liste des zones ou risques pour lesquels la couverture est refusée	La couverture des périls naturels est accordée dans le cadre des polices d'assurances dommages à la demande des souscripteurs et aucune exclusion n'est prévue par les produits de réassurance.
% de risques catastrophes transférés via réassurance (rétro)	%	Risques transférés / pertes projetées	Le pourcentage de transfert de risque en matière de catastrophes naturelles dépend de l'intensité de l'événement ; ce pourcentage peut atteindre un niveau de 98%.

B. Politiques conçues pour encourager les comportements responsables

Indicateur	Unité	Logique	Montant
Produits incitant à un comportement responsable	Narratif	Produits verts, bonus-malus, assurance énergies renouvelables	Assurance construction : Tarification préférentielle pour les bâtiments certifiés verts Assurance RC : inclusion des clauses de prévention contre les dommages environnementaux accidentels
Primes liées à l'efficacité énergétique et technologies bas carbone	TND	Primes nettes émises sur produits green	1000000 TND

C. Performance des contrats / produits d'assurance

Indicateur	Unité	Logique	Montant
Ratio réclamations/plaintes	Ratio	Nombre de plaintes / 1 000 sinistres	Inférieur à 5%
Taux de rétention clients	%	Clients conservés sur période	96,4%
Délai moyen règlement sinistres	Jours	Moyenne jours entre déclaration et premier paiement	15 jours
Transparence information client	Narratif	Communication claire des garanties	L'activité de la réassurance se fait entre des professionnels qui connaissent le champ de couverture des cessions. En plus, presque la totalité des affaires (traités et cessions facultatives) sont assorties de documents contractuels précisant des informations claires sur les garanties.

D. Intégration des critères ESG dans la gestion des investissements

Indicateur	Unité	Réponse / Valeur	Méthodologie / Commentaires
Intégration ESG dans l'investissement des primes	Narratif	Approche transitoire : intégration progressive de critères ESG dans le processus d'investissement. - Identification des expositions sensibles (secteurs/émetteurs) et revue qualitative lors des décisions d'investissement. - Prise en compte des risques de réputation et de conformité dans l'analyse. - Trajectoire : formalisation d'une politique ESG (exclusions/limites, gouvernance, suivi) et mise en place d'un reporting périodique.	Indicateur qualitatif : À ce stade, l'approche est décrite sur la base des pratiques et contrôles existants (analyse). Certaines dimensions (scoring externe, engagement actionnarial, objectifs chiffrés) seront intégrées lorsque les données et outils seront disponibles.
Risques ESG dans le portefeuille d'investissement	Narratif	Principaux risques ESG du portefeuille : E : exposition à des secteurs à intensité carbone/énergétique (transport/immobilier/industrie) et risque de transition. S : risque réputationnel/pratiques commerciales, relation client selon émetteurs/secteurs. G : risques de gouvernance et de conformité (notamment secteurs financiers/holdings), dispositifs de contrôle et transparence. Mesures : veille qualitative, limites internes/alertes et justification des décisions.	Indicateur qualitatif : (i) Une consolidation sera faite via (ii) collecte de données publiques/rapports, (iii) identification des fonds/OPCVM avec approche ESG, (iv) mise en place d'une watchlist et d'un suivi périodique.
Part des actifs sous gestion intégrant des critères ESG	% du portefeuille des total	23%	Calcul proxy sur base Prix de Revient : FN0301-18 = Somme (P Revient des classes d'actifs où un screening ESG est immédiatement applicable : actions + obligations privées + titres participatifs + fonds/OPCVM éligibles) / Somme (P Revient total). Périmètre transitoire : les poches monétaires/immobilières seront intégrées dès formalisation des méthodes (contreparties, risque pays, métriques immobilières).

7 NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Aucune transaction particulière n'a été effectuée avec les parties liées.

8 NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 26/03/2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2025 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2025 est de 7 401 935 dinars contre un montant net au 31/12/2024 de 6 334 962 dinars soit une augmentation de 1 066 973 DT détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Recherche et Développement	4 283 571	3 857 944	425 627
Logiciel	6 179 721	4 964 913	1 214 808
Total brut	10 463 292	8 822 858	1 640 435
Amortissement logiciel	3 061 358	2 487 896	573 462
VALEUR COMPTABLE NETTE	7 401 935	6 334 962	1 066 973

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2025 est de 2 121 773 dinars contre un montant net au 31/12/2024 de 1 869 622 dinars soit une variation de 252 151 dinars.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2025	3 977 343	506 374	4 483 717
Acquisitions de la période	741 402	85 940	827 342
Cessions de la période	120 137	7 488	127 626
Valeur brute au 31/12/2025	4 598 608	584 826	5 183 434
Amortissement au 01/01/2025	2 244 806	369 288	2 614 095
Dotations	543 748	29 696	573 444
Cessions et régularisation	119 418	6 460	125 877
Amortissement au 31/12/2025	2 669 136	392 525	3 061 661
VCN au 01/01/2025	1 732 536	137 086	1 869 622
VCN au 31/12/2025	1 929 472	192 301	2 121 773

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Autres	Total
Valeur brute au 01/01/2025	239 077	1 117 753	335 438	2 271 463	13 612	3 977 343
Acquisitions de la période	32 000	412 971	-	296 432	-	741 402
Cessions de la période	-	70 893	-	49 244	-	120 137
Valeur brute au 31/12/2025	271 077	1 459 831	335 438	2 518 650	13 612	4 598 608
Amortissement au 01/01/2025	172 316	718 811	183 727	1 156 457	13 496	2 244 806
Dotation	14 442	200 123	37 482	291 585	116	543 748
Cessions et régularisation	-	70 893	-	48 525	-	119 418
Amortissement au 31/12/2025	186 758	848 041	221 209	1 399 517	13 612	2 669 136
VCN au 01/01/2025	66 760	398 943	151 711	1 115 006	116	1 732 536
VCN au 31/12/2025	84 318	611 790	114 229	1 119 134	- 0	1 929 472

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2025	502 420	3 955	506 374
Acquisitions de la période	27 106	58 834	85 940
Cessions de la période	7 134	354	7 488
Valeur brute au 31/12/2025	522 392	62 435	584 826
Amortissement au 01/01/2025	368 637	651	369 288
Dotation	25 666	4 031	29 696
Cessions et régularisation	6 460	-	6 460
Amortissement au 31/12/2025	387 843	4 682	392 525
VCN au 01/01/2025	133 782	3 304	137 086
VCN au 31/12/2025	134 548	57 753	192 301

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2025, un montant Net de 601 288 636 dinars contre un montant Net au 31/12/2024 de 548 234 861 dinars soit une variation de 53 053 776 dinars détaillée comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et Constructions	III-1	24 859 931	25 079 622	- 219 691
Autres placements financiers	III-2	434 343 059	380 775 487	53 567 572
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	142 085 646	142 379 751	- 294 105
Total		601 288 636	548 234 861	53 053 776

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2025 un montant net de 24 859 931 DT, contre un montant de 25 079 622 DT au 31/12/2024, soit une variation de -219 691 DT détaillée comme suit :

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et Constructions	6 554 663	6 554 663	-
Amortissements des constructions	1 979 675	1 826 160	153 515
VCN	4 574 989	4 728 504	- 153 515

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et Constructions	21 817 662	21 817 662	-
Amortissements des constructions	1 532 719	1 466 543	66 176
VCN	20 284 942	20 351 118	- 66 176

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2025 un montant brut de 440 312 432 DT contre un montant brut de 389 441 050 DT au 31/12/2024 soit une variation positive de 50 871 382 DT.

Il est à noter que Tunis Re n'a pas de participation dans des parties liées ou des entreprises avec lien de participation.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Brut	Provisions	Net
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	60 736 391	5 969 372	54 767 019
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	224 141 523	-	224 141 523
Prêts aux personnels	III-2-3	1 390 108	-	1 390 108
Autres	III-2-4	154 044 410	-	154 044 410
Total		440 312 432	5 969 372	434 343 059

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025		31/12/2024	
		Coût d'acquisition	Provisions	Coût d'acquisition	Provisions
Actions cotées	A	17 465 082	2 878 714	19 458 092	4 936 764
OPCVM obligataires	A	9 136 047	13 420	5 675 097	-
OPCVM mixtes	A	7 088 630	-	6 824 913	-
FCPR	A	10 470 000	1 000 151	10 530 000	876 969
Participations étrangères	B	5 289 638	795 496	5 289 638	1 336 528
Participations tunisiennes	C	11 286 994	1 281 592	11 286 994	1 515 302
Total		60 736 391	5 969 372	59 064 734	8 665 563

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une provision d'un montant total de 3 892 285 dinars. La plus-value latente non comptabilisée est de 7 244 671 dinars

B. Participations étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2025 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social en USD	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	Lagos - Nigéria	300 000 000	5 410 159	1,00%	29 521 386	-	24 111 227
Arab Re	Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	9 443 613	-	7 257 726
Titre	Siège social	Capital social en EUR	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Aveni Re	Côte d'Ivoire	24 391 843	3 690 948	6,25%	2 895 452	795 496	-
TOTAL			11 286 994		41 860 452	795 496	31 368 954

Cette rubrique fait ressortir une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2025 d'un montant de 31 368 954 dinars.

C. Participations Tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2025 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
AI AMANA	Montplaisir Tunis	20 145 010	1 285 710	6,38%	1 648 023	-	362 313
TAKAFUL							
Attakafoulya	15, rue de Jérusalem Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	1 067 200	-	267 200
COTUNACE	14, rue borjine Montplaisir Tunis	26 500 000	1 476 176	6,53%	3 830 818		2 354 642
I-CTAMA	3, rue Fatma Ennachi Menzah V Ariana	5 000 000	1 000 000	20,00%	354 800	645 200	-
SDA	13, rue Lénine Imm Maghrebia Tunis	219 050	7 500	3,42%	-	7 500	-
BTS	56, Avenue Mohamed V Tunis	40 000 000	100 000	0,25%	91 360	8 640	-
STAR PAPIER	3, rue Bab Laalouj Tunis	880 000	144 600	16,43%	-	144 600	-
AGRO FRESH	Masjed Issa Route de sahline Monastir	572 000	285 000	49,83%	-	285 000	-
AMS	Tunis	26 828 020	190 652	0,47%	-	190 652	-
TOTAL			5 289 638		6 992 201	1 281 592	2 984 155

Cette rubrique enregistre une moins-value provisionnée pour un montant de 1 281 592 dinars et une plus-value latente non comptabilisée de 2 984 155 dinars.

Les provisions et les plus-values latentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Provisions	Reprises sur provisions	Dotations aux provisions	Plus value latente
Actions cotées	2 878 714	2 341 339	283 290	4 648 743
participation Tunisienne	1 281 592	233 710	-	2 984 155
Participation étrangère	795 496	541 033	-	31 368 953
OPCVM Mixtes	-	-	-	1 565 985
OPCVM Obligataires	13 420	-	13 420	187 073
FCPR	1 000 151	15 018	138 200	842 869
TOTAL	5 969 372	3 131 100	434 910	41 597 779

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
ORDINAIRE			
Emprunts Obligataires	131 514 613	127 740 105	3 774 508
BTA	4 046 910	4 046 910	-
Comptes à Terme court et moyen Terme	78 800 000	79 600 000	- 800 000
Comptes à Terme Long Terme	-	8 100 000	- 8 100 000
Total ORDINAIRE	214 361 523	219 487 015	- 5 125 492
RE TAKAFUL			
Titre participatif	-	300 000	- 300 000
Placements conformes aux normes sharaïques	9 780 000	7 860 000	1 920 000
Total RE TAKAFUL	9 780 000	8 160 000	1 620 000
TOTAL GENERAL	224 141 523	227 647 015	- 3 505 492

Pour l'activité Retakaful, la défalcation entre adhérents et opérateur se présente comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Placements conformes aux normes sharaïques	4 780 000	5 000 000	9 780 000
Total	4 780 000	5 000 000	9 780 000

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2025 un montant de 1 390 108 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2023	1 344 819
Prêts accordés en 2023	431 893
Remboursement de l'année	386 604
Solde des Prêts aux Personnels non échus	1 390 108

III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2025 un montant de 154 044 410 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Placements interbancaires en devises	139 649 208	90 041 549	49 607 659
Cautionnement	76 323	226 323	- 150 000
Placements en devises Retakaful	14 318 880	11 116 611	3 202 269
Total	154 044 410	101 384 483	52 659 927

Les placements interbancaires en devises Retakaful sont affectés pour leur totalité au fonds des Adhérents.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Totalisent au 31/12/2025 un montant de	142 085 646
contre un montant au 31/12/2024 de	142 379 751
soit une variation de	-294 105

Le détail de ces créances est comme suit :

Par nature :

Désignation	31/12/2025
ORDINAIRE	
Prime non acquise	42 462 139
Sinistre à payer	88 468 424
Autres	2 032 541
Sous total ORDINAIRE	132 963 104
RE TAKAFUL	
Prime non acquise	1 459 479
Sinistre à payer	7 663 096
Autres	- 33
Sous total RE TAKAFUL	9 122 542
TOTAL	142 085 646

Par monnaie

Désignation	31/12/2025
ORDINAIRE	
TND	95 871 421
Autres monnaies	37 091 683
Sous total ORDINAIRE	132 963 104
RETAKAFUL	
TND	7 305 391
Autres monnaies	1 817 151
Sous total RETAKAFUL	9 122 542
TOTAL	142 085 646

Par zone :

Désignation	31/12/2025
ORDINAIRE	
Tunisie	95 989 182
Etranger	36 973 922
Sous total ORDINAIRE	132 963 104
RETAKAFUL	
Tunisie	7 305 391
Etranger	1 817 151
Sous total RETAKAFUL	9 122 542
TOTAL	142 085 646

Les créances pour espèce déposées auprès des entreprises cédantes Retakaful sont affectées pour leurs totalités au fonds des Adhérents.

ANNEXE 8
MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF
31/12/2025

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
ACTIFS INCORPORELS	8 822 858	3 829 094	2 188 659	10 463 292	2 487 896	-	573 462	-	-	-	3 061 358	-	7 401 935
Invest. de recherche & développement	3 857 944	2 489 931	2 064 304	4 283 571	-	-	-	-	-	-	-	-	4 283 571
Logiciel	4 964 913	1 339 163	124 355	6 179 721	2 487 896	-	573 462	-	-	-	3 061 358	-	3 118 363
ACTIFS CORPORELS	4 483 717	827 342	127 626	5 183 434	2 614 095	-	573 444	-	125 877	-	3 061 661	-	2 121 773
Inst. générales agenc. & aménagement	235 690	32 000	-	267 690	171 559	-	14 273	-	-	-	185 831	-	81 859
Rayonnage métallique	3 387			3 387	757	-	169	-	-	-	927	-	2 460
Matériel de transport	1 117 753	412 971	70 893	1 459 831	718 811	-	200 123	-	70 893	-	848 041	-	611 790
Matériel électrique & électronique	335 438			335 438	183 727	-	37 482	-	-	-	221 209	-	114 229
Matériel informatique	2 271 463	296 432	49 244	2 518 650	1 156 457	-	291 585	-	48 525	-	1 399 517	-	1 119 134
Autres	13 612			13 612	13 496	-	116	-	-	-	13 612	-	0
Mobilier	502 420	27 106	7 134	522 392	368 637	-	25 666	-	6 460	-	387 843	-	134 548,242
Climatisation	3 847	58 834	354	62 327	597	-	4 020	-	-	-	4 617	-	57 710,159
MATERIELS & OUTILLAGES INDUSTRIELS	108			108	54	-	11	-	-	-	65	-	42,776
PLACEMENTS	560 193 126	721 137 021	670 559 745	610 770 403	3 292 703	8 665 563	219 691	434 910	-	3 131 100	3 512 394	5 969 372	601 288 636
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	28 372 325	-	-	28 372 325	3 292 703	-	219 691	-	-	-	3 512 394	-	24 859 931
Autres placements financiers	389 441 050	500 340 970	449 469 588	440 312 432	-	8 665 563	-	434 910	-	3 131 100	-	5 969 372	434 343 059
Actions, autres titres à revenu variable	59 064 734	20 501 720	18 830 062	60 736 391	-	8 665 563	-	434 910	-	3 131 100	-	5 969 372	54 767 019
Obligations & autres titres à revenu fixe	227 647 015	205 380 000	208 885 492	224 141 523	-	-	-	-	-	-	-	-	224 141 523
Autres prêts	1 344 819	431 893	386 604	1 390 108	-	-	-	-	-	-	-	-	1 390 108
Autres	101 384 483	274 027 357	221 367 430	154 044 410	-	-	-	-	-	-	-	-	154 044 410
Créances pour espèces déposées	142 379 751	220 796 052	221 090 157	142 085 646	-	-	-	-	-	-	-	-	142 085 646
TOTAL	573 499 701	725 793 458	672 876 030	626 417 129	8 394 693	8 665 563	1 366 597	434 910	125 877	3 131 100	9 635 413	5 969 372	610 812 344

ANNEXE 10 - WINDOW RETAKAFUL

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions								EN D'NARS
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture		V.C.N à la clôture
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
PLACEMENTS	27 965 900	78 994 166	73 738 644	33 221 422	-	-	-	-	-	-	-	-	33 221 422
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements financiers	19 276 611	63 861 618	59 039 350	24 098 880	-	-	-	-	-	-	-	-	24 098 880
Actions, autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukuks, et autres titres à revenu assimilé	8 160 000	35 480 000	33 860 000	9 780 000	-	-	-	-	-	-	-	-	9 780 000
Autres plac. conformes aux normes sharaïques	11 116 611	28 381 618	25 179 350	14 318 880	-	-	-	-	-	-	-	-	14 318 880
Créances pour espèces déposées	8 689 289	15 132 547	14 699 295	9 122 542	-	-	-	-	-	-	-	-	9 122 542
TOTAL	27 965 900	78 994 166	73 738 644	33 221 422	-	-	-	-	-	-	-	-	33 221 422

ANNEXE 9
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2025

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	28 372 325	24 859 931	35 452 930	10 592 999
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	34 041 714	29 085 913	68 087 764	39 001 851
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	9 136 047	9 122 627	9 309 700	187 073
Autres parts d'OPCVM	17 558 630	16 558 479	18 967 333	2 408 854
Obligations et autres titres à revenu fixe	224 141 523	224 141 523	224 141 523	-
Prets hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	1 390 108	1 390 108	1 390 108	-
Dépôts auprès des cédantes	142 085 646	142 085 646	142 085 646	-
Autres dépôts	154 044 410	154 044 410	154 044 410	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
TOTAL	610 770 403	601 288 636	653 479 414	52 190 777
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des	NA	NA	NA	NA
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA

ANNEXE 11 - WINDOW RETAKAFUL
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2025

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente	Origine des fonds
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours					Adhérents
Actions et autres titres à revenu variable autres que les FCP					Adhérents
Parts dans les FCP islamiques dét. des titres à revenu fixe					Adhérents
Autres parts des FCP islamiques					Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	4 780 000	4 780 000	4 780 000		Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	5 000 000	5 000 000	5 000 000		Opérateur
Autres prêts et effets assimilés					Adhérents
Dépôts auprès des cédantes	9 122 542	9 122 542	9 122 542		Adhérents
Autres dépôts	14 318 879	14 318 879	14 318 879		Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes					Adhérents
TOTAL	33 221 421	33 221 421	33 221 421	-	
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	NA	NA	NA	NA	

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2025 un montant de 203 019 364 DT contre un montant de 219 963 543 DT au 31/12/2024 soit une variation de -16 944 179 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provision pour primes non acquises	54 872 850	52 110 612	2 762 238
Provision pour sinistres	148 146 513	167 852 931	- 19 706 418
Totaux	203 019 364	219 963 543	- 16 944 179

Les provisions pour Primes Non Acquises et pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
ORDINAIRE		
Incendie	4 779 980	1 945 448
Accident et risques divers	273 688	627 787
Risques techniques	33 095 097	31 255 469
Transport	2 280 447	2 340 145
Aviation	14 054 508	15 854 557
Vie	-	-
Sous total ORDINAIRE	54 483 719	52 023 405
RE TAKAFUL		
Incendie	296 984	28 276
Accident et risques divers	9 333	10 306
Risques techniques	82 814	48 625
Transport	-	-
Aviation	-	-
Sous total RE TAKAFUL	389 131	87 207
TOTAL	54 872 850	52 110 612

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
ORDINAIRE		
Incendie	62 122 908	83 970 653
Accident et risques divers	5 254 839	4 754 179
Risques techniques	11 027 056	14 719 674
Transport	44 834 185	43 639 404
Aviation	20 495 112	14 307 672
Sous total ORDINAIRE	143 734 100	161 391 582
RE TAKAFUL		
Incendie	2 481 549	4 244 719
Accident et risques divers	854 139	871 732
Risques techniques	1 071 593	1 034 538
Transport	5 132	310 360
Sous total RE TAKAFUL	4 412 413	6 461 349
TOTAL	148 146 513	167 852 931

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2025 un montant net de 106 740 562 DT contre un montant net de 141 081 586 DT au 31/12/2024 soit une variation de – 34 341 024 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes	V-1	83 128 540	12 978 125	70 150 415	71 341 999
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		3 077 115	-	3 077 115	2 998 676
Sous total 1		86 205 655	12 978 125	73 227 530	74 340 675
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires	V-2	24 544 535	687 276	23 857 259	58 038 330
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		627 079	-	627 079	373 556
Sous total 2		25 171 614	687 276	24 484 338	58 411 885
Autres créances					
Personnel	V-3	98 001		98 001	76 085
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		5 268 828		5 268 828	4 625 696
Débiteurs divers		3 661 865		3 661 865	3 627 245
Sous total 3		9 028 695	-	9 028 695	8 329 025
TOTAL		120 405 963	13 665 401	106 740 562	141 081 586

V 1 Créances nées des opérations d'acceptations :

Ordinaire		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		62 072 959			62 072 959
Tunisiennes	Brut	34 039 504			34 039 504
	Provisions	- 7 146		-	- 7 146
Etrangères	Brut	38 783 230			38 783 230
	Provisions	- 10 742 629		-	- 10 742 629
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 738 689			2 738 689
Tunisiennes		871 608			871 608
Etrangères		1 867 081			1 867 081
TOTAL		64 811 648	-	-	64 811 648

Retakaful		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		8 077 456			8 077 456
Tunisiennes	Brut	1 671 970			1 671 970
	Provisions			-	-
Etrangères	Brut	8 633 836			8 633 836
	Provisions	- 2 228 350		-	- 2 228 350
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		338 426			338 426
Tunisiennes		5 969			5 969
Etrangères		332 456			332 456
TOTAL		8 415 882	-	-	8 415 882

Les créances nées des opérations d'acceptation Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires	23 857 259			23 857 259
Tunisiennes Brut	- 1 787 330			- 1 787 330
Provisions	- 79			- 79
Etrangères Brut	26 331 865			26 331 865
Provisions	- 687 197			- 687 197
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)	627 079			627 079
Tunisiennes	2 878 931			- 2 878 931
Etrangères	3 506 010			3 506 010
TOTAL	24 484 338	-	-	24 484 338

V-3 Autres créances :

Ordinaire	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	98 001			98 001
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	4 860 022			4 860 022
Etat retenue à la source : IS	2 441			2 441
Autres impôts et taxes	4 857 581			4 857 581
Débiteurs divers	568 400			568 400
Brut	568 400			568 400
Provisions	-			-
TOTAL	5 526 424	-	-	5 526 424

Retakaful	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	408 806			408 806
Etat retenue à la source : IS	408 806		-	408 806
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteur divers	3 093 465	-	-	3 093 465
Brut	3 093 465			3 093 465
Provision				-
TOTAL	3 502 271	-	-	3 502 271

Les autres Créances Retakaful se défalquent entre Adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques	396 657	12 150	408 806
Débiteurs divers	-	3 093 465	3 093 465
TOTAL	396 657	3 105 615	3 502 271

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2025 un montant de 101 832 005 DT contre un montant de 105 865 883 DT au 31/12/2024 soit une variation de -4 033 878 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	3 807 165	5 373 432	- 1 566 267
Charges reportées	22 394 775	23 795 062	- 1 400 287
Comptes de régularisation actif	42 188 594	42 770 373	- 581 780
Ecart de conversion	33 441 471	33 927 015	- 485 544
Totaux	101 832 005	105 865 883	- 4 033 878

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire			
Avoirs en Caisse en TND	835	1 696	- 861
Avoirs en Banques en TND	- 51 718	1 132 678	- 1 184 395
Avoirs en banques en USD	1 089 407	1 012 510	76 897
Avoirs en banques en EUR	1 106 788	1 129 680	- 22 892
Avoirs en banques en GBP	52 539	29 510	23 029
Chèques Remis à l'Encaissement	10 657	10 657	-
Sous total Ordinaire	2 208 507	3 316 731	- 1 108 223
Retakaful			
Avoirs en Banques en TND	13 673	288 203	- 274 530
Avoirs en banques en USD	758 606	1 617 297	- 858 691
Avoirs en banques en EUR	826 380	151 202	675 178
Sous total Retakaful	1 598 658	2 056 702	- 458 044
TOTAL	3 807 165	5 373 432	- 1 566 267

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (3 807 165 DT) avec celui de l'Etat de Flux de trésorerie (3 796 508 DT) représente le montant des chèques remis à l'encaissement 10 657 DT. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31/12/2025.

Les Avoir en banques, CCP, chèques & caisse Retakaful se défalquent entre adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Avoir en banques, CCP, chèques & caisse	1 584 899	13 759	1 598 658

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

Les charges reportées ont atteint 22 394 775 dinars au 31/12/2025 contre 23 795 062 DT à la même période en 2024 soit une variation de - 1 400 287 DT détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
ORDINAIRE			
Frais d'acquisition reportés	20 917 775	21 739 737	- 821 962
Autres charges à répartir	-	-	-
Sous total ORDINAIRE	20 917 775	21 739 737	- 821 962
Retakaful			
Frais d'acquisition reportés	1 477 000	2 055 325	- 578 325
Autres charges à répartir	-	-	-
Sous total Retakaful	1 477 000	2 055 325	- 578 325
TOTAL	22 394 775	23 795 062	- 1 400 287

Les charges reportées Retakaful sont des éléments techniques et sont affectées à 100% au fonds des Adhérents.

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- **Activité ORDINAIRE**

Désignation	31/12/2025
Intérêts acquis et non échus plts	9 140 209
Estimation d'éléments techniques Acc	20 582 800
Estimation d'éléments techniques Rétro	-
Autres comptes de régularisation	9 558 747
<i>Produits à recevoir</i>	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	9 558 747
TOTAL	39 281 755

- **Activité RETAKAFUL**

Désignation	Adhérents	Opérateur	combiné
Loyers acquis & non échus	240 567	28 596	269 164
Estimations d'éléments techniques Accp	2 352 430	-	2 352 430
Autres comptes de régularisation	-	285 244	285 244
<i>Produits à recevoir</i>	-	285 244	285 244
<i>Charges constatées d'avance</i>	-	-	-
TOTAL	2 592 997	313 841	2 906 838

A. Estimation d'éléments techniques acceptation :

Désignation	Ordinaire	Retakaful	Total
INCENDIE	11 808 664	1 250 076	13 058 740
ACC. RISQUES DIVERS	1 628 227	128 429	1 756 657
RISQUE TECHNIQUES	3 735 989	552 817	4 288 806
TRANSPORTS	2 454 855	350 734	2 805 589
AVIATION	619 223		619 223
VIE	335 842	70 374	406 215
Total	20 582 800	2 352 430	22 935 230

VI-4 Ecart de conversion :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	28 528 797	29 263 026	- 734 230
Retakaful	4 912 674	4 663 989	248 685
Total général	33 441 471	33 927 015	- 485 544

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	1 203 379	1 337 742	- 134 363
Avances rétrocession	251 757	61 212	190 545
Soldes à reporter acceptation	24 741 139	24 576 252	164 886
Soldes à reporter rétrocession	2 299 794	3 287 789	- 987 994
Dépôts espèces	32 728	31	32 697
TOTAL	28 528 797	29 263 026	- 734 230

- Activité RETAKAFUL :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	198 175	182 220	15 955
Soldes à reporter acceptation	4 710 801	4 481 769	229 032
Dépôts espèces	3 699	-	3 699
TOTAL	4 912 674	4 663 989	248 685

Les écarts de conversion Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds de l'opérateur.

Le total des actifs arrêté au 31/12/2025 est de 1 022 404 274 dinars contre 1 023 350 457 dinars au 31/12/2024 soit une variation de -946 183 dinars (0,1%).

Composition des actifs en monnaie étrangère

<u>Actif:</u>	<u>devise:</u>	<u>montant:</u>	<u>contre-valeur:</u>
AC336- AUTRES PLACEMENTS			154 044 410
PLACEMENT DEVISE USD	USD	26 955 000	78 193 760
PLACEMENT DEVISE EUR	EURO	17 190 000	58 005 936
PLACEMENT DEVISE GBP	GBP	880 000	3 449 512
PLACEMENT DEVISE USD TAKAFUL	USD	4 715 000	13 677 744
PLACEMENT DEVISE EUR TAKAFUL	EURO	190 000	641 136
CAUTIONNEMENTS	TND	76 323	76 323
AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES			142 085 646
	TND	103 176 811	103 176 812
	USD	6 664 197	19 332 215
	XAF	1 146 419 700	5 929 283
	DZD	218 675 175	4 920 191
	AED	2 506 866	1 988 197
	MAD	4 972 855	1 587 435
	GBP	342 957	1 344 364
	OMR	169 134	1 270 320
	LYD	1 993 067	1 073 666
	EGP	8 812 205	533 183
	EUR	116 920	394 549
	KWD	19 310	182 653
	JOD	20 482	83 429
	SYP	396 047 817	76 437
	GNF	98 371 469	32 463
	MRO	4 111 296	30 054
	DJF	1 552 304	25 295
	BHD	2 976	22 997
	MGA	35 087 887	22 105
	NOK	66 000	19 088
	IRT	172 042	11 805
	BIF	9 827 354	9 572
	KRW	3 214 766	6 413
	FNG	125 369	4 135
	MRU	56 173	4 106
	SDG	637 251	3 067
	KES	119 603	2 678
	SAR	2 126	1 651
	INR	9 000	289
	TRY	3 632	244
	JPY	11 968	222
	PHP	621	30
	AUD	14	29
	VND	147 040	16
	CNY	31	13
	BRL	5	3
	YER	123	2
	NPR	42	1
	CHF	-	0
	FRF	-	0
	BDT	12	0
	ITL	- 558	- 1
	DEM	- 51	- 89
	ETB	- 87 716	- 1 626
	KRO	- 8 275	- 1 651

AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES		-	203 019 364
AC510 PNA		-	54 872 850
	TND	54 872 850	54 872 850
AC531PROVISIONS SINISTRES		-	148 146 513
	CAD	4 638	9 861
	EUR	1 237 639	4 176 291
	FRF	84	41
	GBP	112 734	441 905
	TND	139 461 483	139 461 483
	USD	1 398 067	4 055 653
	XAF	247 500	1 280
AC65 CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	86 205 655
COMPTES COURANTS		-	83 128 540
	AED	3 407 324	2 702 348
	AOK	36 536	-
	BDT	22 838 056	538 658
	BHD	3 340	25 802
	BIF	238 821	233
	BWP	277 539	60 876
	CAD	- 20 666	- 43 938
	CFA	488 430	252 600
	CHF	85	314
	DEM	1 404	2 434
	DJF	10 228 090	166 667
	DZD	25 309 458	569 463
	EGP	75 654	4 577
	ETB	39 211 680	727 063
	EUR	1 691 633	5 708 248
	FNG	799 502	26 371
	FRF	58 973	28 801
	GBP	- 493 201	- 1 933 300
	GHC	25 654 068	693
	GHS	14 232	3 910
	GMD	303 217	11 873
	GNF	50 654 266	16 716
	GRD	331 429	3 297
	INR	425 418	13 663
	IQD	238 091	524
	IRT	2 564 364	175 956
	ITL	- 2 734 274	- 4 788
	JOD	229 928	936 530
	JPY	6 441	120
	KES	33 059 255	740 164
	KWD	129 438	1 224 264
	LBP	200 855	6
	LKR	8 437 492	78 637
	LSM	22 067	3 837
	LYD	4 448 132	2 396 209
	MAD	1 616 117	515 897
	MGA	57 719 086	36 363
	MRO	40 904 196	299 010
	MRU	3 202 378	234 094
	MUR	13 382 210	835 585

	MVR	157 249	29 383
	MWK	3 992 093	6 643
	MZM	14 939	1
	MZN	11 005 960	497 403
	NAD	1 197 992	208 354
	NGN	169 907 090	338 285
	NNI	126 052	25 100
	NOK	8	2
	NPR	22 274 109	446 841
	OMR	48 027	360 719
	PHP	339	17
	PKR	139 883 391	1 439 120
	QAR	202 521	161 826
	RWF	24 801 716	49 058
	SAR	1 442 391	1 120 247
	SCR	254 519	51 974
	SDG	143 033 025	688 418
	SDP	135 320	1
	SFR	2 163	376
	SGD	20 575	46 239
	SYP	203 365 861	39 250
	SZL	100 441	1/ 468
	TAS	18 271	21 371
	TND	22 788 558	22 788 558
	TRY	61 021 530	4 102 111
	TZS	945 740 603	1 106 517
	UGS	4 712 431	3 765
	USD	9 374 336	27 194 011
	VND	689 176 435	75 809
	XAF	1 140 461 089	5 898 465
	YER	2 689 629	32 585
	ZAR	1 739	302
	ZMK	67 937 451	8 832
	ZMW	74 671	9 713
AVANCES			3 077 115
	USD	1 112 021	3 225 863
	EUR	- 71 576	- 241 528
	GBP	281	1 103
	TND	91 677	91 677
AC66 CREANCES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			25 171 614
COMPTES COURANTS			24 544 535
	BEL	- 16 634	- 1 398
	DZD	17 908	403
	EUR	229 861	775 641
	FRF	- 13 451	- 6 569
	GBP	396 543	1 554 409
	LYD	17 584	9 473
	TND	22 968 202	22 968 202
	USD	- 260 480	- 755 626
AVANCES			627 079
	EUR	408 497	1 378 432
	GBP	17 251	67 623

	TND	-	2 856 624	-	2 856 624
	USD		702 419,21		2 037 648
AC71 AVOIR EN BANQUES, CHEQUES ET CAISSE					3 807 165
<i>DEPOTS EN DINARS</i>				-	37 210
<i>DEPOTS EN DEVICES</i>					3 833 719
	USD		637 048		1 848 013
	EUR		572 892		1 933 168
	GBP		13 403		52 539
CHEQUES A ENCAISSER					10 657
			10 657		10 657
			-		-
			-		-
AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS					9 409 373
	USD		448 717		1 301 684
	GBP		68 036		229 581
	EUR		4 045		15 856
	TND		7 862 251		7 862 251
AC733 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION					9 843 991
	USD				
	EUR				
	GBP				
	TND		9 843 991		9 843 991

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2025 totalisent un montant de 248 553 470 DT contre un montant de 236 969 040 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 11 584 430 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2023	31/12/2024	Variation	31/12/2025	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	17 053 641	19 740 160	2 686 519	22 736 169	5 682 527
Réserve générale	13 975 000	14 975 000	1 000 000	15 975 000	2 000 000
Fonds social	2 480 524	2 516 687	36 163	2 495 327	14 803
Prime d'émission	50 504 378	50 504 378	-	50 630 167	125 790
Réserves pour réinvestissement exonéré	8 942 641	10 942 641	2 000 000	11 442 641	2 500 000
I-3 Rachats d'actions propres	- 223 825	- 223 825	-	-	223 825
I-4 Résultat reporté :					
Résultat reporté	35 152 149	38 513 999	3 361 850	45 274 166	10 122 017
TOTAL AVANT RESULTAT	227 884 508	236 969 040	9 084 532	248 553 470	11 584 430
I-5 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	18 578 225	21 406 176	2 827 951	26 980 208	8 401 983
Total	246 462 733	258 375 215	11 912 482	275 533 678	19 986 413

Les réserves non distribuables correspondent aux réserves légales ainsi que les réserves pour réinvestissement exonéré.

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2025 est de 100 000 000 dinars divisés en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2025 une augmentation de 14 803 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Report de l'exercice précédent	2 516 687
Dotation de l'exercice	550 000
Intérêts sur prêts	28 153
Total ressources	3 094 840
Emplois	
Restauration	191 062
Subvention de scolarité	31 500
Subvention de garderie	41 500
Bons de fin d'année	52 000
Dons Aïd	96 500
Prime d'assurance auto	18 452
Cadeaux employé exemplaire	3 000
Cadeaux départ à la retraite	2 000
Cadeaux mariage & naissance	1 500
Aides décès	2 000
Amicale de Tunis Re	160 000
Total emplois	599 513
Solde	2 495 327

NOTE I-3

En 2025, Tunis Re a cédé, au cours du premier semestre, l'intégralité des 44 765 actions propres qu'elle détenait, au prix unitaire de 7,810 dinars, correspondant au cours du marché.

Le compte « actions propres » a été crédité pour un montant de 223 825 dinars, correspondant à la valeur nominale des actions cédées, tandis que la différence entre le prix de cession et la valeur nominale, soit 125 790 dinars, a été affectée au compte « prime d'émission ».

Il est à noter que cette opération n'a eu aucun effet sur le cours de l'action.

NOTE I-4

Le résultat reporté enregistre une augmentation de 6 760 167 dinars résultant de l'affectation du résultat 2025.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat reporté activité Ordinaire	59 275 173	52 504 624	6 770 549
Résultat reporté activité Retakaful	- 14 001 006	- 13 990 624	- 10 382
Total	45 274 166	38 513 999	6 760 167

Le résultat reporté de l'activité Retakaful se décompose entre adhérents et opérateur comme suit :

Désignation	Adhérent	Opérateur	Combiné
Déficit des adhérents des exercices antérieurs reportés	- 17 738 147	-	- 17 738 147
Résultat reporté	-	3 737 141	3 737 141
Total	- 17 738 147	3 737 141	- 14 001 006

NOTE I-5

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2025 est bénéficiaire de 26 980 208 dinars contre 21 406 176 dinars en 2024, soit une variation de 5 574 032 DT, sa défalcation entre Ordinaire et Retakaful est la suivante :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat de l'exercice activité Ordinaire	28 672 032	21 416 558	7 255 474
Résultat de l'exercice activité Retakaful	- 1 691 824	- 10 382	- 1 681 442
Résultat consolidé global	26 980 208	21 406 176	5 574 032

Le résultat de l'activité Retakaful se décompose comme suit :

Désignation	Adhérent	Opérateur	Combiné
Surplus ou déficit de l'exercice	- 971 838	-	- 971 838
Résultat de l'exercice	-	- 719 986	- 719 986
Total	- 971 838	- 719 986	- 1 691 825

Le capital de Tunis Re est composé de 20.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2025 est de 1,349 dinars pour chaque action constituant le capital social contre 1,070 dinars par action en 2024.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 275 533 678 dinars contre 258 375 216 dinars au 31/12/2024 Soit une augmentation de 17 158 462 dinars (6,64%).

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2025, se présente ainsi :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
31/12/2025

DESIGNATION	EN DINARS									
	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31/12/2021	100 000 000	12 621 473	11 975 000	6 721 568	50 504 378	2 403 938	-223 825	23 189 655	16 723 879	223 916 077
Affectation du résultat 31/12/2021	0	1 995 677	1 000 000	611 994	0	450 000	0	12 666 208	-16 723 879	0
Distribution des dividendes 2021								-7 000 000		-7 000 000
Correction rachat actions propres								15 668		15 668
Rachat actions propres										0
Mouvements Fonds Social						-407 937				-407 937
Augmentation de capital										0
Résultat au 31/12/2022									19 858 272	19 858 272
Solde au 31/12/2022	100 000 000	14 617 151	12 975 000	7 333 562	50 504 378	2 446 001	-223 825	28 871 542	19 858 272	236 382 079
Affectation du résultat 31/12/2022	0	2 436 491	1 000 000	1 609 079	0	550 000	0	14 262 702	-19 858 272	0
Distribution des dividendes 2022								-8 000 000		-8 000 000
Correction rachat actions propres								17 906		17 906
Rachat actions propres										0
Mouvements Fonds Social						-515 477				-515 477
Augmentation de capital										0
Résultat au 31/12/2023									18 578 225	18 578 225
Solde au 31/12/2023	100 000 000	17 053 641	13 975 000	8 942 641	50 504 378	2 480 524	-223 825	35 152 149	18 578 225	246 462 733
Affectation du résultat 31/12/2023	0	2 686 519	1 000 000	2 000 000	0	550 000	0	12 341 706	-18 578 225	0
Distribution des dividendes 2023								-9 000 000		-9 000 000
Correction rachat actions propres								20 144		20 144
Rachat actions propres										0
Mouvements Fonds Social						-513 837				-513 837
Augmentation de capital										0
Résultat au 31/12/2024									21 406 176	21 406 176
Solde au 31/12/2024	100 000 000	19 740 160	14 975 000	10 942 641	50 504 378	2 516 687	-223 825	38 514 000	21 406 176	258 375 215
Affectation du résultat 31/12/2024	0	2 996 009	1 000 000	500 000		550 000	0	16 360 167	-21 406 176	0
Distribution des dividendes 2024								-9 600 000		-9 600 000
Correction rachat actions propres										0
Rachat/vente actions propres						125 790	223 825			349 615
Mouvements Fonds Social						-571 360				-571 360
Augmentation de capital										0
Résultat au 31/12/2025									26 980 208	26 980 208
Solde au 31/12/2025	100 000 000	22 736 169	15 975 000	11 442 641	50 630 167	2 495 327	0	45 274 167	26 980 208	275 533 678

ANNEXE 8 - WINDOW RETAKAFUL
TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS
31/12/2025

EN DINARS

	Actifs nets N-1 avant affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Déficit ou surplus des adhérents des exercices antérieurs	- 16 819 385	- 918 762			- 17 738 147
Provisions d'équilibrage pour fonds des adhérents	-				-
Qardh Hassan non remboursé	-				-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	- 918 762	918 762			-
Surplus ou déficit de l'exercice N				- 971 838	- 971 838
TOTAL	- 17 738 147	-	-	- 971 838	- 18 709 985

ANNEXE 9 - WINDOW RETAKAFUL
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'OPERATEUR
31/12/2025

EN DINARS

	Capitaux propres N-1	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Capital social					-
Primes liés au capital					-
Réserves légales					-
Autres réserves					-
Résultats reportés	2 828 761	908 380			3 737 141
Résultat de l'exercice N-1	908 380	- 908 380			-
Résultat de l'exercice N				- 719 986	- 719 986
TOTAL	3 737 141	-	-	- 719 986	3 017 155

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2025 un montant de 746 870 595 DT contre un montant de 764 975 240 DT au 31/12/2024 soit une variation de – 18 104 645 DT expliquée dans les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2025 un montant de 9 532 182 DT contre un montant de 7 407 508 DT au 31/12/2024 soit une variation de 2 124 674 DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres provisions	5 555 717	3 431 044	2 124 674
Ordinaire	2 674 090	1 136 319	1 537 771
Re Takaful	2 881 627	2 294 725	586 902
Provisions pour risques	3 976 465	3 976 465	-
Ordinaire	3 276 465	3 276 465	-
Re Takaful	700 000	700 000	-
Total	9 532 182	7 407 508	2 124 674

La provision pour pertes et charges a été constituée au titre de la différence positive des écarts de conversion actif & passif comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ecart de conversion Actif	33 441 471	33 927 015	- 485 544
Ecart de conversion Passif	27 885 754	30 495 972	- 2 610 218
Provisions pour pertes et charges	5 555 717	3 431 044	2 124 674

Les provisions pour risques sont constituées d'autres provisions pour risques.

Les provisions pour risques et charges se décomposent entre opérateur et adhérents Retakaful comme suit :

Désignation	Adhérents	Opérateur	Combiné
Autres provisions	-	2 881 627	2 881 627
Provisions pour risques	700 000	-	700 000
Total	700 000	2 881 627	3 581 627

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2025 un montant de 494 167 191 DT contre un montant de 505 161 120 DT au 31/12/2024 soit une variation de -10 993 929 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour primes non acquises	113 062 926	117 689 398	- 4 626 472
Provisions pour sinistres	381 104 265	387 471 722	- 6 367 457
Total	494 167 191	505 161 120	- 10 993 929

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	2025	2024
Activité Ordinaire		
Incendie	23 728 626	24 754 256
Accident et risques divers	4 041 013	5 319 413
Risques techniques	42 308 637	41 260 313
Transport	6 711 593	6 979 239
Aviation	14 680 351	16 362 422
Vie	15 569 880	15 052 875
Sous total Ordinaire	107 040 100	109 728 518
Activité Retakaful		
Incendie	3 235 546	3 848 711
Accident et risques divers	601 878	933 141
Risques techniques	1 436 459	2 056 127
Transport	427 443	660 080
Aviation	-	-
Vie	321 499	462 821
Sous total Retakaful	6 022 826	7 960 881
Total	113 062 926	117 689 398

Les provisions pour primes non acquises Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2025 se présente ainsi :

Désignation	2025	2024
Activité Ordinaire		
Incendie	149 482 185	166 849 804
Accident et risques divers	53 682 942	49 685 181
Risques techniques	35 343 364	37 597 389
Transport	76 102 453	73 783 840
Aviation	24 170 730	20 916 242
Vie	4 959 403	4 892 682
Sous total Ordinaire	343 741 078	353 725 138
Activité Retakaful		
Incendie	13 223 802	13 951 861
Accident et risques divers	14 519 423	13 180 150
Risques techniques	5 660 136	3 883 136
Transport	3 193 486	1 759 487
Aviation	-	-
Vie	766 341	971 950
Sous total Retakaful	37 363 187	33 746 584
Total	381 104 265	387 471 722

Les Provisions pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Compte tenu du comportement de la sinistralité de la période, Tunis Ré a procédé à un renforcement des provisions techniques complémentaires en prenant en compte un historique de 5 ans pour toutes les branches sauf la branche automobile avec un historique de 9 ans et en effectuant une projection sur une période de 3 ans.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :

Cette rubrique totalise au 31/12/2025 un montant de 91 640 669 DT contre 114 894 725 DT en 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Activité Ordinaire	
Solde débiteur :	- 1 286 102 410
- Depot primes liberes	- 302 445 927
- Depot sinistres liberes	- 983 656 483
Solde créditeur :	1 373 252 459
- Solde d'ouverture	13 214 142
- Depot primes constituées	317 015 182
- Depot sinistres constituées	1 043 023 135
Solde Ordinaire	87 150 049
Activité Retakaful	
Solde débiteur :	- 40 742 110
- Depot primes liberes	- 6 708 848
- Depot sinistres liberes	- 34 033 263
Solde créditeur :	45 232 731
- Solde d'ouverture	-
- Depot primes constituées	7 084 709
- Depot sinistres constituées	38 148 022
Solde Retakaful	4 490 621
Solde consolidé	91 640 669

Les Dettes pour dépôts en espèce reçus des rétrocessionnaires Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2025 un montant de 103 024 439 DT contre un montant de 85 041 876 DT au 31/12/2024 soit une variation de 17 982 564 DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation			
Dettes sur les cédantes	21 601 916	24 955 742	- 3 353 825
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	357 918	276 780	81 138
Sous total (Note V-1)	21 959 834	25 232 521	- 3 272 687
Dettes nées des opérations de rétrocession			
Dettes sur les rétrocessionnaires	54 709 797	38 052 574	16 657 223
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	- 3 367 375	- 5 501 874	2 134 499
Sous total (Note V 2)	51 342 422	32 550 700	18 791 722
Dettes diverses			
Personnel	1 471 701	1 353 491	118 210
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques	16 496 887	9 627 780	6 869 107
Créditeurs divers	11 753 600	16 272 539	- 4 518 939
FGIC créditeurs	-	4 844	- 4 844
Sous total (Note V-3)	29 722 184	27 258 655	2 463 529
Total	103 024 439	85 041 876	17 982 564

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptation :

Désignation	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Activité Ordinaire				
Dettes sur les cédantes	19 895 353			19 895 353
Tunisiennes	1 167 095			1 167 095
Etrangères	18 728 258			18 728 258
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	1 870 196			1 870 196
Tunisiennes	2 067 084			2 067 084
Etrangères	- 196 887			- 196 887
Sous total Ordinaire	21 765 550	-	-	21 765 550
Activité Retakaful				
Dettes sur les cédantes	1 706 563			1 706 563
Tunisiennes	312 832			312 832
Etrangères	1 393 731			1 393 731
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	- 1 512 279			- 1 512 279
Tunisiennes	- 219 392			- 219 392
Etrangères	- 1 292 887			- 1 292 887
Sous total Retakaful	194 284	-	-	194 284
Activité consolidée				
Dettes sur les cédantes	21 601 916			21 601 916
Tunisiennes	1 479 927	-		1 479 927
Etrangères	20 121 989			20 121 989
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	357 918			357 918
Tunisiennes	1 847 692			1 847 692
Etrangères	- 1 489 775			- 1 489 775
Total consolidé	21 959 834	-	-	21 959 834

Les Dettes nées des opérations d'acceptations Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

Désignation	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Activité consolidée				
Dettes sur les rétrocessionnaires	54 709 797			54 709 797
Tunisiennes	7 674 547	-		7 674 547
Etrangères	47 035 250			47 035 250
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	- 3 367 375			- 3 367 375
Tunisiennes	- 3 816 036			- 3 816 036
Etrangères	448 660			448 660
Total consolidé	51 342 422	-	-	51 342 422

Les Dettes nées des opérations de rétrocession Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-3 Autres dettes :

Désignation	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avctivité Ordinaire				
Personnel	1 471 701	-	-	1 471 701
Avance sur salaire	-	-	-	-
Retenue amicale	863			863
Retenue assurance groupe	31 568			31 568
Dettes provisionnées pour congé à payer	1 439 271	-	-	1 439 271
Etat, organismes de sécurité sociale &, collectivités publiques	16 278 989	-	-	16 278 989
Etat retenue à la source : Impôts sur les sociétés	11 598 890	-	-	11 598 890
Contribution sociale solidaire	3 648 580	-	-	3 648 580
Impôt sur le revenu	699 460	-	-	699 460
Etat retenue à la source sur tiers	2 128	-	-	2 128
TVA Collectée	286 169	-	-	286 169
Report TFP	43 761	-	-	43 761
Créditeurs divers	11 753 600	-	-	11 753 600
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	- 127 024	-	-	- 127 024
Dividendes	149	-	-	149
Dividendes C.I	3	-	-	3
Tantièmes	73 544	-	-	73 544
Retenue dépassement portable	1 546	-	-	1 546
Autres comptes créditeurs	4 066	-	-	4 066
Autres comptes créditeurs - Charges d'exploitation	11 801 316	-	-	11 801 316
FGIC Séminaire	-	-	-	-
Sous total Ordinaire	29 504 290	-	-	29 504 290
Activité Retakaful				
Etat, organismes de sécurité sociale &, collectivités publiques	217 894	-	-	214 560
Etat retenue à la source : Impôts sur les sociétés	89 578	-	-	89 578
Etat retenue à la source : Intérêts sur Rétro	124 982	-	-	124 982
Etat retenue à la source sur tiers	3 333			3 333
Créditeurs divers	- 0	-	-	- 0
Sous total Retakaful	217 894	-	-	217 894
Total consolidé	29 722 184	-	-	29 722 184

Les Autres dettes Retakaful se décomposent comme suit :

Désignation	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	- 82 633	300 527	217 894
Créditeurs divers	- 0	0	- 0
Total	- 82 633	300 527	217 894

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2025 un montant de 48 506 114 DT contre un montant de 52 470 011 DT au 31/12/2024 soit une variation de -3 963 897 DT détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Comptes de régularisation passif	20 620 360	21 974 039	- 1 353 679
Ecart de conversion	27 885 754	30 495 972	- 2 610 218
Totaux	48 506 114	52 470 011	3 963 897

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent au 31/12/2025 un montant total de 20 620 360 DT détaillé comme suit

Désignation	Montant
Avctivité Ordinaire	
Report de commissions reçues des réassureurs	11 006 079
Estimation d'éléments techniques	736 066
Autres comptes de régularisation passif	958 487
Solde Ordinaire	12 700 632
RE TAKAFUL	
Report de commissions reçues des réassureurs	16 474
Estimation d'éléments techniques	24 628
Autres comptes de régularisation passif	7 878 627
Sous total RE TAKAFUL	7 919 728
Solde consolidé	20 620 360

Les Comptes de régularisation passif Retakaful se décomposent entre adhérents et opérateur comme suit :

Désignation	Adhérents	Opérateur	Combiné
Report de commissions reçues des réassureurs	16 474	-	16 474
Estimation d'éléments techniques	24 628	-	24 628
Autres comptes de régularisation Passif	7 873 071	5 556	7 878 627
Total	7 914 172	5 556	7 919 728

Note VI-2 Ecart de conversion

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	25 854 706	28 126 707	- 2 272 001
Retakaful	2 031 047	2 369 264	- 338 217
Total général	27 885 753	30 495 971	- 2 610 218

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Ordinaire	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	1 711 917	2 207 864	- 495 948
Avances rétrocession	294 763	467 150	- 172 386
Soldes à reporter acceptation	21 827 159	22 230 745	- 403 587
Soldes à reporter rétrocession	1 939 311	2 972 096	- 1 032 786
Dépôts espèces	81 557	248 852	- 167 295
TOTAL	25 854 706	28 126 707	- 2 272 001

- Activité RETAKAFUL :

Retakaful	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	123 079	173 955	- 50 876
Soldes à reporter acceptation	1 907 969	2 195 310	- 287 341
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	2 031 047	2 369 264	- 338 217

L'Ecart de conversion Retakaful est un élément technique et il est affecté à 100% au fonds de l'opérateur.

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2025 à 1 022 404 274 dinars contre 1 023 350 456 dinars au 31/12/2024 soit une variation de -946 183 DT (-0,1%).

Composition des passifs en monnaie étrangères

<u>Passif:</u>	<u>devise:</u>	<u>montant:</u>	<u>contre-valeur:</u>
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			494 167 191
PA310 PNA			113 062 926
	TND	92 429 493	92 429 493
	USD	2 892 380	8 390 505
	TRY	51 226 376	3 443 642
	AED	2 530 742	2 007 132
	EUR	461 533	1 557 398
	XAF	142 961 298	739 396
	DZD	31 918 200	718 160
	LYD	873 002	470 286
	OMR	50 709	380 862
	MAD	1 041 099	332 340
	GBP	69 086	270 811
	PKR	23 709 471	243 923
	NAD	1 346 758	234 227
	EGP	3 268 472	197 759
	KWD	20 312	192 118
	NGN	88 682 466	176 567
	TZS	143 122 787	167 454
	NPR	7 263 851	145 720
	MUR	2 307 063	144 053
	MZN	2 894 522	130 815
	KES	5 301 108	118 686
	JOD	26 124	106 406
	SYP	299 648 824	57 832
	MRU	676 482	49 451
	MWK	29 272 807	48 710
	SAR	48 296	37 510
	MGA	56 735 046	35 743
	SCR	170 728	34 864
	MRO	4 537 928	33 172
	DJF	1 571 212	25 603
	BHD	2 978	23 006
	QAR	21 612	17 270
	MVR	85 410	15 959
	BWP	68 566	15 039
	KRW	7 350 020	14 663
	IRT	197 896	13 579
	GNF	28 695 070	9 469
	ZMW	68 812	8 951
	LKR	881 042	8 211
	GMD	164 154	6 428
	SDG	434 523	2 091
	SZL	10 973	1 908
	YER	144 237	1 747
	CHF	327	1 202
	ETB	51 310	951
	LSM	4 543	790
	UGS	632 697	506
	JPY	15 227	283
	ZAR	654	114
	PHP	621	30
	AUD	15	29

	DEM	10	16
	VND	147 040	16
	ITL	7 632	13
	CNY	32	13
	BRL	5	3
	NOK	2	0
	FRF	1	0
	BDT	12	0
	LBP	10	-
PA331 SAP		-	381 104 265
	AED	26 748 128	21 213 941
	BEL	- 9 496	- 798
	BHD	4 354	33 638
	BWP	889	195
	CAD	5 503	11 700
	CHF	779	2 864
	DEM	99	171
	DZD	242 647 520	5 459 569
	EGP	35 883 356	2 171 122
	ETB	866 909	16 074
	EUR	3 534 080	11 925 400
	FNG	125 369	4 135
	FRF	1 816	887
	GBP	1 508 124	5 911 694
	GNF	69 676 399	22 993
	INR	10 052	323
	IQD	222 616 149	489 533
	ITL	2 641 157	4 625
	JOD	879 731	3 583 277
	KES	31 529 060	705 904
	KWD	370 973	3 508 777
	LBP	209 200	7
	LKR	4 303 942	40 113
	LYD	2 667 585	1 437 028
	MAD	5 410 510	1 727 143
	MGA	35 311 720	22 246
	MRO	2 509 467	18 344
	MRU	7 859 103	574 500
	MUR	2 402 253	149 997
	NPR	6 927 031	138 963
	OMR	239 257	1 796 991
	PKR	57 706 822	593 688
	QAR	956 782	764 526
	SAR	4 109 069	3 191 350
	SCR	413	84
	SDG	9 227 418	44 412
	SYP	103 601 854	19 995
	TND	219 784 499	219 784 499
	TRY	51 641 971	3 471 580
	USD	24 562 849	71 254 369
	XAF	4 061 001 132	21 003 498
	XPF	110	3
	YER	395 372	4 790
	ZMW	875	114

PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	TND	91 640 669	91 640 669
PA621 DETTES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	21 959 834
COMPTES COURANTS ACC		-	21 601 919
	AED	3 297 938	2 615 595
	BHD	2 203	17 018
	BIF	- 7 376 865	- 7 185
	BWP	16	3
	CAD	23 012	48 925
	CFA	- 203 378	- 105 181
	DAL	128 908	290 044
	DEM	1 496	2 593
	DKK	- 0	- 0
	DZD	59 842 095	1 346 447
	EGP	7 042 574	426 111
	ESP	736 273	15 002
	ETB	505 952	9 381
	EUR	92 281	311 391
	FRF	342 628	167 331
	GBP	660 217	2 587 984
	GNS	4 780 874	4 733
	INR	8 926 706	286 699
	IRR	22 914 358	1 581
	JOD	145 119	591 090
	JPY	702 635	13 054
	KES	2 740 262	61 352
	KRO	- 8 486	- 1 693
	KRW	98 999 662	197 504
	KWD	32 155	304 128
	LKR	175 069	1 632
	LYD	3 874 943	2 087 432
	MGA	- 284 620 637	- 179 311
	MGR	8 014 611	505 129
	MRO	- 16 487 031	- 120 520
	MRU	4 603 309	336 502
	MWK	35 612 614	59 259
	MZN	69 391	3 136
	NAD	884	154
	NGN	- 711 065	- 1 416
	NOK	- 0	- 0
	NPR	33 410 294	670 244
	OMR	2 820	21 180
	PKR	9 680 036	99 588
	QAR	218 245	174 391
	SAR	393 259	305 428
	SDD	- 282 671	- 14
	SDG	18 416 826	88 640
	SYP	100 151 647	19 329
	SZL	- 11 979	- 2 083
	TAS	- 48 320	- 56 517
	TND	- 1 479 931	- 1 479 931
	TRL	- 44 680	-
	TRY	8 944 939	601 315
	TZS	469 477 266	549 288

	USD	1 754 560	5 089 803
	XAF	128 311 055	663 625
	YER	534 456	6 475
	ZMW	118 339	15 393
	ZWD	15 950 435	-
AVANCES SUR ACC		-	357 914
	USD	516 409	1 498 051
	EUR	- 882 053	- 2 976 400
	GBP	13 223	51 834
	FRF	- 64 611	- 31 554
	IND	1 815 984	1 815 984
PA622 DETTES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION		-	51 342 422
COMPTES COURANTS RETRO		-	54 709 797
	BEL	1 798	151
	CAD	- 15 843	- 33 684
	DZD	3 839 904	86 398
	EUR	679 723	2 293 659
	FRF	35 042	17 114
	GBP	- 357 069	- 1 399 674
	LYD	3 693	1 989
	TND	33 572 848	33 572 848
	USD	6 953 358	20 170 997
		-	
AVANCES SUR RETRO		-	3 367 375
	EUR	- 1 031 284	- 3 479 965
	GBP	565 283	2 215 852
	TND	- 5 558 287	- 5 558 287
	USD	1 191 018	3 455 024

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 2 669 729 DT soit 1,5% passants de 178 763 178 DT à 181 432 907 DT.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 243 176 372 DT contre 241 268 891 DT au 31/12/2024, soit une variation de 1%. La répartition par marché se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
Tunisie	101 381 298	42%	96 653 983	40%	5%
Maghreb	10 828 128	4%	10 218 999	4%	6%
Pays arabes	43 397 986	18%	44 710 595	19%	-3%
Afrique	32 447 006	13%	28 887 220	12%	12%
Europe	1 151 148	0%	1 190 195	0%	-3%
Asie & reste du monde	53 970 805	22%	59 607 899	25%	-9%
TOTAL	243 176 372	100%	241 268 891	100%	1%

Les primes rétrocédées sont de 69 132 176 dinars contre un montant de 59 899 472 dinars au 31/12/2024, soit une augmentation de 15%. La répartition par branches se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
INCENDIE	27 649 007	40%	20 923 124	35%	32%
ARD	1 086 424	2%	2 141 395	4%	-49%
RISQUES TECHNIQUES	12 843 147	19%	13 265 573	22%	-3%
TRANSPORTS	7 533 207	11%	7 624 603	13%	-1%
AVIATION	19 906 011	29%	15 833 708	26%	0%
VIE	114 380	0%	111 070	0%	3%
Total	69 132 176	100%	59 899 472	100%	15%

Le montant des primes nettes est de 174 044 196 dinars contre 181 369 419 dinars en 2024 soit une variation de -4%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 7 388 710 dinars contre -2 606 241 DT en 2024. Cette variation s'explique par ce qui suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour primes non acquises acceptation			
Ordinaire	2 688 417	- 2 877 918	5 566 336
Retakaful	1 938 055	- 1 159 607	3 097 662
Total	4 626 472	- 4 037 525	8 663 997
Parts des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
Ordinaire	- 2 460 314	- 1 422 774	- 1 037 540
Retakaful	- 301 924	- 8 510	- 293 414
Total	- 2 762 238	- 1 431 284	- 1 330 954
Provisions pour primes non acquises nettes			
Ordinaire	5 148 732	- 1 455 144	6 603 876
Retakaful	2 239 979	- 1 151 097	3 391 076
Total	7 388 710	- 2 606 241	9 994 951

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 10 695 272 DT au 31/12/2025 contre un montant de 8 836 623 DT au 31/12/2024 soit une variation de 1 858 649 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	9 553 029	7 955 167	1 597 862
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	3 335 362	2 998 022	337 340
Revenus des comptes en devises	4 183 218	4 625 012	- 441 794
Rémunération des flux techniques	2 034 449	332 133	1 702 316
Retakaful	1 142 243	881 456	260 787
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	325 013	106 852	218 161
Revenus des comptes en devises	476 981	467 744	9 237
Rémunération des flux techniques	340 248	306 860	33 389
TOTAL	10 695 272	8 836 623	1 858 649

NOTE III – AUTRES PRODUITS TECHNIQUES :

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

Ces produits totalisent 12 018 583 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits de changes Ordinaire	10 859 387	11 014 955	- 155 567
Produits de changes Retakaful	1 159 196	1 503 136	- 343 940
Total	12 018 583	12 518 090	- 499 507

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont diminué de -24 401 994 DT passant de 104 744 086 DT à 80 342 093 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	51 553 068	20 483 819	31 069 249	39 602 232	- 8 532 983
ARD	13 744 360	238 996	13 505 364	13 624 668	- 119 304
RISQUES TECHNIQUES	11 925 451	4 336 708	7 588 743	7 076 724	512 019
TRANSPORTS	12 875 488	4 334 723	8 540 765	11 828 352	- 3 287 587
AVIATION	676 542	- 1 986 643	2 663 186	3 457 640	- 794 454
VIE	3 635 825	-	3 635 825	4 639 604	- 1 003 779
TOTAL	94 410 734	27 407 602	67 003 132	80 229 220	-13 226 088

Note IV 2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	- 18 095 678	-23 610 915	5 515 236	12 430 848	- 6 915 611
ARD	5 337 034	483 066	4 853 968	7 053 548	- 2 199 580
RISQUES TECHNIQUES	- 477 025	- 3 655 563	3 178 538	3 522 992	- 344 453
TRANSPORTS	3 752 612	889 553	2 863 058	5 454 998	- 2 591 940
AVIATION	3 254 488	6 187 441	- 2 932 952	- 2 883 762	- 49 190
VIE	- 138 888	-	- 138 888	- 1 063 757	924 868
Total	- 6 367 457	-19 706 418	13 338 960	24 514 866	-11 175 906

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2025 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2020 et antérieur	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	19 254 827	1 392 888	8 174 524	24 432 801	32 402 903	8 752 791
Provisions pour sinistres	- 24 740 417	- 5 254 232	- 9 686 721	- 21 177 221	- 4 238 223	58 729 357
Total des Charges des Sinistres	- 5 485 590	- 3 861 344	- 1 512 197	3 255 580	28 164 680	67 482 148
Primes acquises	7 248 041	3 680 365	7 517 106	12 659 895	86 134 703	130 562 734
% Sinistres/Primes Acquises	-76%	-105%	-20%	26%	33%	52%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2024 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2019 et antérieur	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	21 245 771	5 500 063	9 217 121	11 581 413	39 228 156	20 796 585
Provisions pour sinistres	- 14 621 032	- 2 319 197	-10 714 697	- 11 138 103	12 934 332	72 970 291
Total des Charges des Sinistres	6 624 739	3 180 866	- 1 497 576	443 310	52 162 488	93 766 876
Primes acquises	5 456 884	932 758	5 580 678	6 391 553	89 171 447	129 698 046
% Sinistres/Primes Acquises	121%	341%	-27%	7%	58%	72%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2023 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements cumulés	11 608 719	9 702 279	17 162 523	11 909 944	46 922 055	26 370 303
Provisions pour sinistres	- 15 956 375	-13 499 068	-28 657 983	1 117 308	2 189 014	69 543 176
Total des Charges des Sinistres	- 4 347 656	- 3 796 789	-11 495 460	13 027 252	49 111 069	95 913 479
Primes acquises	6 924 716	1 309 702	4 242 176	6 592 540	77 165 001	118 046 648
% Sinistres/Primes Acquises	-63%	-290%	-271%	198%	64%	81%

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composés des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2025, 58 263 463 DT contre 58 091 751 DT en 2024 d'où une variation de 171 712 DT soit 0,3%.

Note V-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 21 527 656 dinars se répartit comme suit :

Ordinaire	
Total des frais de fonctionnement	22 421 563
Charges non incorporables	3 000 157
Reste a affecter	19 421 406
Frais de gestion du fonds FPC	313 632
Frais de gestion retakaful opérateur	2 247 807
Frais de gestion des placements	1 078 066
Frais d'administration Ordinaire	15 781 901

Retakaful	
Commission WAKALA	5 744 489
Frais bancaires adhérents	1 265
Frais d'administration Retakaful	5 745 755

Total des frais d'administration	21 527 656
---	-------------------

Les charges non incorporables et les frais de gestion des fonds FPC et Retakaful sont des charges non techniques et figurent parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les frais d'administration au 31/12/2025 sont défalqués par nature comme suit :

Nature du compte comptable	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	TOTAL	Clés d'affectation
Services extérieurs	1 679 080	117 661	1 796 741	Combinaison de clé
Autres services extérieurs	2 819 763	172 612	2 992 375	Combinaison de clé
Charges divers ordinaires	-	-	-	Combinaison de clé
Charges de personnel	9 890 144	695 151	10 585 296	Combinaison de clé
Impôts, taxes & versements assimilés	390 782	26 971	417 753	Combinaison de clé
Dotation aux amortissements d'exploitation	1 002 131	65 670	1 067 802	Combinaison de clé
Intérêts sur dépôts rétro	-	2 557 947	2 557 947	Affectation directe
Pertes de changes	-	18 551 828	18 551 828	Affectation directe
Sous total Ordinaire	15 781 901	22 187 841	37 969 742	
Wakala	5 744 489	-	5 744 489	Affectation directe
Autres services extérieurs	1 265	-	1 265	Combinaison de clé
Moudharaba	-	285 244	285 244	Affectation directe
Intérêts sur dépôts rétro	-	116 388	116 388	Affectation directe
Pertes de changes	-	2 516 859	2 516 859	Affectation directe
Sous total Retakaful	5 745 755	2 918 491	8 664 246	
TOTAL	21 527 656	25 106 332	46 633 988	

Les combinaisons de clés sont explicitées au niveau de la note 3-3-7 de la partie présentation.

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2025 un montant de 5 430 224 DT contre un montant de 5 104 073 DT en 2024 soit une variation de 326 151 DT.

NOTE VI – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique majorées des charges de placements.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	22 187 841	11 831 521	10 356 320
Intérêts sur dépôts rétro	2 557 947	1 644 633	913 314
Autres charges de placement	1 078 066	799 343	278 722
Pertes de changes	18 551 828	9 387 545	9 164 283
Retakaful	2 918 491	1 927 757	990 735
Intérêts sur dépôts rétro	116 388	100 953	15 435
Moudharaba	285 244	219 896	65 348
Pertes de changes	2 516 859	1 606 907	909 952
Total general	25 106 332	13 759 278	11 347 055

Le résultat technique s'élève à **30 081 932** DT au 31/12/2025 contre un montant de 14 023 745 DT au 31/12/2024 dégageant une variation de 16 058 187 DT (115%) et représentant 30% du capital social de Tunis Re.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

Il convient de souligner en outre que la branche vie n'est pas considérée comme une activité significative dans l'activité de Tunis Re et sa part ne dépasse pas 4% du chiffre d'affaires en 2025. Néanmoins, la diminution de 69% provient essentiellement de l'effet change.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
31/12/2025

EN DINARS

RUBRIQUES	NON MARINES			TOTAL NON MARINES	MARINES		TOTAL MARINES	TOTAL NON VIE	VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.		TRANSPORT	AVIATION				
PRIMES ACQUISES	115 537 793	34 211 471	35 168 042	184 917 305	31 493 002	22 454 679	53 947 681	238 864 986	8 937 859	247 802 844
Primes émises	113 898 998	32 601 808	35 596 697	182 097 503	30 992 719	20 772 608	51 765 328	233 862 831	9 313 541	243 176 372
Variation des PPNA	1 638 794	1 609 663	- 428 655	2 819 802	500 282	1 682 071	2 182 353	5 002 155	- 375 683	4 626 472
CHARGES DE PRESTATIONS	33 457 390	19 081 394	11 448 426	63 987 209	16 628 100	3 931 031	20 559 131	84 546 340	3 496 937	88 043 277
Prestations et frais payés	51 553 068	13 744 360	11 925 451	77 222 878	12 875 488	676 542	13 552 031	90 774 909	3 635 825	94 410 734
Charges des provisions pour prestations diverses	- 18 095 678	5 337 034	- 477 025	13 235 669	3 752 612	3 254 488	7 007 100	6 228 569	- 138 888	6 367 457
SOLDE DE SOUSCRIPTION	82 080 403	15 130 077	23 719 616	120 930 095	14 864 902	18 523 648	33 388 550	154 318 645	5 440 922	159 759 567
Frais d'acquisition	29 207 744	6 373 393	10 402 020	45 983 157	7 942 807	140 703	8 083 510	54 066 666	4 196 797	58 263 463
Autres charges de gestion nettes	10 328 316	2 841 862	3 713 933	16 884 111	3 296 626	965 564	4 262 190	21 146 301	381 355	21 527 656
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	39 536 060	9 215 255	14 115 953	62 867 268	11 239 433	1 106 267	12 345 700	75 212 968	4 578 151	79 791 119
Produits nets de placements	- 70 382	- 1 684 193	21 158	- 1 733 417	24 621	- 937 029	- 912 408	- 2 645 825	253 348	- 2 392 477
Participation aux résultats										
SOLDE FINANCIER	42 473 961	4 230 629	9 624 821	56 329 411	3 650 089	16 480 353	20 130 442	76 459 853	1 116 118	77 575 971
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	24 545 767	1 441 497	10 969 330	36 956 593	7 592 905	21 706 059	29 298 964	66 255 558	114 380	66 369 938
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	20 483 819	238 996	4 336 708	25 059 523	4 334 723	- 1 986 643	2 348 080	27 407 602	-	27 407 602
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 23 610 915	483 066	- 3 655 563	- 26 783 412	889 553	6 187 441	7 076 994	- 19 706 418	-	- 19 706 418
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats										
Commissions reçues des rétrocessionnaires	2 369 775	464 878	2 303 599	5 138 252	209 409	82 563	291 973	5 430 224	-	5 430 224
Wakala	2 907 187	890 044	1 082 850	4 880 080	780 496	-	780 496	5 660 576	83 913	5 744 489
SOLDE DE RETROCESSION	22 395 901	- 635 488	6 901 737	28 662 150	1 378 724	17 422 699	18 801 422	47 463 572	30 467	47 494 039
RESULTAT TECHNIQUE	20 078 060	4 866 117	2 723 084	27 667 261	2 271 365	- 942 346	1 329 020	28 996 280	1 085 651	30 081 932

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	26 964 173	4 642 891	43 745 096	75 352 160	7 139 036	14 680 351	21 819 387	97 171 547	15 891 380	113 062 926
Provisions pour primes non acquises ouverture	28 602 967	6 252 554	43 316 441	78 171 961	7 639 318	16 362 422	24 001 740	102 173 702	15 515 697	117 689 398
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	162 705 987	68 202 365	41 003 500	271 911 852	79 295 939	24 170 730	103 466 669	375 378 521	5 725 743	381 104 255
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	180 801 666	62 865 331	41 480 525	285 147 521	75 543 327	20 916 242	96 459 569	381 607 090	5 864 632	387 471 722
PROVISIONS RETROCESSIONS										
Provisions pour primes non acquises clôture	5 076 964	283 021	33 177 911	38 537 896	2 280 447	14 054 508	16 334 955	54 872 850	-	54 872 850
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 973 724	638 093	31 304 094	33 915 911	2 340 145	15 854 557	18 194 701	52 110 612	-	52 110 612
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	64 604 458	6 108 977	12 098 649	82 812 084	44 839 317	20 495 112	65 334 429	148 146 513	-	148 146 513
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	88 215 372	5 625 911	15 754 212	109 595 496	43 949 764	14 307 672	58 257 435	167 852 931	-	167 852 931

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de la période arrêté au 31/12/2025 s'établit comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat technique Non Vie	28 996 280	10 464 145	18 532 136
Résultat technique Vie	1 085 651	3 559 600	- 2 473 949
Résultat technique Global	30 081 932	14 023 745	16 058 187

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2025 un montant de 38 390 791 DT contre un montant au 31/12/2024 de 35 071 874 DT soit une variation de 3 318 917 DT. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Revenus des placements	34 516 989	34 087 211	429 778
Reprise de correction de valeurs sur placements	3 150 693	617 040	2 533 654
<i>Reprise sur provision</i>	3 131 100	597 393	2 533 707
<i>Amortissement BTA</i>	19 593	19 647	- 54
Profits provenant de la réalisation des placements	723 109	367 624	355 485
Totaux	38 390 791	35 071 874	3 318 917

La reprise de correction de valeurs sur les placements est composée uniquement par une reprise sur provision.

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat vie totalisent au 31/12/2025 un montant de **694 795** DT contre un montant de 647 687 DT au 31/12/2024 soit une variation de 47 108 DT.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2025 un montant de 2 647 143 DT contre un montant de 686 183 DT au 31/12/2024, soit une variation de 1 960 959 DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	-	-	-
Correction de valeur sur placement	434 910	585 635	- 150 725
Pertes provenant de la réalisation des placements	2 212 233	100 549	2 111 684
Totaux	2 647 143	686 183	1 960 959

III-2 La correction de valeur sur placement de 434 910 DT n'est autre que la dotation aux provisions de la période :

Provisions	31/12/2025
sur portefeuille actions cotées	283 290
sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	13 420
sur portefeuille FCPR	138 200
TOTAL	434 910

NOTE IV PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON-VIE :

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non-vie totalisent au 31/12/2025 un montant de -10 000 477 **DT** contre un montant de -8 188 936 **DT** au 31/12/2024 soit une variation de 1 811 541 DT.

NOTE V AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2025 un montant de 16 599 761 DT contre un montant de 16 216 495 DT au 31/12/2024 soit une variation de 383 266 DT.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

Désignation	Ordinaire	Retakaful	Global
Autres produits non techniques	555 668	285 244	840 912
Autres gains	62 065	-	62 065
Reprise sur provisions pour risques & charges	1 136 319	2 294 725	3 431 044
Reprise sur provisions pour créances douteuses	10 766 440	1 499 300	12 265 740
TOTAL	12 520 492	4 079 269	16 599 761

NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2025 un montant de 22 886 580 DT contre un montant de 20 399 072 DT au 31/12/2024 soit une variation de 2 487 508 DT.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

Désignation	Ordinaire	Retakaful	Global
Charge non incorporable	1 090 728	13 295	1 104 022
Unite de gestion des fonds	313 632	-	313 632
Frais d'administration à la charge de l'opérateur	2 247 807	-	2 247 807
Dotation aux provisions	14 111 141	5 109 977	19 221 118
Totaux	17 763 309	5 123 272	22 886 580

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ANNEXE 11

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT

31/12/2025

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	1 402 957	1 402 957	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	2 268 915	2 268 915	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	16 599 713	16 599 713	PRNT2
Total produits des placements	-	20 271 585	20 271 585	
Intérêts	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Frais externes	-	-	-	CHNT3
autres frais	-	22 886 569	22 886 569	CHNT3
Total charges des placements	-	22 886 569	22 886 569	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

ANNEXE 13 - WINDOW RETAKAFUL

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT

31/12/2025

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	4 079 269	4 079 269	PRNT2
Total produits des placements	-	4 079 269	4 079 269	
Charges de gestion des placements	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Commissions Moudharaba	-	5 123 272	5 123 272	CHNT3
Total charges des placements	-	5 123 272	5 123 272	

NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :

Désignation	31/12/2025
Résultat comptable	48 843 489
Réintégrations des charges non déductibles	20 726 912
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	17 003 687
Déduction des produits non imposable	7 018 212
<u>Bénéfice brut fiscal</u>	45 548 502
Investissements exonérés	-
IS 40%	18 219 401
Contribution solidaire sociale 4%	1 821 940
Contribution au budget de l'état 4%	1 821 940
RESULTAT NET	26 980 208

NOTE VIII PERTES EXTRA-ORDINAIRES :

Ce poste enregistre un montant de 3 643 880 TND qui n'est autre que la contribution de 8% du résultat imposable pour alimenter les caisses sociales et le budget de l'état.

NOTE IX RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est bénéficiaire de 26 980 208 DT contre 21 406 176 DT au 31/12/2024 soit une variation de 5 574 032 DT (26%) et représente 26,98% du capital social de la société.

ANALYSE DE L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FOND RETAKAFUL

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 4 % passant de 22 374 232 DT à 23 238 940 DT.

Note I-1 Primes .

Les primes acceptées ont atteint 23 713 294 DT contre 26 499 955 DT au 31/12/2024, soit une variation de -11 %. La répartition par marché se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
Tunisie	4 317 886	18%	4 140 762	16%	4%
Maghreb	376 930	2%	321 559	1%	17%
Pays arabes	12 654 634	53%	11 574 837	44%	9%
Afrique	601 384	3%	429 864	2%	40%
Asie & reste du monde	5 762 460	24%	10 032 932	38%	-43%
TOTAL	23 713 294	100%	26 499 954	100%	-11%

Les primes rétrocédées sont de 2 714 333 dinars contre un montant de 2 974 627 dinars au 31/12/2024, soit une variation de -9%. La répartition par marchés se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
INCENDIE	1 795 267	66%	1 650 316	55%	9%
ARD	66 314	2%	41 959	1%	58%
RISQUES TECHNIQUES	568 044	21%	972 676	33%	-42%
TRANSPORTS	282 497	10%	306 456	10%	-8%
VIE	2 211	0%	3 218	0%	-31%
Total	2 714 333	100%	2 974 625	100%	-9%

Le montant des primes nettes est de 20 998 961 dinars contre 23 525 329 dinars en 2024 soit une variation de - 2 526 368 DT, soit -11%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2 239 979 dinars contre - 1 151 097 en 2024. Cette variation s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour primes non acquises acceptation	1 938 055	- 1 159 607	3 097 662
Parts des réassureurs dans les provision pour primes non acquises	- 301 924	- 8 510	- 293 414
Total	2 239 979	-1 151 097	3 391 076

NOTE II – PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 2 301 439 DT au 31/12/2025 contre un montant de 2 384 592 DT au 31/12/2024 soit une variation de -83 153 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	325 013	106 852	218 161
Revenus des comptes en devises	476 981	467 744	9 237
Rémunération des flux techniques	340 248	306 860	33 389
Revenus des placements	1 142 243	881 456	260 787
Produits de changes	1 159 196	1 503 136	- 343 940
TOTAL	2 301 439	2 384 592	- 83 153

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmenté de 453 431 DT passant de 10 696 257 DT au 31/12/2024 à 11 149 689 DT au 31/12/2025

Note IV-1 Sinistres payés :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	2 942 984	668 333	2 274 651	3 357 853	- 1 083 202
ARD	1 318 433	22 536	1 295 897	822 063	473 834
RISQUES TECHNIQUES	1 048 769	131 774	916 995	770 060	146 935
TRANSPORTS	863 249	214 543	648 706	861 391	- 212 685
AVIATION	-	-	-	-	-
VIE	347 901	-	347 901	951 546	- 603 645
TOTAL	6 521 336	1 037 186	5 484 150	6 762 913	- 1 278 763

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	- 728 059	-1 763 170	1 035 110	1 025 614	9 496
ARD	1 339 273	- 17 594	1 356 867	2 935 094	- 1 578 227
RISQUES TECHNIQUES	1 777 000	37 055	1 739 945	817 941	922 004
TRANSPORTS	1 433 999	- 305 227	1 739 226	- 141 374	1 880 601
AVIATION	-	-	-	-	-
VIE	- 205 609	-	- 205 609	- 703 930	498 321
Total	3 616 603	-2 048 936	5 665 539	3 933 345	1 732 194

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2025 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2020 et antérieur	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	887 701	307 510	612 598	1 511 941	2 893 101	308 485
Provisions pour sinistres	- 991 132	- 268 001	- 1 377 062	- 1 876 786	997 908	7 131 676
Total des Charges des Sinistres	- 103 431	39 509	- 764 464	- 364 845	3 891 009	7 440 161
Primes acquises	177 011	159 997	450 358	1 893 758	10 227 052	12 743 173
% Sinistres/Primes Acquises	-58%	25%	-170%	-19%	38%	58%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2024 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2019 et antérieur	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	1 383 244	79 831	214 047	877 372	3 936 470	682 941
Provisions pour sinistres	8 709 252	1 450 091	- 1 331 621	- 1 822 677	- 6 850 796	- 6 408 231
Total des Charges des Sinistres	561 358	338 322	189 079	766 761	2 958 549	7 774 113
Primes acquises	337 506	66 973	66 600	418 173	9 950 933	14 500 157
% Sinistres/Primes Acquises	166%	505%	-284%	183%	30%	54%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2023 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements cumulés	481 079	483 307	265 483	675 007	3 925 192	1 966 318
Provisions pour sinistres	272 812	- 689 026	- 1 138 746	- 481 515	- 1 055 559	11 765 187
Total des Charges des Sinistres	753 891	- 205 719	- 873 263	193 492	2 869 633	13 731 505
Primes acquises	485 429	205 062	94 337	533 931	5 887 406	12 695 738
% Sinistres/Primes Acquises	155%	-100%	-926%	36%	49%	108%

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2025 un montant de 6 746 161 DT contre 7 407 103 DT en 2024 d'où une variation de -660 943 DT.

Note V-2 Frais d'administration :

Il s'agit de la commission Wakala à la charge des adhérents et des frais directement affectés au compte de résultat des adhérents.

Rubriques	MONTANT
Wakala	5 744 489
Frais affectés aux adhérents	1 265
Frais d'administration Retakaful	5 745 755

Les frais d'administration sont défalqués comme suit :

Nature du compte comptable	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	Total
Wakala	5 744 489	-	5 744 489
Autres services extérieurs	1 265	-	1 265
Moudharaba	-	285 244	285 244
Intérêts sur dépôts rétro	-	116 388	116 388
Pertes de changes	-	2 516 859	2 516 859
Total	5 745 755	2 918 491	8 664 246

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2025 un montant de 47 879 DT contre un montant de 50 655 DT en 2024 soit une variation de -2 776 DT (-5%).

NOTE VI – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Les charges de gestions des placements se composent de la Moudharaba et des intérêts sur les dépôts chez les rétrocessionnaires et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Moudharaba	285 244	219 896	65 348
Intérêts sur dépôts rétro	116 388	100 953	15 435
Total general	401 632	320 849	80 783

NOTE VII – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique et qui ont totalisé au 31/12/2025 un montant de 2 516 859 DT contre un montant de 1 606 907 au 31/12/2024 soit une variation de 909 952 dinars.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 99 de la NCT 43, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

Conformément au paragraphe 85 de la NC-43, le comité de supervision sharaïque, représenté par M. Mohamed Anouar Ghadhoum, atteste de la conformité des opérations Retakaful.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE - ACTIVITE RETAKAFUL
31/12/2025

EN DINARS

RUBRIQUES	NON MARINES			MARINES		VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TRANSPORT	AVIATION		
PRIMES ACQUISES	12 964 973	3 976 939	4 845 790	3 490 700	-	372 947	25 651 349
Primes émises	12 351 809	3 645 676	4 226 121	3 258 063	-	231 625	23 713 294
Variation des PPNA	613 164	331 263	619 669	232 637	-	141 322	1 938 055
CHARGES DE PRESTATIONS	2 214 925	2 657 705	2 825 769	2 297 248	-	142 292	10 137 939
Prestations et frais payés	2 942 984	1 318 433	1 048 769	863 249	-	347 901	6 521 336
Charges des provisions pour prestations diverses	- 728 059	1 339 273	1 777 000	1 433 999	-	205 609	3 616 603
SOLDE DE SOUSCRIPTION	10 750 048	1 319 234	2 020 021	1 193 452	-	230 655	15 513 410
Frais d'acquisition	3 288 176	659 384	1 484 244	1 198 453	-	115 904	6 746 161
Autres charges de gestion nettes	2 907 313	890 727	1 083 014	780 503	243	83 954	5 745 755
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 195 489	1 550 111	2 567 258	1 978 957	243	199 858	12 491 916
Produits nets de placements	- 32 148	- 313 574	- 72 580	7 852	- 180 877	- 25 726	- 617 053
Participation aux résultats							
SOLDE FINANCIER	4 522 411	- 544 452	- 619 817	- 777 653	- 181 120	5 072	2 404 442
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	1 526 559	67 288	533 855	282 497	-	2 211	2 412 409
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	668 333	22 536	131 774	214 543	-	-	1 037 186
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 1 763 170	- 17 594	37 055	- 305 227	-	-	- 2 048 936
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							-
Commissions reçues des rétrocessionnaires	27 084	8 964	17 615	- 5 784	-	-	47 879
SOLDE DE RETROCESSION	2 594 311	53 382	347 411	378 965	-	2 211	3 376 280
RESULTAT TECHNIQUE	1 928 100	- 597 834	- 967 228	- 1 156 618	- 181 120	2 861	- 971 838

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS							
Provisions pour primes non acquises clôture	3 235 546	601 878	1 436 459	427 443	-	321 499	6 022 826
Provisions pour primes non acquises ouverture	3 848 711	933 141	2 056 127	660 080	-	462 821	7 960 881
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	13 223 802	14 519 423	5 660 136	3 193 486	-	766 341	37 363 187
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	13 951 861	13 180 150	3 883 136	1 759 487	-	971 950	33 746 584
PROVISIONS RETROCESSIONS							
Provisions pour primes non acquises clôture	296 984	9 333	82 814	-	-	-	389 131
Provisions pour primes non acquises ouverture	28 276	10 306	48 625	-	-	-	87 207
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	2 481 549	854 139	1 071 593	5 132	-	-	4 412 413
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	4 244 719	871 732	1 034 538	310 360	-	-	6 461 349

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2025
(endinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie provenant à l'exploitation ont atteint	14 061 316
contre en 31/12/2024	5 285 399
soit une variation de	8 775 917

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes	114 324 032
contre en 31/12/2024	102 115 377
soit une variation de	12 208 655

X-2 Versements aux cédantes	26 515 394
contre en 31/12/2024	52 941 459
soit une variation de	- 26 426 064

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires	39 367 665
contre en 31/12/2024	22 824 579
soit une variation de	16 543 086

X-4 Versements aux rétrocessionnaires	47 512 898
contre en 31/12/2024	45 366 609
soit une variation de	2 146 289

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	412 492 339
contre en 31/12/2024	396 812 547
soit une variation de	15 679 792

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	467 114 267
contre en 31/12/2024	403 372 609
soit une variation de	63 741 658

X-7 Produits financiers reçus	13 663 639
contre en 31/12/2024	18 841 099
soit une variation de	- 5 177 460

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	21 309 079
contre en 31/12/2024	16 767 454
soit une variation de	4 541 625

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	29 643 876
contre en 31/12/2024	38 322 594
soit une variation de	- 8 678 718

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	16 309 003
contre en 31/12/2024	12 072 386
soit une variation de	4 236 617

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes et impôts.

Les flux provenant de la Gestion des Fonds ont atteint	-
contre en 31/12/2024	-
soit une variation de	-

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant aux activités d'investissement ont atteint	-	5 616 751
contre en 31/12/2024	-	1 426 438
soit une variation de	-	4 190 313
qui s'explique par les mouvements suivants :		

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	-
contre en 31/12/2024	-
soit une variation de	-

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	5 188 399
contre en 31/12/2024	1 334 227
soit une variation de	3 854 172

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	428 352
contre en 31/12/2024	92 211
soit une variation de	336 141

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	9 599 993
contre en 31/12/2024	-	8 999 994
soit une variation de	-	600 000
qui s'explique par les mouvements suivants :		

XII-3 Dividende & autres distributions	9 599 993
contre en 31/12/2024	8 999 994
soit une variation de	600 000

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	-	410 839
contre en 31/12/2024	-	169 298
soit une variation de	-	241 541

NOTE XIV

La trésorerie totalise à la clôture	3 796 508
contre en 31/12/2024	5 362 775
soit une variation de	- 1 566 267

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re se présente comme suit :

Liquidité en dinars	-	37 210
contre en 31/12/2024	-	1 422 576
soit une variation de	-	1 459 787

Liquidité en devises	3 833 719
contre en 31/12/2024	3 940 199
soit une variation de	- 106 480

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

	Raccordement
Primes	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	CHV1 1° colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédées	PRV1 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
Solde financier	
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 16 : Modèle de Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers

	Raccordement
Primes	PRF11 (1ère colonne)
Charges de prestations	CHF11 (1ère colonne)
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32
Autres charges de gestion nettes	CHF31 + CHF32
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4
Solde financier	
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)
Part de réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)
Commission reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)
Solde de rétakaful et / ou de rétrocession	
surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaire	
Montant des rachats	
Commissions techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 17 : Modèle de Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHG12 + CHG6 (1ère colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4
Solde financier	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 + CHG2 + CHG 6 (2ème colonne)
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

5.1.10. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 :



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 10 Avril 2026

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « TUNIS RE »
12, Avenue du Japon, Tunis 1073**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames et Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » qui comprennent le bilan combiné, l'état de résultat technique de l'assurance vie combiné, l'état de résultat technique de l'assurance non vie combiné, l'état de résultat combiné, l'état de surplus ou déficit du fonds Window RéTakaful Familial, l'état de surplus ou déficit du fonds Window RéTakaful Général, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ces états font apparaître un total bilan net de 1 022 404 274 dinars, un résultat net bénéficiaire de 26 980 208 dinars, un résultat technique vie bénéficiaire 1 085 651 dinars, un résultat technique non-vie bénéficiaire de 28 996 280 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 494 167 191 dinars, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 1 022 404 274 dinars.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note III aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;

- Documenter les données utilisées dans le modèle de provisionnement ;
 - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
 - Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
 - Vérifier les notes aux états financiers y afférents
- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 601 288 636 dinars au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements ;
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus des intermédiaires en bourse ;
- Contrôler les mouvements de l'exercice ;

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la

société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-les-Belges de Lac II-1053-Tuni.
M.P. 1983/SC3 214 / 17 000



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

SOCIETE « TUNIS RE »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2025 et régies par lesdites dispositions.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2022. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois)

a- Un salaire mensuel :

- Salaire net mensuel de **20 000DTwl**
- Cotisations sociales à la charge de l'employé **3.976,583 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **13.250,271 DT**
- Charges sociales patronales de **7.012,425 DT**
- Contribution sociale et solidaire **157,296 DT**

b- Une prime d'intéressement au titre de l'année **2024** et servie en **2025** :

- Prime d'intéressement nette de **123.600,690 DT**
- Une retenue sur impôt sur le revenu de **83.092,901 DT**
- Contribution sociale et solidaire de **1 038,660 DT**

c- Les avantages en nature comportent :

- **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **150 DT** par trimestre soit **600 DT** pour l'année 2025.

d- Conformément aux dispositions de la convention collective du secteur des assurances, le Directeur Général bénéficie, au même titre que l'ensemble du personnel de la société, d'avantages liés à la retraite comprenant une indemnité de départ à la retraite fixé à six mois de salaire ainsi que de la couverture prévue dans le cadre d'un contrat collectif d'assurance vie, également exprimée en mois de salaire.

2. Le conseil d'administration a fixé lors de sa réunion du 3 Avril 2020 le cadre de rémunération de son Président, sa rémunération est égale à la valeur annuelle des jetons de présence tel que décidé par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale réunie en date du **25 Avril 2025** a décidé d'octroyer une rémunération annuelle du Président du conseil à l'équivalent de deux jetons de présence soit **20 000 DT** brut à laquelle s'ajoute **10 000 DT** au titre de jeton de présence en tant que membre président du comité des placements.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire du **25 Avril 2025** a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de **10 000** Dinars par administrateur et par membre du comité émanant du conseil.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève à **120 000 DT** pour les membres des Comités émanant du Conseil et un montant **130 000 DT** pour les membres du Conseil.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrants dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Avril 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II 1053-Tunis
N° 111503 Y / A / 107 69
[Signature]

5.1.11. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2025

Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations postérieures à la clôture des comptes au 31/12/2025, se détaillent comme suit :

(En dinars)

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture 01/01/2026	Acquisitions	Cessions	A la clôture 31/07/2026
ACTIFS INCORPORELS	10 463 292	2 175 930	1 337 879	11 301 343
Invest. de recherche & développement	4 283 571	625 304	1 337 879	3 570 996
Logiciel	6 179 721	1 550 626	0	7 730 347
ACTIFS CORPORELS	5 183 434	15 150	0	5 198 584
Inst. générales agenc. & aménagement	267 690			267 690
Rayonnage métallique	3 387			3 387
Matériel de transport	1 459 831			1 459 831
Matériel électrique & électronique	335 438	260	0	335 698
Matériel informatique	2 518 650	7 198	0	2 525 848
Autres	13 612			13 612
Mobilier	522 392	3 530	0	525 922
Climatisation	62 327	1726,5	0	64 053
Matériels & outillages industriels	107,6	2 435	0	2 543
PLACEMENTS	610 770 403	384 606 457	385 014 051	610 362 809
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	28 372 325	0	0	28 372 325
Autres placements financiers	440 312 432	226 502 367	232 079 520	434 735 278
Actions, autres titres à revenu variable	60 736 391	24 658 088	12 588 412	72 806 067
Obligations & autres titres à revenu fixe	224 141 523	78 310 000	110 077 840	192 373 683
Autres prêts	1 390 108	159 000	188 370	1 360 737
Autres	154 044 410	123 375 279	109 224 898	168 194 791
Créances pour espèces déposées	142 085 646	158 104 090	152 934 530	147 255 206
TOTAL	626 417 129	386 797 538	386 351 930	626 862 736

5.1.12. Analyse de la situation financière au 31/12/2025

5.1.12.1 Tableau de mouvement des capitaux propres

(en Dinars)

Éléments	Capital social	Réserve légale	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions prop	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux prop
Soldes au 31/12/2023	100 000 000	17 053 641	13 975 000	8 942 641	50 504 378	2 480 524	-223 825	35 152 149	18 578 225	246 462 733
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023		2 686 519	1 000 000	2 000 000		550 000		12 341 706	-18 578 225	0
Distribution des dividendes 2023								-9 000 000		-9 000 000
Correction rachat actions propres								20 144		20 144
Rachat actions propres										0
Mouvements Fonds social						-513 837				-513 837
Augmentation de capital										0
Bénéfice de l'exercice 2024									21 406 176	21 406 176
Solde au 31/12/2024	100 000 000	19 740 160	14 975 000	10 942 641	50 504 378	2 516 687	-223 825	38 514 000	21 406 176	258 375 215
Affectation du bénéfice de l'exercice 2024		2 996 009	1 000 000	500 000		550 000		16 360 167	-21 406 176	0
Distribution des dividendes 2024								-9 600 000		-9 600 000
Correction rachat actions propres										0
Rachat actions propres					125 790		223 825			349 615
Mouvements Fonds social						-571 360				-571 360
Augmentation de capital										0
Bénéfice de l'exercice 2025									26 980 208	26 980 208
Solde au 31/12/2025	100 000 000	22 736 169	15 975 000	11 442 641	50 630 168	2 495 327	0	45 274 167	26 980 208	275 533 678
Affectation du bénéfice de l'exercice 2025		3 612 719	1 000 000			650 000		21 717 489	-26 980 208	0
Distribution des dividendes 2025								-11 000 000		-11 000 000
Solde au 31/12/2025 après affectation	100 000 000	26 348 888	16 975 000	11 442 641	50 630 168	3 145 327	0	55 991 656	0	264 533 678

5.1.12.2 Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)

	2025	2024	2023
Résultat net de l'exercice	26 980 208	21 406 176	18 578 225
Résultats reportés	45 274 167	38 514 000	35 152 149
Bénéfice distribuable	72 254 375	59 920 176	53 730 374
Réserves légales	-3 612 719	-2 996 009	-2 686 519
Reliquat	68 641 656	56 924 167	51 043 855
Réserves générales	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
Réserves pour réinvestissement exonéré	0	-500 000	-2 000 000
Dividendes	-11 000 000	-9 600 000	-9 000 000
Fonds social	-650 000	-550 000	-550 000
Dividende d'actions propres*	0	0	20 144*
Résultats reportés	55 991 656	45 274 167	38 514 000

* Ce montant correspond aux dividendes (0,450d) relatives aux actions propres détenues par la société (44 765), qui sont réintégrés au niveau des résultats reportés.

5.1.12.3 Evolution du résultat net et du résultat technique

(en Dinars)

	2025	2024	2023
Capital social	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Résultat technique (Vie et Non Vie)	30 081 931	14 023 745	11 272 082
Résultat technique par action	1,504	0,701	0,564
Résultat avant impôt	48 843 489	35 390 234	29 558 970
Résultat avant impôt par action	2,442	1,770	1,478
Résultat net	26 980 208	21 406 176	18 578 225
Résultat net par action	1,349	1,070	0,929

5.1.12.4 Evolution des dividendes

Désignation	2025	2024	2023
Capital social	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Valeur nominale	5	5	5
Dividendes (en Dinars)	11 000 000	9 600 000	9 000 000
Nombre d'actions	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Dividende par action	0,550	0,480	0,450
Dividende en % du nominal	11,00%	9,60%	9,00%
Date de mise en paiement	19/05/2026	16/05/2025	24/05/2024

5.1.12.5 Indicateurs et ratios

(en Dinars)

	2025	2024	2023
Actifs corporels d'exploitations	2 121 773	1 869 622	1 873 807
Placements nets	601 288 636	548 234 861	499 130 185
Parts de réassureurs dans les provisions techniques	203 019 364	219 963 543	195 935 531
Créances	106 740 562	141 081 586	118 247 179
Autres éléments d'actifs	101 832 005	105 865 883	105 582 253
Capitaux propres avant affectation (1)	275 533 678	258 375 216	246 462 733
Passifs	746 870 595	764 975 240	679 956 517
Autres Passifs	48 506 114	52 470 011	48 937 809
Provisions techniques brutes (2)	494 167 191	505 161 120	454 012 001
Provisions pour autres risques & charges (3)	9 532 182	7 407 508	7 603 208
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	91 640 669	114 894 725	92 825 034
Autres dettes	103 024 439	85 041 876	76 578 465
Dettes totales	194 665 108	199 936 601	169 403 499
Bénéfice net	26 980 208	21 406 176	18 578 225
Total Bilan	1 022 404 274	1 023 350 456	926 419 250
Capitaux permanents = (1)+(2)+(3)	779 233 051	770 943 844	708 077 942
Capitaux avant résultat	248 553 471	236 969 041	227 884 508

- Ratios de structure

	(en Dinars)		
	2025	2024	2023
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,21%	0,18%	0,20%
Placements nets / Total Bilan	58,81%	53,57%	53,88%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	19,86%	21,49%	21,15%
Créances / Total Bilan	10,44%	13,79%	12,76%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	9,96%	10,35%	11,40%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	26,95%	25,25%	26,60%
Passifs / Total Bilan	73,05%	74,75%	73,40%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	0,93%	0,72%	0,82%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs/ Total Bilan	8,96%	11,23%	10,02%
Autres dettes / Total Bilan	10,08%	8,31%	8,27%
Autres passifs / Total Bilan	4,74%	5,13%	5,28%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	70,65%	77,38%	68,73%
Dettes / Capitaux permanents	24,98%	25,93%	23,92%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	10,85%	9,03%	8,15%

- Indicateurs financiers propres à la réassurance

	(en Dinars)		
	2025	2024	2023
Primes Brutes Non Vie	238 864 986	228 560 304	204 790 127
Primes acquises Non Vie	164 845 035	171 823 799	151 808 611
Primes acquises ordinaires Non Vie	144 075 488	148 712 132	134 423 662
Primes acquises retakaful Non Vie	20 769 546	23 111 667	17 384 949
Variation de la provision pour primes non acquises Non vie	7 764 393	-1 620 613	-6 907 452
Primes acquises nettes Non Vie (1)	172 609 428	170 203 186	144 901 159
Primes acquises nettes Rétrocédée Non Vie	66 255 558	58 375 118	59 888 969
Charges de sinistres nettes Non Vie (2)	76 845 156	101 168 239	79 701 409
Frais d'exploitation Non Vie (3)	64 122 167	63 460 185	56 890 600
Résultat technique Non Vie	28 996 280	10 464 145	11 157 493
Primes brutes Vie	8 937 859	8 671 061	9 490 656
Primes acquises Vie	9 199 161	9 545 620	11 077 882
Primes acquises ordinaires Vie	8 969 747	9 131 958	9 121 309
Primes acquises retakaful Vie	229 414	413 662	1 956 573
Variation de la provision pour primes non acquises vie	-375 683	-985 628	-1 777 526
Primes acquises nettes Vie (4)	8 823 478	8 559 992	9 300 356
Primes acquises nettes rétrocedée Vie	114 380	111 070	190 300
Charges de sinistres Vie (5)	3 496 937	3 575 848	4 871 715
Frais d'exploitation Vie (6)	4 494 238	4 130 598	4 728 171
Résultat technique Vie	1 085 651	3 559 600	114 589

- Ratios financiers propres à la réassurance

	2025	2024	2023
Taux de rétrocession - Vie	1,28%	1,28%	2,01%
Taux de rétrocession - Non Vie	27,74%	25,53%	29,24%
Ratio combiné - Vie (6+5)/4	90,57%	90,03%	103,22%
Ratio combiné - Non Vie (3+2)/1	81,67%	96,72%	94,27%
Primes nettes/Capitaux propres avant résultat - Vie	3,55%	3,61%	4,08%
Primes nettes/ Capitaux propres avant résultat - Non Vie	69,45%	71,83%	63,59%
Charges de sinistres / Primes - Vie	39,63%	41,77%	52,38%
Charges de sinistres / Primes - Non Vie	44,52%	59,44%	55,00%
Provisions techniques / Total Bilan	48,33%	49,36%	49,01%
Provision techniques/ Capitaux propres avant résultat	198,82%	213,18%	199,23%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes de rétrocession - Vie	8417,55%	8669,75%	7331,94%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes de rétrocession - Non Vie	430,29%	436,03%	470,59%
Résultat technique/ Primes acceptées - Vie	12,30%	41,58%	1,23%
Résultat technique/ Primes acceptées - Non Vie	16,80%	6,15%	7,70%
Provisions techniques/ Primes acceptées - Vie	5528,92%	5825,83%	4783,78%
Provisions techniques/ Primes acceptées - Non Vie	286,29%	296,80%	313,33%
Frais d'acquisition/ Primes acceptées - Vie	47,56%	45,07%	47,77%
Frais d'acquisition/ Primes acceptées - Non Vie	31,32%	31,86%	32,43%
Frais d'administration/ Primes acceptées - Vie	4,32%	5,51%	7,42%
Frais d'administration/ Primes acceptées - Non Vie	12,25%	11,65%	12,67%
Placements nets / Provisions techniques	121,68%	108,53%	109,94%
(Placements nets + Avoirs en banques, chèques & caisse) /Provisions techniques	122,45%	109,59%	112,29%
Placements nets / (Provisions techniques+ Capitaux propres avant résultat)	80,96%	73,87%	73,20%

- Solvabilité

	2025	2024	2023
Ratio de solvabilité (Capitaux propres/Primes nettes)	158,31%	142,50%	151,31%

5.2. Comportement boursier du titre Tunis Re

Le titre Tunis Re affiche une performance de 34,3% depuis le début jusqu'au 31/07/2026. Les titres échangés ont atteint 1 332 829 actions pour un volume global de 17,65MD soit un taux de rotation de 6,70%. Sur les 7 premiers mois de 2026, le cours du titre a oscillé entre 15,790D et 10,080D.

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Au 31/07/2026
Nombre total des titres	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Cours	7,200	8,200	10,380	13,390
Cours plus haut	7,200	8,200	10,380	15,790
Cours plus bas	5,820	6,400	7,700	10,080
Capitalisation boursière (MD)	144,0	164,0	207,6	267,8
Performance boursière	8,7%	20,1%	32,4%	34,3%
Nombre de titres traités	218 186	205 004	2 063 479	1 332 829
Capitaux échangés (mD)	1 414 939	1 438 989	19 198 014	17 650 746
Taux de rotation	1,1%	1,0%	10,3%	6,7%
Div Yield (Dividende/Cours)	5,6%	5,5%	4,6%	4,1%
PE (Cours/Bénéfice par action)	7,8	7,7	7,7	8,8**
P/BV* (Capitalisation boursière/ Capitaux propres)	0,6	0,6	0,8	0,6**

*La Book Value correspond aux fonds propres tel qu'ils sont présentés au niveau des états financiers

**Sur la base des chiffres prévisionnels de 2026



CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1. Membres des organes d'Administration et de Direction

6.1.1. Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slah KANOUN (2)	Lui même	Président ⁽¹⁾	2025 – 2027	Tunis
Etat Tunisien (2)	M. Lotfi FKIH ZGUIR	Membre	2025 – 2027	Tunis
BNA (2)	M. Sami AKREMI	Membre	2025 – 2027	Tunis
COMAR (2)	M. Khalil BEN YEDDER	Membre	2025 – 2027	Tunis
STAR (2)	M. Laurent Thuiller	Membre	2025 – 2027	Tunis
MAE (2)	M. Lassad ZARROUK	Membre	2025 – 2027	Tunis
STB (2)	M. Sami Derbel	Membre	2025 – 2027	Tunis
SIMPAR (2)	Mme Souad MENSI CHIKHAOUI	Membre	2025 – 2027	Tunis
BH Assurances (2)	M. Sami BANAOUES	Membre	2025 – 2027	Tunis
Mme Nejla HARROUCH MOALLA (3)	Elle-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2024 – 2026	Tunis
Mme Asma MADHIOUB (3)	Elle-même	Membre indépendant	2024 – 2026	Tunis
Mme Mariem ZINE (3)	Elle-même	Membre indépendant	2024 – 2026	Tunis

⁽¹⁾Renouvelé par le Conseil d'administration du 25/04/2025

⁽²⁾Nommé par l'AGO par l'AGO du 25/04/2025

⁽³⁾Nommé par l'AGO par l'AGO du 30/04/2024

6.1.2. Membres des organes de Direction

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat	Adresse
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Directeur Général	2025-2027*	Tunis

* Renouvelé par le Conseil d'administration du 25/04/2025

Il est à signaler que :

- Mme Asma Medhioub
- M. Lotfi Zguir;
- M. Lassaad ZAROUK;
- M. Sami Akremi ;

Sont membres du comité permanent d'audit.

- Mme Mariem Zine ;
- M. Sami Banaouas ;
- M. Laurent Thuiller ;
- Mme Najla Harrouch Moalla.

Sont membres du comité des risques, de conformité et de durabilité.

- M. Slah Kanoun ;
- M. Khalil Ben Yedder ;
- Mme Souad Mensi Chikhaoui ;
- M. Sami Derbel.

Sont membres du comité de pilotage financier.

- Mme Souad Mensi Chikhaloui

Est membre de la commission des marchés.

- M. Slah Kanoun, en tant que président ;
- M. Lassaad Zarrouk ;
- Mme Souad Mensi Chikhaoui.

Sont membres du comité de nomination et de rémunérations.

- M. Sami Banouas ;
- M. Lassaad Zarrouk.

Sont membres du comité de pilotage de la migration aux normes IFRS.

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et leurs représentants et par les membres de Direction

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slah KANOUN	Retraité du Ministère des Finances
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Néant
M. Lotfi FKIHZGUIR	Directeur au Ministère des finances
M. Sami AKREMI	Chef du pôle organisation et Système d'information, à la BNA
M. Khalil BEN YEDDER	Directeur Réassurance et actuariat, à la COMAR
M. Laurent Thuiller	Directeur général GROUPAMA Grèce, Directeur General STAR Tunisie
M. Lassad ZARROUK	Directeur Général de la MAE
M. Sami Derbel	Secrétaire général à la STB et chef de pole gouvernance et contrôle général 2022-2025
Mme Souad MENSICHIKHAOUI	Directeur Administratif et Financiers, à la SIMPAR
M. Sami BANAOUES	DGA 2024-2025, Directeur général 2025-2026, à la BH Assurances
Mme Nejla HARROUCH MOALLA	Retraité de la BIAT Assurances
Mme Asma MADHIOUB	Retraitee du Ministère des Finances
Mme Mariem ZINE	Directeur Général de ADVANS Tunisie

6.1.4. Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Salah KANOUN	Néant
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Néant
Etat Tunisien	BH, BNA, STB, BTE, Carthage Cement, Ciments de Bizerte, SIPHAT, SOTUMAG, STAR, TUNISAIR, etc...
BNA	Air liquide Tunisie, ATL, BNA Assurances, ESSOUKNA, SIMPAR, etc...
COMAR	AMEN BANK, ENNAKL, TLF, etc...
STAR	SFBT, STB, UADH, etc...
MAE	HANNIBAL LEASE, etc...
STB	Académie des banques et finances, STB manager, cotunace, cotusal, cta, dar cheraiet, etc...
SIMPAR	ESSOUKNA, etc...
BH Assurances	BH LEASING, etc...
M.Lotfi FKIHZ ZGUIR	Néant
M.Sami AKREMI	Tunisie Informatique Services, société Placement Obligataire SICAV
M.Khalil BEN YEDDER	Cafés Ben Yedder, Cafes Bondin, GFCO, General Alimentaire, PGI Holding, General Food & Beverage, First pay
M. Laurent THUILLER	La Lyre immobilière, SFBT, IAA
M.Lassad ZARROUK	Immobilière MAE, Polyclinique CAPBON, Résidence CAPBON, Mutuel du Savoir "ESPAF", Best Lease
M. Sami DERBEL	TFBank
Mme Souad MENS CHIKHAOU	ESSOUKNA, SOGEST
M. Sami BANAOUES	BH invest, BH Equity, Plastic Electro Mechanic
Mme Nejla HARROUCH MOALLA	Hotel Mehari Beach Djerba, Sté Enda TAO, Sté Meninx Holding
Mme Asma MADHIOUB	Néant
Mme Mariem ZINE	SFBT

6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'Etablissement qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Etat Tunisien	M. Lotfi FKIHZ ZGUIR	Directeur au Ministère des finances
BNA	M. Sami AKREMI	Chef du pôle organisation et Système d'information
COMAR	M. Khalil BEN YEDDER	Directeur Réassurance et actuariat
STAR	M. Laurent Thuiller	Directeur Général
MAE	M. Lassad ZARROUK	Directeur Général
STB	M. Sami Derbel	Secrétaire général
SIMPAR	Mme Souad MENS CHIKHAOU	DAF
BH Assurances	M. Sami BANAOUES	Directeur Général

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2025

Se référer au rapport spécial du commissaire aux comptes figurant au niveau du chapitre 5 de la page 153 A la page 154 du présent prospectus.

6.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
"F.M.BZ KPMG" Tunisie Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mme Emna RACHIKOU	6, Rue du Riayal - Immeuble KPMG, Les Berges du Lac - 1053 Tunis Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320 site : www.kpmg.com/tn	2023 - 2025* 2026-2028**

*Mandat confié par l'AGO du 04/05/2023

**Mandat renouvelé par l'AGO du 24/04/2026

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Se référer au paragraphe 3.5. « Relations avec les parties liées au 31/12/2025 », rubrique « Autres Informations » présenté au niveau du présent prospectus de la page 26 à la page 27.

CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Evolution récente et orientations stratégiques

7.1.1 Evolution récente

Au 30/06/2026, le chiffre d'affaires de Tunis Re s'établit à 126,1MD, en progression de 2,2 % par rapport au 30/06/2025. Cette performance réalisée dans un contexte marqué par un environnement complexe (dépréciation du dollars, guerre...) traduisant ainsi, une stratégie visant à concilier croissance et qualité du portefeuille : maîtrise des engagements, ajustement ciblé des conditions de souscription. Le taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés pour l'exercice 2026 est porté à 48 %.

La charge de sinistres nette s'est établie à 30,3MD au terme du premier semestre 2026 contre 36,2MD à la même période de 2025, soit une régression de 16,5%.

Cette amélioration reflète une sélection rigoureuse des risques ainsi que l'absence d'événements majeurs sur la période. Le ratio de sinistralité net s'en trouve amélioré, passant de 35,5% en juin 2025 à 32,2% en juin 2026.

Les produits financiers réalisés au 30/06/2026 s'élèvent à 17,0MD, en hausse de 6,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

7.1.2 Orientations stratégiques et axes de développement de la société Tunis Re :

L'évolution de l'activité de Tunis Re sur la période 2026-2030 reflète clairement les orientations retenues dans le cadre de son plan stratégique de développement commercial visant à consolider sa présence et à renforcer sa compétitivité sur les différentes zones cibles.

Les projections d'activité reposent sur un ensemble d'hypothèses prenant en considération ;

- Les performances des exercices précédents en termes d'évolution de chiffre d'affaires et de résultats par marché et par branche ;
- La performance de souscription lors du renouvellement du 01/01/2026, qui assure un certain volume d'affaires futur ;
- Les performances réalisées en 2025, année de base d'élaboration des prévisions ;
- La politique de souscription sélective orientée vers les programmes profitables et les partenaires solvables ;
- La prise en considération du contexte politique, économique et réglementaire de chaque marché ;
- Le maintien du rôle de réassureur régional de proximité et le renforcement de la relation étroite avec ses partenaires ;
- L'impact de la dégradation de la notation de Tunis Re par AM Best sur le portefeuille des affaires étrangères ;
- L'augmentation prévue du capital social de la société, visant à renforcer durablement son assise financière, améliorer ses capacités de souscription et consolider la confiance de ses partenaires ;
- L'amélioration attendue de la notation de la société par l'agence AM Best, suite au renforcement de ses fonds propres, et son impact positif sur son positionnement concurrentiel à l'international ;
- Le rétablissement progressif des relations de la société sur certains marchés étrangers, favorisé par la consolidation de sa solidité financière et l'amélioration de son profil de risque.

Dans ce cadre, Tunis Re a pu définir les principaux indicateurs de performance et ajuster ses objectifs stratégiques pour la période 2026-2030, en s'appuyant sur des orientations précises adaptées aux dynamiques propres à chaque marché cible.

7.1.3 Analyse des performances réalisées au 30/06/2026 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2026

La confrontation des réalisations du premier semestre de l'exercice 2026 reflétées par les indicateurs d'activité au 30/06/2026 avec les prévisions établies pour l'année 2026 fait ressortir les pourcentages de réalisation suivants :

Primes émises nettes (mD)	1er Semestre 2026	2026p	% de réalisation
Primes acceptées	126 061	264 845	47,60%
Primes cédées	26 156	70 680	37,01%
Charges de sinistres	40 559	111 422	36,40%
Charges de sinistres cédées	10 335	17 545	58,91%
Charges d'acquisition	34 778	64 146	54,22%
Produits financiers	17 029	38 825	43,86%

7.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de Tunis Re ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période (2026-2030), ont été établis sur la base des états financiers certifiés arrêtés au 31/12/2025 et approuvés par le Conseil d'Administration du 26/03/2026.

7.2.1 Les principales hypothèses de prévision retenues

Les perspectives d'avenir de la société Tunis Re pour la période (2026-2030) ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

Activité technique :

- Le chiffre d'affaires devrait enregistrer un TCAM de 10,8% sur la période du business plan (2026-2030) ;
- L'évolution des charges de sinistres devrait suivre un TCAM de 13,1% sur la période de référence ;
- La sinistralité (S/P) prévue sur la période du business plan, devrait passer à 42,1% en 2026 pour baisser progressivement à 40,8% en 2030.
- Les frais d'acquisition, devraient s'accroître de 11,6% sur la période du business plan ;
- Les frais d'administration, vont observer un taux d'accroissement moyen de 9,5%, par année de 2026 à 2030 ;
- Le ratio combiné devrait s'affaïsser progressivement sur la période de référence, après un pic de +8,7pts en 2026 ;
- Le résultat technique global de la société devrait s'apprécier de 14,9% sur la période du business plan, profitant de l'évolution moins importante des charges, par rapport au volume d'affaires.

Activité rétrocedée :

- Le volume d'affaires rétrocedé, devrait relativement baissé par rapport au volume global, étant qu'il ne s'accroît que de 4,4%, après l'exercice 2026 (+8,2%) qui ne profitera pas pleinement de l'augmentation de capital projetée ;
- Les charges de sinistres relatives au volume rétrocedé affichent une évolution plus importante que celle du volume retenu, soit +16,9% en accroissement annuel moyen ;

Activité financière :

- Les placements de la société devraient observer un accroissement annuel moyen de 8,4% de 2026 à 2030 ;
- Les produits de placements projetés, observent un accroissement annuel moyen de 8,0% sur la période de référence ;
- Les provisions techniques devraient afficher un TCAM de 2,6% à l'horizon 2030 ;
- Le taux de représentation, issu du rapport des placements aux provisions techniques, devrait afficher une apogée en 2026, suite à l'augmentation du capital de la société, pour revenir progressivement au niveau usuel ;

Les investissements :

- Les investissements en 2026, comprennent les frais préliminaires relatifs au projet de construction du terrain (Lac) en plus de diverses acquisitions. Pour la période 2027-2030, les investissements concernent le projet de construction, d'aménagements et l'installation de panneaux photovoltaïques, pour réduire la facture énergétique.

Résultats :

- Le résultat net de la société devrait afficher quasiment la même évolution, en moyenne sur la période que le résultat avant impôt, sous l'hypothèse de la constance de la fiscalité relative au secteur de la réassurance ;
- Le taux d'imposition effectif admis, est autour de 40%, sur la période de référence, un taux issu des réalisations les plus récentes, auquel s'ajoutent 4% en tant que contribution conjoncturelle et 4% pour contribution sociale, qui sont inscrits au niveau des charges exceptionnelles ;

Rémunération du capital :

- Le taux de distribution préconisé pour la période prévisionnelle est de 45% du bénéfice net, plafonné à 12% du capital ;
- Le dividende projeté sur la période du business plan, devrait observer un taux d'accroissement annuel moyen de 18% sur la période 2026-2030 ;

NB : Le TCAM est calculé sur la base de l'année 2025, année de référence.

7.2.2 Activité technique

➤ Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société devrait évoluer à un taux de croissance annuel moyen de 10,8% sur la période 2026-2030, par rapport à l'année 2025, il passerait de 243,2MD en 2025 à 405,5MD en 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Chiffre d'affaires (Primes émises)	243 176	264 845	292 685	324 954	362 661	405 466	10,8%
Variation	0,8%	8,9%	10,5%	11,0%	11,6%	11,8%	

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Tunisie	101 381	104 628	112 687	121 485	131 358	141 786	6,9%
Maghreb	10 828	12 278	14 025	16 122	18 618	21 621	14,8%
Pays Arabes	43 397	51 802	57 939	65 227	73 625	83 343	13,9%
Afrique	32 447	36 764	40 522	44 583	49 603	55 318	11,3%
Asie & Turquie	55 121	59 372	67 511	77 535	89 455	103 394	13,4%
Etranger	141 793	160 220	179 999	203 468	231 302	263 677	13,2%
Total	243 176	264 845	292 686	324 954	362 661	405 466	10,8%

Répartition du chiffre d'affaires par branche

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Non Vie	233 864	255 428	282 892	314 884	352 212	394 687	11,0%
Incendie	113 898	129 820	145 856	165 230	187 473	212 273	13,3%
A.R.D	32 602	34 622	37 751	41 424	45 472	50 272	9,0%
Risque Techniques	35 600	38 278	42 100	46 742	52 063	58 278	10,4%
Transport	30 991	33 563	37 009	40 204	44 739	50 131	10,1%
Aviation	20 772	19 144	20 177	21 282	22 464	23 732	2,7%
Vie	9 312	9 418	9 794	10 070	10 449	10 779	3,0%
Total	243 176	264 846	292 686	324 954	362 661	405 466	10,8%

➤ Les primes acquises nettes

Les primes acquises nettes devraient observer un taux de croissance annuel moyen de 11,5% sur la période 2026-2030, par rapport à l'année 2025, leur volume passerait de 181,4MD en 2025 à 313,2MD en 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Primes acquises nettes	181 433	190 849	213 486	237 950	275 468	313 173	11,5%
Variation	1,5%	5,2%	11,9%	11,5%	15,8%	13,7%	

➤ Les primes rétrocédées

Les primes rétrocédées devraient observer un taux de croissance annuel moyen de 4,1% sur la période du business plan, par rapport à l'année 2025. Cette évolution inférieure à celle des primes acquises, fait ressortir un taux de rétrocession en baisse sur la période de référence qui passe de 28,4% en 2025 à 20,9% en 2030, essentiellement en raison du renforcement des fonds propres de la société et de sa capacité de rétention.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Primes rétrocédées	69 132	70 680	73 805	77 268	80 865	84 657	4,1%
Taux de rétrocession	28%	27%	25%	24%	22%	21%	-
Taux de rétention	72,0%	73,0%	75,0%	76,0%	78,0%	79,0%	-
Primes acquises	66 370	63 566	70 249	77 244	76 078	80 120	3,8%
Charges d'acquisition	5 430	5 766	6 443	12 884	7 353	7 888	7,8%
Charge de sinistre	7 701	17 546	22 405	17 502	18 498	16 813	16,9%
S/P	12,0%	28,0%	32,0%	23,0%	24,0%	21,0%	-
Résultat de rétrocession	53 238	40 253	41 399	46 857	50 226	55 418	0,8%

*Primes rétrocédées/chiffre d'affaires

➤ Les charges de sinistres

Les charges de sinistres devraient observer un taux de croissance annuel moyen de 13,1% sur la période 2026-2030, par rapport à l'année 2025, passant de 80,3MD en 2025 à 148,8MD en 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Charges de sinistres retenues	88 043	111 422	121 891	133 099	148 285	165 583	13,5%
Variation	-43,1%	26,6%	9,4%	9,2%	11,4%	11,7%	
Charges de sinistres rétrocédées	7 701	17 545	22 404	17 501	18 497	16 813	16,9%
Variation	-83,7%	127,8%	27,7%	-21,9%	5,7%	-9,1%	
Charges de sinistres nettes	80 342	93 877	99 487	115 598	129 788	148 770	13,1%

➤ La sinistralité

La période prévisionnelle du business plan montre S/P global qui devrait s'établir à 42,1% en 2026 et qui devrait baisser progressivement pour s'établir à 40,8% à fin 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	
Primes acquises nettes globales	243 176	264 845	292 685	324 954	362 661	405 466	
Charges de sinistres	88 043	111 422	121 891	133 099	148 285	165 583	
S/P	36,2%	42,1%	41,6%	41,0%	40,9%	40,8%	

➤ Les charges d'acquisition

Les charges d'acquisition devraient observer un taux de croissance annuel moyen de 11,6% sur la période 2026-2030, par rapport à l'année 2025, passant de 58,3MD en 2025 à 100,8MD en 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Charges d'acquisition	58 263	64 146	71 271	79 964	89 666	100 828	11,6%
Variation	0,3%	10,1%	11,1%	12,2%	12,1%	12,4%	

➤ Les Frais de gestion

Les frais de gestion devraient évoluer à un taux de croissance annuel moyen de 9,5% sur la période 2026-2030, par rapport à l'année 2025, passant de 21,5MD en 2025 à 33,9MD en 2030. Le total net des charges de gestion devrait évoluer à un taux de croissance annuel moyen de 11,6% de 2025 à 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Frais d'administration (1)	21 528	27 426	27 142	29 368	31 335	33 956	9,5%
Variation	6,1%	27,4%	-1,0%	8,2%	6,7%	8,4%	
Commissions reçues des rétro. (2)	5 430	5 765	6 443	12 884	7 353	7 888	7,8%
Variation	6,4%	6,2%	11,8%	100,0%	-42,9%	7,3%	
Wakala (3)	5 744	6 351	6 769	7 250	7 698	8 178	7,3%
Variation	0,9%	10,6%	6,6%	7,1%	6,2%	6,2%	
Total net = (1)-(2)-(3)	10 353	15 309	13 930	9 234	16 283	17 890	11,6%

➤ Le ratio combiné

Le ratio combiné net des rétrocessions devrait passer de 90,8% en 2026 à 85,4% en 2030, suivant une tendance baissière progressive sur la période, ce qui reflète une rentabilité adéquate de l'activité technique.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	
Primes acquises nettes (1)	181 433	190 849	213 486	237 950	275 468	313 173	
Charges de sinistres retenues	80 342	93 877	99 487	115 598	129 788	148 770	
Charges d'acquisition	52 833	58 381	64 828	67 080	82 313	92 940	
Frais de gestion nets	21 528	27 426	27 142	29 368	31 335	33 956	
Wakala	-5 744	-6 351	-6 769	-7 250	-7 698	-8 178	
Total Coût des sinistres et Frais d'acquisition (2)	148 958	173 332	184 688	204 796	235 737	267 488	
Ratio Combiné (2)/(1)	82,1%	90,8%	86,5%	86,1%	85,6%	85,4%	

➤ Les provisions techniques sur acceptations

Les provisions techniques sur acceptations, devraient passer de 490,4MD en 2026 à 562,1MD à l'horizon 2030, affichant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 2,6% sur la base 2025, année de référence.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Provision technique acceptation	494 167	490 408	495 183	509 401	531 136	562 123	2,6%
Variation	-2,2%	-0,8%	1,0%	2,9%	4,3%	5,8%	

7.2.3 Activité financière

➤ Les placements

Le total des placements brut devrait observer une croissance annuelle moyenne de 8,4% sur la période 2025-2030, passant de 761,6MD en 2026 à 915,2MD en 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Placements immobiliers	28 372	30 372	40 372	50 372	55 372	60 372	16,30%
Placements financiers	196 298	257 882	262 217	268 647	282 234	291 002	8,20%
Actions	60 736	114 517	114 517	119 517	127 517	135 517	17,40%
Emprunts	135 562	143 365	147 701	149 130	154 717	155 485	2,80%
Placements Monétaires	218 449	301 347	313 920	323 061	339 848	358 569	10,40%
Dépôts auprès des cédantes	132 963	133 111	133 429	134 441	140 982	150 063	2,40%
Autres	1 466	1 432	1 475	1 519	1 565	1 612	3,00%
Placement retakaful	33 221	37 486	41 343	45 043	49 105	53 616	10,00%
Total placements bruts	610 770	761 630	792 757	823 084	869 106	915 233	8,40%

➤ Les revenus de placements

Les revenus de placements devraient évoluer de 8% sur la période du business plan par rapport à leur niveau en 2025. Ces produits devraient passer de 38,4MD en 2025 à 40,8MD en 2026 et atteindre 56,4MD en 2030. La principale évolution devrait concerner les placements à revenu variable avec +25,9%, contre une baisse des revenus des autres placements de 6,9% et une croissance modérée des revenus des placements immobiliers à 4,7% en moyenne sur la période de 6,4% pour les revenus des placements en Obligations et autres titres à revenus fixes.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Placements immobiliers	1 403	1 469	1 538	1 611	1 687	1 767	4,7%
Placements financiers	16 710	17 481	19 171	21 094	23 946	26 339	9,5%
Actions	4 002	4 226	5 669	7 519	10 490	12 639	25,9%
Emprunts	12 708	13 254	13 502	13 575	13 456	13 700	1,5%
Placement monétaire	11 906	14 876	18 905	18 571	18 349	19 162	10,0%
Dépôts auprès des cédantes	3 335	3 493	3 598	3 779	3 997	4 268	5,1%
Autres placements	3 570	2 020	1 435	2 054	2 373	2 502	-6,9%
Placements Retakaful	1 466	1 433	1 574	1 858	2 074	2 334	9,7%
Total des revenus de placements	38 391	40 771	46 220	48 967	52 427	56 372	8,0%

➤ Résultat net

Le résultat prévisionnel de la société Tunis Re, devrait passer de 26,9MD en 2025 à 30,5MD en 2026. Le bénéfice net, devrait s'accroître de 17,1% par sur la période de référence pour atteindre 59,3MD en 2030.

Le rendement des fonds propres devrait passer de 10,85% en 2025, à 7,95% en 2026 (une forte baisse due à l'augmentation du capital de 100MD), pour reprendre son ascension et atteindre 12,63% à l'horizon 2030.

En mD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Résultat technique	30 082	27 344	37 747	43 537	50 917	60 209	14,9%
Résultat technique Ordinaire	31 054	29 526	38 907	44 743	52 175	60 797	14,4%
Résultat technique retakaful	-972	-2 182	-1 160	-1 206	-1 258	-587	-9,6%
Résultat financiers	35 744	38 595	44 470	47 967	51 677	55 622	9,2%
Produits des placements	38 391	40 772	46 220	48 967	52 427	56 372	8,0%
Charges des placements	2 647	2 177	1 750	1 000	750	750	-22,3%
Résultat de gestion non technique	-6 287	-3 593	-4 532	-4 865	-3 984	-1 371	-26,3%
Autres produits non techniques	16 600	19 990	20 021	21 178	22 155	24 917	8,5%
Autres charges non techniques	22 887	23 583	24 554	26 044	26 139	26 288	2,8%
Produits nets alloués	-10 695	-11 595	-12 403	-13 287	-14 229	-15 475	7,7%
Résultat provenant des activités ordinaires	48 843	50 751	65 282	73 352	84 380	98 985	15,17%
Impôt sur le résultat	18 219	16 841	22 262	25 258	28 743	33 052	12,65%
Résultat après impôts	30 624	33 909	43 020	48 094	55 637	65 933	16,58%
Pertes extraordinaires	3 644	3 368	4 452	5 052	5 749	6 610	12,65%
Résultat net	26 980	30 541	38 568	43 042	49 888	59 323	17,07%
Fonds propres	248 553	383 934	399 875	419 843	442 285	469 573	13,57%
ROE	10,85%	7,95%	9,65%	10,25%	11,28%	12,63%	-

7.2.4 Couverture des engagements par les placements

L'exigence de couverture sera respectée tout au long de la période du business plan, passant de 124% en 2025 à 163% en 2030.

En MD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Actifs admis en représentation (Placements bruts)	610 770	761 630	792 757	823 084	869 106	915 233	8,4%
Provisions	494 167	490 408	495 183	509 401	531 136	562 123	2,6%
Taux de couverture	124%	155%	160%	162%	164%	163%	-

7.2.5 Politique d'investissement

La politique d'investissement prévisionnelle de la société ne prévoit pas d'investissements majeurs, sur la période prévisionnelle.

	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	Total
Logiciels	486	88	94	58	226	952
Matériel de transport	350	400	350	150	200	1 450
Matériel informatique	334	0	336	280	359	1 309
Agencement, Installation et Aménagement	840	680	400	470	390	2 780
Mobilier et matériel	70	50	100	50	100	370
Terrains constructions (en cours)	5 224	10 000	10 000	5 000	5 000	35 224
Total des investissements	7 305	11 218	11 281	6 008	6 274	42 086

7.2.6 Politique de distribution de dividendes et évolution des capitaux propres

Le business plan 2026-2030, prévoit l'augmentation du capital de la société Tuni Re de 100MD actuellement à 200MD en 2026, dont 75MD par injection de fonds et 25MD par incorporation de réserves. Par ailleurs, le Pay out par rapport au bénéfice devrait rester à 45% sur la période, sans que le montant des dividendes ne dépasse les 12% du capital.

En MD	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p	TCAM
Situation avant affectation du résultat							
Capital Social	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	14,9%
Réserves et primes liées au capital	103 279	128 342	133 649	139 888	147 038	155 295	8,5%
Rachat Actions Propres	0	0	0	0	0	0	-
Résultat Reporté	45 274	55 592	66 226	79 954	95 247	114 278	20,3%
Résultat de l'Exercice	26 980	30 541	38 568	43 042	49 888	59 323	17,1%
Total capitaux propres avant affectation	275 534	414 475	438 443	462 885	492 173	528 896	13,9%
Affectation du résultat							
Nombre d'actions	20 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	-
Valeur nominale	5	5	5	5	5	5	-
Taux de distribution	11,0%	7,0%	9,0%	10,0%	11,0%	12,0%	1,8%
Dividende unitaire	0,550	0,350	0,450	0,500	0,550	0,600	1,8%
Dividendes distribués	11 000	14 000	18 000	20 000	22 000	24 000	16,9%
Taux Pay-Out	40,8%	45,8%	46,7%	46,5%	44,1%	40,5%	-
Total capitaux propres après affectation	264 534	400 475	420 443	442 885	470 173	504 896	13,8%

7.3. Etats financiers prévisionnels de la société Tunis Re sur la période (2026 – 2030)

7.3.1 Bilans prévisionnels

(mD)	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
AC1 ACTIFS INCORPORELS	7 402	8 748	9 073	9 359	9 579	10 027
AC12 Logiciels	7 402	8 748	9 073	9 359	9 579	10 027
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	2 122	3 030	3 418	3 765	3 826	3 926
AC21 Installations techniques & machines	1 929	2 801	3 177	3 470	3 532	3 588
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	192	230	241	295	293	338
AC3 PLACEMENTS	601 289	752 605	783 350	814 302	861 404	908 612
AC31 Terrains & constructions	24 860	26 640	36 421	46 200	50 981	55 761
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	4 575	4 421	4 268	4 114	3 961	3 807
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	20 285	22 219	32 153	42 086	47 020	51 954
AC33 Autres placements financiers	434 343	582 429	602 293	622 390	658 263	691 566
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	54 767	109 224	109 061	114 907	124 207	133 507
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	224 142	306 735	313 121	315 750	325 537	332 405
AC334 Autres prêts	1 390	1 432	1 475	1 519	1 565	1 612
AC336 Autres	154 044	165 038	178 637	190 214	206 955	224 043
AC34 Créances pour espèces auprès des cédantes	142 086	143 536	144 636	145 712	152 160	161 284
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	203 019	182 347	169 555	150 518	146 355	147 599
AC510 Provision pour primes non acquises	54 873	61 986	65 542	65 566	70 353	74 889
AC531 Provision pour sinistres	148 147	120 361	104 013	84 952	76 002	72 710
AC6 CREANCES	106 741	104 986	108 556	113 950	118 851	130 384
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	86 206	86 011	90 434	94 937	100 214	107 760
Provisions pour créances douteuses Acc	-12 978	-13 928	-14 878	-15 858	-16 838	-17 338
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	25 172	24 095	23 370	24 293	23 872	27 223
Provisions pour créances douteuses Rétro	-687	-737	-787	-807	-827	-827
AC63 Autres créances	9 029	9 545	10 417	11 385	12 430	13 567
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	101 832	104 439	110 437	119 700	128 826	142 713
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	3 807	3 949	3 974	3 890	3 684	4 366
AC72 Charges reportées	22 395	21 856	24 109	29 717	34 866	40 901
AC721 Frais d'acquisition reportés	22 395	21 856	24 109	29 717	34 866	40 901
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation actif	42 189	45 021	49 555	53 794	58 376	65 847
AC731 Intérêts acquis & non échus	9 409	9 742	10 798	10 643	10 486	10 899
AC732 Estimations d'éléments techniques	22 935	25 282	27 884	30 309	33 128	37 562
AC733 Autres comptes de régularisation	9 844	9 998	10 872	12 842	14 762	17 386
AC74 Ecart de conversion	33 441	33 613	32 800	32 300	31 900	31 600
TOTAL DES ACTIFS	1 022 404	1 156 155	1 184 389	1 211 594	1 268 840	1 343 260

(mD)	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
CAPITAUX PROPRES						
CP1 Capital social	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	103 279	128 342	133 649	139 888	147 038	155 295
CP3 Rachats d'actions propres	0	0	0	0	0	0
CP5 Résultats reportés	45 274	55 592	66 226	79 954	95 247	114 278
Total capitaux propres avant résultat	248 553	383 934	399 875	419 843	442 285	469 573
Résultat de l'exercice	26 980	30 541	38 568	43 042	49 888	59 323
Total capitaux propres avant affectation	275 534	414 475	438 443	462 885	492 173	528 896
Passifs						
PA2 Provisions pour autres risques & charges	9 532	8 458	8 576	8 700	7 700	4 400
PA22 Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0
PA23 Provisions pour pertes & charges	5 556	4 482	4 600	4 000	3 500	2 700
PA24 Autres Provisions pour risques	3 976	3 976	3 976	4 700	4 200	1 700
PA3 Provisions techniques acceptations	494 167	490 408	495 183	509 401	531 136	562 123
PA310 Provisions pour primes non acquises	113 063	123 489	132 439	142 199	153 314	165 487
PA331 Provisions pour sinistres	381 104	366 919	362 744	367 202	377 822	396 636
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	91 641	92 905	86 922	77 605	75 757	76 516
PA6 Autres dettes	103 024	97 909	103 132	102 163	109 231	115 745
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	21 960	23 356	24 010	24 668	26 797	28 128
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	51 342	48 288	47 674	44 929	44 967	46 412
PA63 Dettes diverses	29 722	26 265	31 448	32 565	37 467	41 205
PA7 Autres passifs	48 506	51 999	52 134	50 841	52 843	55 580
PA71 Comptes de régularisation passif	20 620	22 868	23 934	22 541	24 443	26 680
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	11 023	12 382	12 315	9 724	9 742	9 633
PA711 Estimation d'éléments techniques	761	1 181	1 223	1 135	1 291	1 356
PA712 Autres comptes de régularisation passif	8 837	9 305	10 396	11 682	13 409	15 691
PA72 Ecart de conversion	27 886	29 131	28 200	28 300	28 400	28 900
Total passif	746 871	741 679	745 947	748 709	776 667	814 364
Total des capitaux propres & passif	1 022 404	1 156 154	1 184 390	1 211 595	1 268 840	1 343 260

7.3.2 Etat de résultat technique prévisionnel

(mD)	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
PRIMES ACQUISES NETTES	181 433	190 849	213 486	237 950	275 468	313 173
Primes acceptation	243 176	264 845	292 685	324 954	362 661	405 466
Variation PPNA acceptation	-4 626	10 429	8 950	9 760	11 115	12 173
Primes rétrocession	69 132	70 680	73 805	77 268	80 865	84 656
Variation PPNA rétrocession	2 762	7 113	3 556	24	4 787	4 536
CHARGES DE SINISTRES NETTES	80 342	93 877	99 487	115 598	129 788	148 770
Sinistres payés acceptation	94 411	125 607	126 066	128 641	137 665	146 769
Variation PSAP acceptation	-6 367	-14 185	-4 175	4 458	10 620	18 814
Sinistres payés rétrocession	27 408	44 843	38 752	36 562	27 447	20 105
Variation PSAP rétrocession	-19 706	-27 298	-16 348	-19 061	-8 950	-3 292
FRAIS D'EXPLOITATION	68 616	79 455	85 201	89 198	105 949	118 718
Frais d'acquisition	58 263	64 146	71 271	79 964	89 666	100 828
Frais d'administration	21 528	27 426	27 142	29 368	31 335	33 956
Commissions reçues des rétro.	-5 430	-5 765	-6 443	-12 884	-7 353	-7 888
Wakala	-5 744	-6 351	-6 769	-7 250	-7 698	-8 178
Résultat technique avant affectation analytique	32 474	17 517	28 798	33 154	39 731	45 685
Solde de l'affectation analytique	-2 392	9 827	8 949	10 383	11 186	14 524
Produits alloués	10 695	11 595	12 403	13 287	14 229	15 475
Autres produits techniques	12 019	13 053	12 973	14 371	15 833	19 939
Autres charges techniques	-25 106	-14 820	-16 427	-17 274	-18 876	-20 890
Résultat technique	30 082	27 344	37 747	43 537	50 917	60 209

7.3.3 Etat de résultat global prévisionnel

(mD)	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
RESULTAT TECHNIQUE	30 082	27 344	37 747	43 537	50 917	60 209
PRODUITS DES PLACEMENTS	38 391	40 772	46 220	48 967	52 427	56 372
Revenus des placements	34 517	38 825	44 874	45 666	46 822	49 617
Reprise de provisions sur placements	3 151	1 447	847	1 451	1 755	1 755
Profits sur cession des placements	723	500	500	1 850	3 850	5 000
CHARGES DES PLACEMENTS	2 647	2 177	1 750	1 000	750	750
Charges de gestion des placements	0	0	0	0	0	0
Dot. Aux provisions sur placements	435	750	1 000	600	450	450
Pertes sur cession de placements	2 212	1 427	750	400	300	300
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	16 600	19 990	20 021	21 178	22 155	24 917
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	22 887	23 583	24 554	26 044	26 139	26 288
PRODUITS NETS ALLOUES	-10 695	-11 595	-12 403	-13 287	-14 229	-15 475
Résultat provenant des activités ordinaires	48 843	50 751	65 282	73 352	84 380	98 985
Impôt sur le résultat	18 219	16 841	22 262	25 258	28 743	33 052
Résultat provenant des activités ordinaires après impôt	30 624	33 909	43 020	48 094	55 637	65 933
Pertes extraordinaires	3 644	3 368	4 452	5 052	5 749	6 610
Résultat net de l'exercice	26 980	30 541	38 568	43 042	49 888	59 323

7.3.4 Etat de flux de trésorerie prévisionnel

LIBELLES	2025	2026	2027	2028	2029	2030
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :						
Distribution de surplus	0	0	0	0	0	0
Encaissements des cédantes	114 324	104 495	118 155	131 254	146 591	167 694
Versements aux cédantes	-26 515	-30 885	-31 190	-31 267	-33 759	-36 527
Encaissements des rétrocessionnaires	39 368	59 505	50 737	47 813	36 361	25 675
Versements aux rétrocessionnaires	-47 513	-47 299	-49 328	-51 590	-53 941	-56 452
Mouvements liés aux placements financiers	-54 622	-147 444	-19 984	-19 207	-34 528	-31 956
Produits financiers reçus	13 664	16 939	19 181	20 404	21 883	23 576
Mouvements liés aux fournisseurs & au personnel	-8 335	-32 366	-31 166	-33 278	-29 409	-31 621
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	-16 309	-23 382	-30 874	-35 030	-27 785	-31 949
Flux provenant de l'exploitation	14 061	0	25 530	29 099	25 413	28 438
Flux affectés à l'exploitation	0	-100 437	0	0	0	0
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	-5 188	-6 819	-11 130	-11 186	-5 950	-6 049
Encaissements provenant de la cession des imm. financières	0	0	0	0	0	0
Encaissements des revenus sur immob. financières	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	-428	-486	-88	-94	-58	-226
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement	0	0	0	0	0	0
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	-5 617	-7 305	-11 218	-11 281	-6 008	-6 274
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS						
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	120 000	0	0	0	0
Décaissements suite à l'augmentation du capital	0	-1 200	0	0	0	0
Dividendes & autres distributions	-9 600	-11 000	-14 000	-18 000	-20 000	-22 000
Flux provenant des activités de financements	0	107 800	0	0	0	0
Flux affectés aux activités de financements	-9 600	0	-14 000	-18 000	-20 000	-22 000
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	-411	94	-286	97	389	518
VARIATION DE TRESORERIE	-1 566	152	26	-84	-206	682
Trésorerie au début de l'exercice	5 363	3 797	3 949	3 974	3 890	3 684
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 797	3 949	3 974	3 890	3 684	4 366

7.3.5 Indicateurs et ratios

En (mD)	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
Actifs corporels d'exploitations	2 122	3 030	3 418	3 765	3 826	3 926
Placements nets au bilan	601 289	752 605	783 350	814 302	861 404	908 612
Parts de réassureurs dans les provisions techniques	203 019	182 347	169 555	150 518	146 355	147 599
Créances	106 741	104 986	108 556	113 950	118 851	130 384
Autres éléments d'actifs	101 832	104 439	110 437	119 700	128 826	142 713
Avoirs en banque, chèque & caisse	3 807	3 949	3 974	3 890	3 684	4 366
Capitaux propres avant affectation (1)	275 534	414 475	438 443	462 885	492 173	528 896
Passifs	746 871	741 679	745 947	748 709	776 667	814 364
Autres Passifs	48 506	51 999	52 134	50 841	52 843	55 580
Provisions techniques brutes (2)	494 167	490 408	495 183	509 401	531 136	562 123
Provisions pour autres risques & charges (3)	9 532	8 458	8 576	8 700	7 700	4 400
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	91 641	92 905	86 922	77 605	75 757	76 516
Autres dettes	103 024	97 909	103 132	102 163	109 231	115 745
Dettes totales	194 665	190 814	190 054	179 767	184 988	192 261
Bénéfice net	26 980	30 541	38 568	43 042	49 888	59 323
Total Bilan	1 022 404	1 156 154	1 184 390	1 211 595	1 268 840	1 343 260
Capitaux permanents = (1)+(2)+(3)	779 233	913 341	942 202	980 986	1 031 009	1 095 418
Capitaux avant résultat	248 553	383 934	399 875	419 843	442 285	469 573

- Ratios de structure

	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,21%	0,26%	0,29%	0,31%	0,30%	0,29%
Placements / Total Bilan	58,81%	65,10%	66,14%	67,21%	67,89%	67,64%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	19,86%	15,77%	14,32%	12,42%	11,53%	10,99%
Créances / Total Bilan	10,44%	9,08%	9,17%	9,40%	9,37%	9,71%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	9,96%	9,03%	9,32%	9,88%	10,15%	10,62%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	26,95%	35,85%	37,02%	38,20%	38,79%	39,37%
Passifs / Total Bilan	73,05%	64,15%	62,98%	61,80%	61,21%	60,63%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	0,93%	0,73%	0,72%	0,72%	0,61%	0,33%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs/ Total Bilan	8,96%	8,04%	7,34%	6,41%	5,97%	5,70%
Autres dettes / Total Bilan	10,08%	8,47%	8,71%	8,43%	8,61%	8,62%
Autres passifs / Total Bilan	4,74%	4,50%	4,40%	4,20%	4,16%	4,14%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	70,65%	46,04%	43,35%	38,84%	37,59%	36,35%
Dettes / Capitaux permanents	24,98%	20,89%	20,17%	18,33%	17,94%	17,55%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	10,85%	7,95%	9,65%	10,25%	11,28%	12,63%

- Indicateurs financiers propres à la réassurance

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
Primes acquises Ordinaires	219 463	235 975	261 919	292 001	327 668	368 293
Variation de la provision pour primes non acquises Ordinaires	-2 688	5 889	7 965	9 017	10 375	11 513
Primes acquises nettes Ordinaires (1)	222 151	230 086	253 954	282 984	317 293	356 780
Primes cédées Ordinaires	66 418	67 570	70 469	73 700	77 059	80 646
Variation de la provision pour primes non acquises Ordinaires rétrocedées	2 460	6 723	3 512	-21	4 746	4 494
Primes rétrocedées nettes ordinaires (2)	63 958	60 847	66 957	73 721	72 313	76 152
Primes retenue nettes Ordinaires (3) = (1) - (2)	158 194	169 239	186 997	209 263	244 980	280 628
Charges de sinistres nettes Ordinaires (4)	69 192	84 651	87 197	102 396	115 837	134 626
Frais d'exploitation (5)	56 172	64 703	69 402	71 916	87 612	99 068
Résultat technique Ordinaire	31 054	29 526	38 907	44 743	52 175	60 797
Primes acquises Retakaful	23 713	28 870	30 766	32 953	34 993	37 173
Variation de la provision pour primes non acquises Retakaful	-1 938	4 540	985	743	740	660
Primes acquises nettes Retakaful (6)	25 651	24 330	29 781	32 210	34 253	36 513
Primes cédées Retakaful	2 714	3 110	3 336	3 568	3 806	4 010
Variation de la provision pour primes non acquises Retakaful rétrocedées	302	390	44	45	41	42
Primes rétrocedées nettes Retakaful (7)	2 412	2 720	3 292	3 523	3 765	3 968
Primes retenue nettes Retakaful (8) = (6) - (7)	23 239	21 610	26 489	28 687	30 488	32 545
Charges de sinistres Retakaful (9)	11 150	9 226	12 290	13 202	13 951	14 144
Frais d'exploitation (10)	12 444	14 752	15 799	17 283	18 338	19 650
Résultat technique Retakaful	-972	-2 182	-1 160	-1 206	-1 258	-587

- Ratios financiers propres à la réassurance

	2025r	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
Taux de rétrocession Ordinaire	28,79%	26,45%	26,37%	26,05%	22,79%	21,34%
Taux de rétrocession Retakaful	9,40%	11,18%	11,05%	10,94%	10,99%	10,87%
Ratio combiné activité Ordinaire (4+5) /3	79,25%	88,25%	83,74%	83,30%	83,05%	83,28%
Ratio combiné activité Retakaful (9+10) /8	101,53%	110,96%	106,04%	106,27%	105,91%	103,84%
Primes acquises nettes Ordinaires /Capitaux propres avant résultat	89,38%	59,93%	63,51%	67,40%	71,74%	75,98%
Primes acquises nettes Retakaful/ Capitaux propres avant résultat	10,32%	6,34%	7,45%	7,67%	7,74%	7,78%
Charges de sinistres Ordinaires / Primes nettes Ordinaires	43,74%	50,02%	46,63%	48,93%	47,28%	47,97%
Charges de sinistres Retakaful / Primes nettes Retakaful	47,98%	42,69%	46,40%	46,02%	45,76%	43,46%
Provisions techniques / Total Bilan	48,33%	42,42%	41,81%	42,04%	41,86%	41,85%
Provision techniques/ Capitaux propres avant résultat	198,82%	127,73%	123,83%	121,33%	120,09%	119,71%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes de rétrocession Ordinaires	486,56%	534,68%	499,27%	464,62%	417,71%	388,78%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes de rétrocession Retakaful	3312,12%	4187,39%	3524,58%	3389,29%	3356,43%	3352,34%
Résultat technique/ Primes acquises nettes Ordinaires	13,98%	12,83%	15,32%	15,81%	16,44%	17,04%
Résultat technique/ Primes acquises nettes Retakaful	-3,79%	-8,97%	-3,90%	-3,74%	-3,67%	-1,61%
Provisions techniques/ Primes acquises nettes Ordinaires	222,45%	213,14%	194,99%	180,01%	167,40%	157,55%
Provisions techniques/ Primes acquises nettes Retakaful	1926,48%	2015,67%	1662,75%	1581,50%	1550,63%	1539,51%
Frais d'exploitation/ Primes acquises nettes Ordinaires	35,51%	38,23%	37,11%	34,37%	35,76%	35,30%
Frais d'exploitation/ Primes acquises nettes Retakaful	53,55%	68,27%	59,64%	60,25%	60,15%	60,38%
Placements nets / Provisions techniques	121,68%	153,47%	158,19%	159,85%	162,18%	161,64%
(Placements nets + Avoirs en banques, chèques & caisse) /Provisions techniques	122,45%	154,27%	159,00%	160,62%	162,88%	162,42%
Placements nets / (Provisions techniques+ Capitaux propres avant résultat)	80,96%	86,08%	87,52%	87,63%	88,49%	88,07%

- Solvabilité

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p	2030p
Ratio de solvabilité	158,0%	214,0%	201,0%	188,0%	176,0%	166,0%

7.3.6 Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2026 à 2030



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

SOCIETE TUNIS RE

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DES EXERCICES 2026 A 2030

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **TUNIS RE**, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 01/01/2026 au 31/12/2030 (arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026), tel qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de la direction à partir des hypothèses traduisant la situation future qu'elle a estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Il est entendu que les informations financières prévisionnelles ainsi que le rapport que nous délivrons à leur sujet seront communiqués à l'intermédiaire en bourse pour les besoins de l'opération d'augmentation de capital de « **TUNIS RE** » et seront inclus dans le prospectus d'émission qui sera déposé auprès du Conseil du Marché Financier. Ces informations financières prévisionnelles ne peuvent être utilisées à des fins autres que celles ci-dessus indiquées.

Le business Plan objet de ce rapport, fait ressortir les indicateurs suivants :

	En millier de DT				
	2026	2027	2028	2029	2030
Primes acquises nettes	190 849	213 486	237 950	275 468	313 173
Résultat net de l'exercice	30 541	38 568	43 042	49 888	59 323
Provisions techniques acceptation	490 408	495 183	509 401	531 136	562 123
Placements nets	752 605	783 350	814 302	861 404	908 612

1- Responsabilité de la direction pour les informations financières prévisionnelles

Les prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous la responsabilité de la direction.

Ces prévisions sont fondées sur des hypothèses que la direction estime être appropriées, c'est-à-dire des hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite les plus probables.

Elles ont été établies et présentées conformément au système comptable des entreprises qui est également adopté pour la préparation des états financiers annuels historiques

2- Notre responsabilité

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels de la société. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

3- Opinion sur l'examen d'informations financières prévisionnelles

Sur la base des diligences définies dans les normes professionnelles applicables en Tunisie en matière d'examen d'informations financières prévisionnelles, dont notamment l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles », nous n'avons pas relevé de faits de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles.

Notre mission ne vise pas, ni ne peut viser l'expression d'une assurance quant à la probabilité de réalisation des prévisions financières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables à ces prévisions et sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des états financiers annuels historiques.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Tunis le 19 Mai 2026

Le commissaire aux comptes

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
5, Rue de Riyal-Les Bergues Les 1053-Tunis
MF: 81065 T/A/2/000
Tél: 71.190.144

Bulletins de souscription



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
12, Avenue du Japon-Tunis-1073

Identifiant unique : 0012428Q

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession de retakaful, de rétrotaakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 100 000 000 dinars à 200 000 000 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D l'action

Décision de l'Assemblée Général Extraordinaire du 24/04/2026

Visa du Conseil du Marché Financier n° 26 / 1184 du

Notice Légale publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis sous le n° 03135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :
Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi même			
☐ Du mandant en qualité de:			
☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente			
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant :			
Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr		Personne morale :	
Nom & prénom :		Raison Sociale	
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport		Identifiant Unique :	
N°		Matricule Fiscale	
Délivrée le:		à	
Profession / activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2026.

1) **A titre irréductible** ☐ : à raison de trois (03) actions nouvelles pour quatre (04) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du / /

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) **A titre réductible** : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur.....Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2).....
représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 8D par action, soit 5D de nominal et 3D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

1) Cocher la case correspondante

2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
12, Avenue du Japon-Tunis-1073

Identifiant unique : 0012428Q

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession de retakaful, de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 100 000 000 dinars à 200 000 000 dinars
Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D l'action

Décision de l'Assemblée Général Extraordinaire du 24/04/2026

Visa du Conseil du Marché Financier n° 26 / 1184 du 31/05/2026

Notice Légale publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA - Agence Succursale de Tunis sous le n° 03135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr			
Nationalité :	Pièce d'identité : (1)			☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport
N°	Délivrée le: / /		à			
Profession/activité :						
Adresse :		Code postal :		Pays :		Tél :

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même
	☐ Du mandant en qualité de:
	☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr			
Nom & prénom :						
Pièce d'identité : (1)				☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport
N°		Délivrée le:		à		
Profession / activité :						
Adresse :		Code postal :		Pays :		Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2026.

1) A titre irréductible ☐ : à raison de trois (03) actions nouvelles pour quatre (04) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du / /

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque n° Tiré sur.....Agence
- ☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2).....
représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 8D par action, soit 5D de nominal et 3D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 4) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 5) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars

12, Avenue du Japon-Tunis-1073

Identifiant unique : 0012428Q

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession de retakaful, de rétrotaakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 100 000 000 dinars à 200 000 000 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D l'action

Décision de l'Assemblée Général Extraordinaire du 24/04/2026

Visa du Conseil du Marché Financier n°

26 / 1184

du

31/07/2023

Notice Légale publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° (Souscription publique)

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis sous le n° 03135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr			
Nationalité :	Pièce d'identité : (1)			☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport
N°	Délivrée le: / /		à			
Profession/activité :						
Adresse :		Code postal :		Pays :		Tél :

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même
	☐ Du mandant en qualité de:
	☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :						
Personne physique : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr			
Nom & prénom :						
Pièce d'identité : (1)				☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport
N°		Délivrée le:		à		
Profession / activité :						
Adresse :		Code postal :		Pays :		Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2026.

1) **A titre irréductible** ☐ : à raison de trois (03) actions nouvelles pour quatre (04) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du / /

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) **A titre réductible** : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur.....Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2).....
représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 8D par action, soit 5D de nominal et 3D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

1) Cocher la case correspondante

6) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

7) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
12, Avenue du Japon-Tunis-1073

Identifiant unique : 0012428Q

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession de retakaful, de rétrotaakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 100 000 000 dinars à 200 000 000 dinars
Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D l'action

Décision de l'Assemblée Général Extraordinaire du 24/04/2026

Visa du Conseil du Marché Financier n° 26 / 1184 du

Notice Légale publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° (Souscription publique)

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis sous le n° 03135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :
Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi même			
☐ Du mandant en qualité de:			
☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente			
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant :			
Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr		Personne morale :	
Nom & prénom :		Raison Sociale	
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport		Identifiant Unique :	
N°		Matricule Fiscale	
Délivrée le:		à	
Profession / activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :
(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2026.

1) A titre irréductible ☐ : à raison de trois (03) actions nouvelles pour quatre (04) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du / /

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur.....Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2).....
représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 8D par action, soit 5D de nominal et 3D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

1) Cocher la case correspondante

8) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

9) Faire précéder la signature de la mention : Lu et Approuvé



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars

12, Avenue du Japon-Tunis-1073

Identifiant unique : 0012428Q

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession de retakaful, de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 100 000 000 dinars à 200 000 000 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D l'action

Décision de l'Assemblée Général Extraordinaire du 24/04/2026

Visa du Conseil du Marché Financier n°

26 / 1184

du

31/07/2026

Notice Légale publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)	☐ Mme	☐ Mlle	☐ Mr				
Nationalité :				Pièce d'identité : (1)	☐ CIN	☐ Carte de séjour	☐ Passeport
N°	Délivrée le: / /			à			
Profession/activité :							
Adresse :		Code postal :		Pays :		Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même
	☐ Du mandant en qualité de:
	☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1)	☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nom & prénom :	
Pièce d'identité : (1)	☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N°	Délivrée le: à
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal : Pays : Tél :

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu.

Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (2) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour (4) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation à ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j'(nous) exerce (çons) (1) :

.....Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes

.....Droits d'attribution, acquis en bourse le

.....Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)

(en chiffres) Actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 10) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 11) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE



Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
12, Avenue du Japon-Tunis-1073

Identifiant unique : 0012428Q

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession de retakaful, de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 100 000 000 dinars à 200 000 000 dinars
Nombre de titres à émettre :

- 5 000 000 actions à attribuer gratuitement
- 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8D l'action

Décision de l'Assemblée Général Extraordinaire du 24/04/2026

Visa du Conseil du Marché Financier n° 26 / 1184 du 31/05/2022

Notice Légale publiée au JORT n° 107 du 01/09/2026

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	
Nationalité : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	
N° Délivrée le: / / à	
Profession/activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	
Agissant pour le compte : (1) ☐ De moi même	
☐ Du mandant en qualité de:	
☐ Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente	
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
Personne physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	Identifiant Unique :
N° Délivrée le: à	Matricule Fiscale
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu.

Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (2).....
(en chiffres)..... actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour (4) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation à ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j'(nous) exerce (çons) (1) :

.....Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes

.....Droits d'attribution, acquis en bourse le

.....Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)

(en chiffres) Actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 12) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 13) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Etat des souscripteurs

Intermédiaire en Bourse

lanque

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nature juridique	Référence			Nationalité	Adresse	Nombre d'actions souscrites	Montants -En D-
		Nature de la référence (2)	Numéro					
/								
						TOTAL		

er les abréviations suivantes :

- (1) PP : Personne Physique
PM : Personne Morale
OPCVM

- (2) CIN : Carte d'Identité Nationale
DN : Date de naissance
IU : Identifiant Unique
AU : Autre (à préciser)

Tunis, le
Cachet et signature